

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE
MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA
VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

DOSSIERS : R-4008-2017

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Mme FRANÇOISE GAGNON et
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 25 NOVEMBRE 2020
PAR VISIOCONFÉRENCE

HUIS CLOS
VOLUME 20

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me ALEXANDRE BELLEMARE et
Me SYLVIANE RENÉ
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me PHILIP THIBODEAU et
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE

INTERVENANTS :

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat représentant du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat représentant de Stratégies énergétiques,
Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique et Groupe d'initiatives et de
recherches appliquées au milieu (SÉ-AQLPA-GIRAM).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE D'ÉNERGIR : CONTRAT D'ACHAT DE GNR CATHERINE SIMARD RAPHAËL DUQUETTE ANICK RATELLE	
INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU	15
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	30
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	34
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	58
INTERROGÉS PAR Me SYLVIANE RENÉ	
PREUVE DE L'ACEFQ JEAN-FRANÇOIS BLAIN	
INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	92
PREUVE DU ROÉÉ JEAN-PIERRE FINET	
INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	106
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	117
RÉINTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	118
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	119

PREUVE DE SÉ-AQLPA-GIRAM

JEAN SCHIETTEKATTE

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 125

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 145

PLAIDOIRIE PAR Me PHILIP THIBODEAU 148

PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD 158

PLAIDOIRIE PAR Me FRANKLIN S. GERTLER

PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 179

RÉPLIQUE PAR Me PHILIP THIBODEAU 198

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (Énergir) : Fournir, par rapport à l'usine de [REDACTED] depuis quand elle est en opération et spécifier qu'est-ce que veut dire « plus de dix (10) ans » (demandé par le ROEÉ)	44
E-2 (Énergir) : Déterminer la durée à donner pour les demandes de confidentialité (demandé par la Régie)	83
E-3 (Énergir) : Indiquer à titre indicatif la répartition en pourcentage du volume de GNR de 64,8 Mm3 entre les industries, commerces et institutions (demandé par la Régie)	84

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce vingt-cinquième
2 (25e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience à huis clos du
8 vingt-cinq (25) deux mille vingt (2020) par
9 visioconférence. Dossier R-4008-2017 : Demande
10 concernant la mise en place de mesures relatives à
11 l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable.
12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
13 Lise Duquette, présidente de la formation, de même
14 que madame Françoise Gagnon et maître Nicolas Roy.
15 Les avocats de la Régie sont maître Alexandre
16 Bellemare et maître Sylviane René.

17 La requérante est Énergir représentée par maître
18 Philip Thibodeau et maître Hugo Sigouin-Plasse,
19 madame Catherine Simard, madame Anick Ratelle et
20 monsieur Raphaël Duquette, monsieur Vincent
21 Regnault et monsieur Karl Lamoureux.

22 Les intervenants qui participent à la présente
23 audience sont :

24 Association coopérative d'économie familiale de
25 Québec représentée par maître Hélène Sicard et

1 monsieur Jean-François Blain;
2 Regroupement des organismes environnementaux en
3 énergie représenté par maître Franklin S. Gertler
4 et monsieur Jean-Pierre Finet;
5 Stratégies énergétiques, Association québécoise de
6 lutte contre la pollution atmosphérique et Groupe
7 d'initiatives et de recherches appliquées au milieu
8 représentés par maître Dominique Neuman et monsieur
9 Jean Schiettekatte.

10 Nous demandons aux participants de bien
11 vouloir s'identifier à chacune de leurs
12 interventions pour les fins de l'enregistrement.
13 Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Madame Lebuis. Bonjour à tous. Comme
16 d'habitude, vous avez constaté que madame Lebuis
17 est notre greffière audiencière et aussi notre
18 organisateur dans GoToMeeting. Monsieur Claude
19 Morin participe en tant que sténographe.

20 Si besoin était, la Régie a déposé sur le
21 système de dépôt électronique et sur son site
22 internet, les informations suivantes : les
23 coordonnées de connexion, le Guide des participants
24 à une audience par visioconférence devant la Régie
25 de l'énergie et le Guide technique GoToMeeting pour

1 les participants à une audience devant la Régie de
2 l'énergie.

3 Plus particulièrement, je vous invite à
4 prendre connaissance du Guide des participants.
5 Vous y trouverez les consignes à respecter en
6 audience. Également, nous demandons à ce que tous
7 les micros demeurent fermés, sauf lorsque l'un ou
8 l'autre d'entre vous souhaitez intervenir.

9 Sachez que la greffière, madame Lebuis,
10 peut en tout temps fermer tous les micros. Outre
11 les caméras des régisseurs, nous demandons que
12 seules les caméras des avocats et des témoins qui
13 témoignent soient ouvertes. Par ailleurs, le ou la
14 procureur qui représente un témoin doit garder sa
15 caméra ouverte lors du contre-interrogatoire de son
16 témoin.

17 Il s'agit d'une audience à huis clos pour
18 la partie relative à l'examen de la preuve. La
19 partie portant sur la plaidoirie sera publique.
20 Ceci dit, la Régie s'attend à ce que les notes
21 sténographiques de la partie confidentielle soit
22 caviardée par la suite.

23 Maître Thibodeau, alors on reprend... et
24 maître Sigouin-Plasse, on reprend l'exercice usuel
25 afin que les débats puissent, sans révéler des

1 informations confidentielles, être connues du
2 public.

3 Si vous éprouvez un problème technique
4 majeur, comme une perte de connexion, nous vous
5 invitons à communiquer avec notre greffière par
6 clavardage ou par courriel à l'adresse suivante
7 johanne.lebuis@regie-energie.qc.ca.

8 Maître Neuman, c'est à votre tour
9 aujourd'hui. Nous avons noté dans votre lettre de
10 planification, dans votre lettre, vous mentionnez
11 que vous souhaitiez que votre plaidoirie soit faite
12 à huis clos. Alors, je vais vous poser la même
13 question que j'ai posée à maître Sicard lors d'une
14 audience précédente. Est-ce qu'il est possible que
15 les informations de nature confidentielle, qui
16 devraient être mentionnées lors de votre
17 plaidoirie, puissent être révisées de telle manière
18 à ce qu'il n'y ait pas donc d'informations
19 confidentielles à révéler.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Bonjour, Madame la Présidente, Madame, Monsieur les
22 Régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA-GIRAM.
23 J'ai beaucoup réfléchi à ça parce que souvent, et
24 évidemment, je suis... nous sommes très favorable à
25 la transparence et à ce que la plus grande partie

1 possible des audiences soit publique. Mais, compte
2 tenu des représentations particulières que je ne
3 vais pas décrire maintenant justement... Ou en
4 fait, non, je peux...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Dès maintenant, vous pourriez les décrire puisque
7 nous sommes à huis clos

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Oui, effectivement. Je peux les décrire. Oui, c'est
10 vrai. Bien, écoutez, on va... certaines de nos
11 représentations touchent à la fiabilité de
12 l'approvisionnement et donc au fait que
13 l'approvisionnement soit [REDACTED]

14 [REDACTED] Donc, on va se trouver de
15 cette manière-là à nécessairement parler de
16 l'identité du producteur et du [REDACTED].
17 Et il me semble que ces... bien, et des volumes, on
18 peut ne pas mentionner les volumes, mais juste
19 mentionner les pourcentages.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Mais si vous parlez du producteur tout simplement,
22 on sait de quel producteur il s'agit...

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... dans notre dossier, si vous ne donniez pas le
3 nom du producteur, est-ce que... Juste en
4 mentionnant « le producteur » pour le contrat, est-
5 ce que ce n'est pas une façon... est-ce que c'est
6 possible pour vous? C'est juste parce que,
7 évidemment, mes commentaires de la dernière fois
8 sur le huis clos, c'est qu'on rallonge la
9 journée...

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... d'au moins trente (30) minutes juste pour faire
14 un huis clos. Vous passeriez nécessairement à la
15 fin parce qu'on passerait tout le monde avant vous.
16 Et si c'est pour sauver quatre informations qui
17 sont de nature confidentielle, je me demandais si
18 ce n'était pas possible de dire ou de parler du
19 « producteur au dossier » sans nécessairement avoir
20 à le nommer.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui. O.K. En fait la question c'est : Est-ce que le
23 fait que l'approvisionnement soit [REDACTED]

24 [REDACTED] est-ce que

25 Énergir considère que c'est une information

1 confidentielle?

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Maître Sigouin-Plasse ou Maître Thibodeau?

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Oui, je vais embarquer. Bonjour. Philip Thibodeau
6 pour Énergir. En fait, si ça peut faire un peu de
7 chemin là-dessus. Je partage un peu évidemment la
8 crainte, je faisais l'exercice, moi, hier soir dans
9 les présentations puis dans ce qui va être
10 présenté, puis je me rends compte que c'est assez
11 facile de s'échapper sur les caractéristiques ou
12 sur... de ne pas mentionner le nom du contrat, pas
13 mentionner le prix, le volume, la durée, les
14 caractéristiques des contrats. Puis on l'a vu, je
15 pense, dans l'audience de lundi que c'est facile de
16 s'échapper sur des informations confidentielles.
17 Donc, écoutez, je vous l'offre.

18 Si jamais c'est plus simple, parce que je
19 comprends qu'il y a un aspect de changer de
20 confidentiel à non confidentiel, si c'est plus
21 simple de rester en huis clos cet après-midi, nous,
22 ça faciliterait notre tâche nous également pour nos
23 plaidoiries. Puis on pourrait faire le même
24 exercice que pour ce matin, c'est-à-dire de
25 caviarder seulement par la suite les informations

1 confidentielles et ensuite rendre disponibles les
2 notes sténographiques avec le reste qui est public.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bon. Bien, à ce moment-là, je pense que c'est ce
5 qu'on va faire. On va être en huis clos pour toute
6 l'audience. Donc, il n'y aura pas de partie
7 publique. Les plaidoiries seront également à huis
8 clos. Et puis on caviardera ensuite les notes
9 confidentielles. Je vous remercie beaucoup, Maître
10 Thibodeau. Maître Neuman?

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Je vous remercie.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 À moins qu'un participant ait un moyen préliminaire
15 à faire valoir, on va pouvoir débiter l'audience
16 avec les témoins d'Énergir.

17

18 PREUVE D'ÉNERGIR : CONTRAT D'ACHAT DE GNR

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Excellent! Bon matin à nouveau. Tout d'abord,
21 prendre un instant pour vous remercier d'avoir
22 aménagé un horaire pour nous permettre d'avoir une
23 audience dans des délais qui sont relativement
24 courts pour ce contrat-là. Je suis convaincu que
25 votre agenda est tout aussi chargé que le nôtre.

1 Donc on apprécie d'être devant vous ce matin.

2 Donc, comme plan de match, on va débiter
3 avec une courte présentation sur les éléments
4 importants du contrat. Et ensuite je vais avoir
5 quelques questions additionnelles à poser aux
6 témoins. Et ensuite ils vont évidemment être
7 disponibles pour les questions des intervenants et
8 de la Régie. Donc, à moins qu'il y ait des points
9 d'intendance particuliers à discuter, on serait
10 prêt à faire assermenter les témoins.

11

12 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce vingt-cinquième
13 (25e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

14

15 CATHERINE SIMARD, chef de service à la
16 tarification, ayant une place d'affaires au 1717,
17 rue du Havre, Montréal (Québec);

18

19 RAPHAËL DUQUETTE, conseiller principal au
20 développement du GNR, ayant une place d'affaires au
21 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

22

23 ANICK RATELLE, chef de service Commercialisation et
24 intelligence technologique, ayant une place
25 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal

1 (Québec);

2

3 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
4 solennelle, déposent et disent :

5

6 INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

7 Madame la Greffière, je vous inviterais à projeter
8 à l'écran la pièce B-0452, qui est la présentation
9 PowerPoint d'Énergir, qui a été déposée ce matin au
10 dossier, la pièce GM-1, Doc. 29.

11 Q. [1] Monsieur Duquette, vous pouvez aller de l'avant
12 avec votre présentation.

13 M. RAPHAËL DUQUETTE :

14 R. Parfait. Je voulais juste me mettre d'une façon que
15 j'allais voir adéquatement. Désolé. Voilà! Merci.
16 On voulait débiter justement en vous présentant ou
17 en vous faisant une petite présentation, là, du
18 contexte, des caractéristiques du contrat, des
19 caractéristiques du projet.

20 Ensuite, on va vous parler de l'appariement
21 entre l'offre et la demande et certaines
22 caractéristiques là, qui nous permettent de
23 certifier le GNR là qui nous sera livré par le
24 producteur.

25 Donc, on commence par une petite mise en

1 contexte, pour vous faire un peu l'historique, là,
2 des négociations puis de la... jusqu'à la
3 signature. Donc, les négociations avec [REDACTED]
4 [REDACTED] ont débuté en avril vingt vingt (2020). Il
5 faut comprendre [REDACTED], c'est une
6 organisation avec qui on a des relations, la
7 fréquentes, là, donc on discute de plusieurs
8 projets et puis en avril, l'opportunité, là, dont
9 on parle aujourd'hui nous a été présentée.

10 Ensuite, le quinze (15) juillet dernier, on
11 a fait le dépôt du tarif provisoire, qui incluait
12 les volumes [REDACTED]. Il faut comprendre
13 qu'à ce moment-là, les négociations avaient bien...
14 étaient bien entamées, on avait un niveau de
15 certitude, là, ou un niveau de confort, là, quant à
16 la finalisation ou la signature de l'entente qui
17 nous portait à croire qu'on allait effectivement
18 avoir les volumes de ce contrat-là au courant de
19 l'année tarifaire vingt vingt-vingt vingt et un
20 (2020-2021), c'est pourquoi on a jugé important de
21 le mettre, là, dans le tarif provisoire.

22 Cependant, le contrat, à ce moment-là,
23 n'était pas finalisé. Il n'y avait pas d'entente
24 qui avait été signée à ce moment-là. Il y avait
25 encore certains points à finaliser et c'est

1 pourquoi, à ce moment-là, nous n'avons pas déposé,
2 là, de contrat, puisqu'il n'y en avait tout
3 simplement pas, là, de signé.

4 Donc, la signature finale du contrat s'est
5 faite le vingt-trois (23) octobre vingt
6 (2020), et donc, ça démontre, là, justement, les
7 mois d'écart, là, entre juillet, où est-ce qu'on
8 avait une certaine certitude et la signature
9 finale, là, du vingt-trois (23) octobre,
10 qu'effectivement, là, il y avait encore des
11 négociations en cours.

12 Et puis, donc, immédiatement après la
13 signature, le dépôt, là, de la demande
14 d'approbation des caractéristiques du contrat a été
15 faite le trente (30) octobre vingt vingt (2020).

16 Donc, ça vous donne une idée de
17 l'historique des négociations, jusqu'à la
18 signature.

19 Oui, effectivement, donc caractéristiques
20 du contrat et les caractères avantageux. Donc,
21 trois grandes caractéristiques. D'abord le prix.

22 Pour ce contrat spécifique, le prix est
23 constitué de [REDACTED], donc, la

24 [REDACTED]
[REDACTED] qui ont été utilisés, là,

1 dans... pour le dépôt de la preuve, là, à [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

9 Cette façon de faire là, là, d'avoir un
10 prix, là, [REDACTED] ce n'est
11 pas la norme, et mais c'était une demande, là, qui
12 nous avait été faite par le producteur, par [REDACTED]
13 [REDACTED] d'avoir cette notion-là [REDACTED] là, dans
14 le prix.

15 Pour Énergir, on a considéré que puisque le
16 prix était avantageux, si on compare, là, au prix
17 qu'on retrouve, là, sur le [REDACTED], c'est un
18 prix avantageux puis puisque la [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] puis qu'il était intéressant
23 ou que l'opportunité qui s'offrait à nous, là,
24 d'avoir ces volumes à court terme, devait être
25 considérée ou en tout cas, on devait... les volumes

1 qui étaient disponibles étaient plus importants que
2 le risque que ça représentait, étant donné la
3 petite portion que représente cette [REDACTED]

4 [REDACTED] Aussi, puisqu'il s'agit d'un contrat à
5 court terme, là - on le voit, la durée du contrat,
6 c'est treize (13) mois - ce risque de la [REDACTED]
7 [REDACTED] était jugé, aussi, somme toute petit.

8 Donc, la durée, je viens de le mentionner,
9 on parle d'une durée de treize (13) mois. Ça permet
10 de combler temporairement des... les besoins de
11 GNR, là, à court terme, pour les clients qui ont
12 une demande maintenant, au courant de l'année
13 tarifaire deux mille vingt, deux mille vingt et un
14 (2020-2021). On y reviendra plus tard, là, entre
15 l'appariement, mais la demande est là.

16 Et ensuite, pour les volumes, on parle d'un
17 maximum de [REDACTED]

18 [REDACTED]. Ça, c'est la borne
19 supérieure. Bon, on le mentionnait un peu plus tôt,
20 là, c'est maître Neuman, là, qui parlait de ça.

21 Donc, du [REDACTED]
22 [REDACTED] là, qui est la borne inférieure.

23 C'est ce qui a été mis au contrat.

24 Par contre, je tiens à mentionner, ici, que
25 le producteur [REDACTED] a des capacités de

1 stockage. Et à l'heure actuelle, il y a un stock
2 qui nous est réservé de [REDACTED]
3 [REDACTED] ce qui représente [REDACTED]
4 [REDACTED] qui est
5 actuellement disponible maintenant. Donc, on
6 dépasse déjà la borne inférieure, là, donc on est
7 confiant, là, que... Bien, on sait qu'on va avoir
8 des volumes au-dessus de cette borne inférieure là
9 et on est confiant qu'on va se rendre jusqu'aux
10 capacités nominales, là, du contrat.

11 Ensuite, pour ce qui est du lieu de
12 production, on parle de la [REDACTED]
13 [REDACTED] C'est une usine de biométhanisation,
14 [REDACTED]. Bien que l'usine ne produit pas, en
15 effet, du GNR depuis plus de dix (10) ans, elle
16 produit tout de même du biogaz depuis plus de dix
17 (10) ans. Le GNR est produit depuis deux mille
18 dix-sept (2017). Donc, avec le biogaz qui est
19 produit depuis plus de dix (10) ans, on peut être
20 confiant, là, que cette source de GNR, là, sera
21 disponible pour les prochains treize (13) mois.

22 Ensuite, au niveau de l'appariement, la
23 prochaine diapo, oui... Au niveau de l'appariement
24 entre l'offre et la demande, le graphique suivant
25 présente, donc, à gauche, les injections qui sont

1 prévues pour l'année tarifaire deux mille vingt,
2 deux mille vingt et un (2020-2021), qui incluent
3 les volumes [REDACTED] Donc, on se retrouve
4 à onze point neuf millions de mètres cubes
5 (11,9 Mm3) pour l'année tarifaire deux mille vingt,
6 deux mille vingt et un (2020-2021).

7 Et au niveau de la demande, on a une liste
8 d'attente qui est de soixante-quatre point huit
9 millions de mètres cubes (64,8 Mm3) et
10 actuellement, on a une consommation de quatre point
11 neuf millions de mètres cubes (4,9 Mm3) pour une
12 demande totale de soixante-neuf point sept millions
13 de mètres cubes (69,7 Mm3) pour l'année tarifaire
14 deux mille vingt, deux mille vingt et un (2020-
15 2021). Donc, on a un manque à gagner de cinquante-
16 sept point huit millions de mètres cubes (57,8 Mm3)
17 que le contrat [REDACTED] nous permettra,
18 là, de combler partiellement.

19 Ensuite, plus au niveau... Puis, là, bon,
20 je parlais de l'année tarifaire deux mille vingt,
21 deux mille vingt et un (2020-2021),. [REDACTED]
22 [REDACTED] nous livrera des volumes jusqu'en décembre
23 deux mille vingt et un (2021). Donc, il y aura
24 trois mois de volumes qui seront dans l'année
25 tarifaire... dans la prochaine année tarifaire.

1 Donc, la prochaine diapo vous présente un peu les
2 entrées de volumes, là, des futurs contrats, là,
3 qui seront... qui injecteront au courant de l'année
4 prochaine.

5 Donc, on voit que malgré l'injection
6 ████████████████████ et malgré l'injection de
7 nouveaux projets, là, dans les prochains mois, nous
8 sommes... nous avons toujours un manque à gagner,
9 là, entre la demande et l'offre. Donc, ██████████
10 ████████████████████ ne nous empêche pas ou ne... ne prive pas
11 d'autres projets d'injecter au courant de l'année
12 prochaine.

13 Ensuite, pour ce qui est de la
14 certification du GNR, la prochaine diapo, donc on a
15 dans le contrat des mesures, là, pour garantir le
16 caractère renouvelable du GNR, entre autres on se
17 réserve le droit de faire... le droit de faire des
18 audits des installations du producteur. On a aussi,
19 là, on existe l'envoi d'un affidavit du producteur
20 dès le début des livraisons pour nous permettre,
21 là, de garantir l'intégralité des attributs
22 environnementaux du GNR.

23 Puis ensuite on est actuellement en train
24 de mettre en place un protocole d'audit maison pour
25 les producteurs au Québec, comme on... comme on le

1 mentionnait, là, dans la preuve, on a... on a
2 engagé EcoEngineers pour faire la rédaction puis la
3 mise en place du protocole de certification.
4 EcoEngineers a été choisi par un processus d'appel
5 d'offres, il a été choisi, là, parmi les... les
6 organisations qui ont déposé une offre, là, pour la
7 qualité de l'offre présentée, leur connaissance,
8 là, du secteur, leur connaissance du secteur de GNR
9 aux États-Unis, puis leur connaissance, là, des
10 certifications, là, qui sont disponibles ou... qui
11 sont disponibles aux États-Unis. Et puis donc le
12 fait qu'il avait déjà fait des mandats similaires.

13 Donc, EcoEngineers était en mesure de nous
14 préparer un protocole qui répondait à nos attentes
15 ou à nos besoins, c'est-à-dire qu'on... ce qu'on
16 voulait c'est nous assurer que nos
17 approvisionnements en GNR pouvaient certifier les
18 quatre points suivants, c'est-à-dire que le GNR
19 était bien produit à partir de matière organique,
20 qu'il y avait bien une interconnexion physique avec
21 le réseau gazier d'Énergir, qu'il y avait une
22 concordance entre les volumes qui étaient injectés,
23 puis les volumes qui étaient facturés et puis qu'il
24 n'y avait pas un « double counting », donc qu'on
25 avait l'assurance que le GNR puis les attributs

1 environnements ne sont pas vendus à de multiples
2 endroits.

3 Donc, ce mandat-là a été donné à
4 EcoEngineers en juillet dernier, puis la procédure
5 de certification, là, est sur le point d'être
6 terminée, on est dans les derniers... les derniers
7 peaufinements, là, de la procédure de
8 certification, donc voilà. Merci.

9 Q. [2] Merci beaucoup, Monsieur Duquette. En fait, mes
10 prochaines... les premières questions que j'ai vont
11 être adressées plus particulièrement à vous. Donc,
12 d'abord au niveau du prix qui a été négocié avec
13 [REDACTED] donc je comprends qu'on dit que
14 c'est un prix qui est avantageux, là, surtout,
15 comme vous le mentionnez que, compte tenu du fait
16 qu'il s'agit d'un contrat spot. Pouvez-vous, par
17 contre, expliquer pourquoi Énergir a décidé d'y
18 aller avec des négociations de gré à gré plutôt que
19 de procéder à un appel d'offres, par exemple?

20 R. Tout à fait. Donc, [REDACTED] est une
21 opportunité qui s'est offert à nous, là, à ce
22 moment-là, donc on a décidé de continuer les
23 discussions de gré à gré. Autre point à... à
24 prendre en considération, c'est qu'un appel
25 d'offres, là, ça ne nous garantit pas

1 nécessairement d'avoir des prix... de meilleurs
2 prix, donc on peut prendre, par exemple, les
3 résultats de l'appel d'offres qu'on a fait en
4 décembre dernier, il n'y a pas de prix qui était
5 plus avantageux que le prix qui nous est offert ici
6 dans le contrat [REDACTED]. Et les prix en
7 fait qui étaient plus avantageux c'étaient des prix
8 pour des contrats à long terme. Ici, on est en
9 présence d'un contrat spot à court terme de treize
10 (13) mois et on a vu, là, que ces prix-là spots
11 étaient beaucoup plus élevés que les prix qu'ils
12 nous ont... qui nous sont offerts ici. Et puisqu'on
13 avait cette opportunité-là, on a décidé d'aller de
14 l'avant avec... avec cette entente-là.

15 Q. [3] Merci. Et autre question : dans la mesure où il
16 s'agit d'un contrat qui est conclu à l'extérieur du
17 Québec, est-ce que la signature de ce contrat-là
18 avec [REDACTED] entraîne des conséquences sur
19 les projets de GNR au Québec?

20 R. La réponse courte c'est non. La réponse plus
21 longue, on peut la retrouver, là, sur la « slide »
22 où est-ce qu'on voit l'entrée des volumes au
23 courant des prochains mois, là. En fait, ce qu'on
24 voit c'est que les volumes [REDACTED] vont
25 rentrer dans les treize (13) prochains mois. Il y a

1 plusieurs mois, là, qui... où est-ce qu'il n'y aura
2 tout simplement pas de nouveaux projets qui... qui
3 vont injecter. Des projets au Québec, on prévoit
4 des injections plutôt à la fin de l'année tarifaire
5 ou plutôt au début de l'année tarifaire vingt
6 vingt, vingt vingt-deux (2020-2022). Donc, à ce
7 moment-là, le contrat d'Element Markets sera
8 terminé ou sur le point d'être terminé. Donc, ça
9 n'empêche pas les projets du Québec d'injecter.

10 Q. [4] Excellent! Merci. Et pour ce qui est de la
11 certification dont vous avez parlé, le ROEE dans
12 leur preuve suggère plutôt une norme qui est
13 présentement développée par l'organisme américain
14 Green-e. Est-ce que c'est une option qui est
15 envisagée par Énergir?

16 R. Green-e, c'est une certification qu'on regarde,
17 qu'on suit et... Bien, c'est ça, qu'on suit. Donc,
18 on ne ferme pas la porte à une possibi... bien, à
19 regarder de plus en profondeur cette certification-
20 là. Par contre, à l'heure actuelle, avec la
21 certification qui est en cours de rédaction par
22 EcoEngineers, on est satisfait de ce qui nous est
23 offert là. Ça répond à nos besoins de
24 certification. Et, bon, on regardera plus en détail
25 Green-e quand il sera terminé. On parle de

1 « draft » pour l'instant. Donc, pour l'instant, on
2 ne fait que... C'est des hypothèses sur ce qui va
3 sortir. On ne sait pas la version finale. Mais pour
4 l'instant, c'est ça, donc on ne sait pas, on ne
5 sait pas quel sera la version finale de la
6 certification. Et puis EcoEngineers nous offre ce
7 qu'on a besoin.

8 Q. **[5]** Merci. Et pour ce qui est des dernières
9 questions, elles vont être adressées plus
10 particulièrement à madame Anick Ratelle. Madame la
11 greffière, simplement si possible de revenir à la
12 présentation à la page 5 de la présentation. Merci.
13 Donc, Madame Ratelle, pour ce qui est de la liste
14 d'attente, je comprends qu'on parle de manière
15 générale de... on parlait de vingt-deux (22)
16 clients, on parlait de sept cent quarante-quatre
17 (744) installations pour un total d'environ
18 soixante-quatre point huit millions de mètres cubes
19 (64,8 Mm³). Et, là, en réponse à une demande de
20 renseignements qui a été reçue, Énergir a indiqué
21 que la liste d'attente était en date du trente (30)
22 septembre vingt vingt (2020). Donc, ma question
23 est : Depuis le trente (30) septembre vingt vingt
24 (2020), est-ce qu'il y a des clients qui vous ont
25 indiqué qu'ils souhaitaient se retirer de la liste

1 d'attente?

2 Mme ANICK RATELLE :

3 R. Aucun client nous a demandé d'être retiré de la
4 liste d'attente. Les clients avec qui on est en
5 communication régulière, aucun a demandé de retirer
6 sa demande.

7 Q. **[6]** Parfait. Et peut-être dernière question. Mais
8 de manière plus générale, est-ce que... quel est
9 votre niveau de certitude par rapport au volume de
10 soixante-quatre point huit millions de mètres cubes
11 (64,8 Mm³)? Parce que, évidemment, c'est toujours
12 une possibilité que des clients décident de se
13 retirer de la liste d'attente.

14 R. Le niveau de confiance qu'on a envers la liste
15 d'attente est très élevé, parce que, comme vous
16 voyez, il y a vingt-deux (22) clients pour sept
17 cent quarante-quatre (744) installations. Et c'est
18 des clients avec qui on est en communication
19 régulière. Et ils attendent le GNR. Ça fait que
20 pour le maintien de la liste, là, les volumes qui
21 sont demandés, notre niveau de confiance est élevé.
22 Puis, ça, c'est pour le maintien des consommations.

23 Puis aussi on le sait qu'elle va aussi
24 augmenter cette liste-là. On a une confiance aussi
25 dans l'augmentation de cette liste-là. Parce que,

1 pour plusieurs raisons, nos actions de
2 commercialisation de façon un petit peu plus
3 proactive vont commencer dans les prochaines
4 semaines.

5 On a aussi la récente sortie du plan de
6 l'économie verte qui est sorti la semaine dernière
7 où est-ce que les engagements du gouvernement,
8 l'exemplarité de l'État à vouloir consommer
9 soixante pour cent (60 %) d'énergie... pas soixante
10 pour cent (60 %) d'énergie, mais bien de diminuer
11 de soixante pour cent (60 %) leurs émissions de GES
12 avec les énergies renouvelables, nous démontrent
13 leur niveau d'engagement. Et, ça, ils veulent le
14 faire tant auprès des nouveaux bâtiments que des
15 bâtiments existants. Ça fait que le GNR devient une
16 solution très intéressante pour eux. Les
17 discussions qu'on peut avoir avec différents
18 ministères.

19 Q. [7] Excellent! Je vous remercie beaucoup. Donc, ça
20 compléterait de mon côté les questions pour notre
21 preuve. Donc, les témoins seraient disponibles pour
22 les contre-interrogatoires.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui, c'est parce que j'avais oublié d'ouvrir le
25 micro. Alors, Maître Sicard.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

2 Oui, bonjour. Alors, dans un premier temps, bonjour
3 à tous. Hélène Sicard pour l'ACEF de Québec.

4 Q. [8] J'ai compris, puis je pense que c'est à la page
5 5, mais ce n'est peut-être pas, attendez, là, les
6 livraisons, en fait, j'ai compris, là, de votre
7 présentation, quel es livraisons prévues pour
8 l'année, pour les premiers dix (10) mois, qui sont
9 de décembre vingt vingt (2020) à septembre vingt
10 vingt et un (2021) seraient de [REDACTED]

11 [REDACTED] c'est bien ça?
12 Monsieur Duquette, vous faites oui de la tête, mais
13 ça ne s'enregistre pas.

14 M. RAPHAËL DUQUETTE :

15 R Oui, c'est bien ça, oui, c'est bien ça.

16 Q. [9] O.K. Mais pouvez-vous m'expliquer, parce que
17 votre contrat, il est pour treize (13) mois, pour
18 un total de [REDACTED]

19 [REDACTED] il me semble qu'il n'y a pas de
20 proportionnalité, là, qui est respectée, entre [REDACTED]

21 [REDACTED]

22 [REDACTED] Prévoyez-vous des
23 livraisons supplémentaires pour les derniers mois?

24 R. C'est possible qu'il y ait des livraisons
25 supplémentaires. Là, ce qui est prévu, bien ce qui

1 est prévu, c'est qu'à la fin de l'année financière,
2 bien non, à la fin du treize (13) mois, là, qu'il y
3 ait en effet [REDACTED]

4 [REDACTED] là, qui soit livré.

5 Q. [10] Oui, mais expliquez-moi pourquoi il y a juste
6 deux point cinq (2.5) pour les premiers dix (10)
7 mois puis trois point sept (3.7) après treize (13)
8 mois?

9 R. Euh...

10 Q. [11] De quelle façon, là, vous avez établi vos
11 proportions de livraison?

12 R. C'est selon les discussions qu'on a eues avec le
13 producteur, là, c'est ce qui semble être
14 raisonnable, là, de leur côté.

15 Q. [12] O.K. Et deuxième question. Vous nous avez dit,
16 dans votre présentation qu'on vous avait posé des
17 questions, là, dans notre demande de renseignements
18 sur la certification. Là, vous nous dites : vous ne
19 l'avez pas encore, cette certification-là?

20 R. Avec Eco...

21 Q. [13] Vous l'attendez?

22 R. On l'attend, on est dans les derniers détails de la
23 rédaction, là, on a une version préliminaire, là,
24 qui a déjà été complétée. On est en train de faire
25 les vérifications à l'interne, dans les prochaines

1 semaines ou jours, là, ça devrait être complété.

2 Q. **[14]** Est-ce que ça va être complété avant le début
3 des livraisons et de la mise en oeuvre du contrat,
4 donc?

5 R. Ce qui est prévu c'est [REDACTED] soit le
6 premier contrat avec lequel on... sera appliqué le
7 processus d'audit, donc, oui.

8 Q. **[15]** Non, je comprends ça, mais allez-vous avoir la
9 confirmation de EcoEngineers certifiant votre GNR
10 avant que débutent les livraisons?

11 R. Nous n'avons... non, on n'aura pas la certification
12 d'EcoEngineers avant le début des livraisons, par
13 contre, on a d'autres mesures qui sont expliquées
14 ici, donc on demande l'envoi d'un affidavit, là, du
15 Producteur qui nous démontre, là, qui nous garantit
16 l'intégralité des attributs verts ce qu'on fait
17 avec les Producteurs, à l'heure actuelle.

18 Ensuite, bien une fois qu'EcoEngineers aura
19 terminé la rédaction de la mise en place du
20 processus de certification, à ce moment-là, on va
21 débiter le processus avec EcoEngineers, là, ce qui
22 va nous permettre de certifier avec la
23 certification, là, d'EcoEngineers, les volumes
24 [REDACTED].

25 Q. **[16]** Bien, je vous remercie, ça complète mes

1 questions, Madame la présidente. On ne vous entend
2 pas, Madame la présidente, et moi, je disparaiss,
3 là.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je m'excuse, c'est parce que j'ai trop de fenêtres
6 ouvertes en même temps, il fallait que je retrouve
7 celle de « GoToMeeting » pour ouvrir mon micro.

8 Alors, oui, alors Maître Gertler, ça va
9 être rendu à vous. Maître... je ne le vois pas
10 apparaître. Maître Gertler? Je vois tout le monde.
11 Ah, il est là. Maître Gertler. Son micro est
12 ouvert, mais je ne l'entends pas, est-ce que je
13 suis la seule?

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 On ne l'entend pas, nous non plus.

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Non, personne n'entend.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Gertler, on ne vous entend pas. Je vois que
20 vous êtes... votre micro est ouvert et donc,
21 théoriquement, vous n'êtes pas sur le muet, mais...

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 O.K. Excusez-moi, c'est des petits problèmes de
24 technologie. Vous m'entendez, là?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 O.K. Bon. Alors, bonjour. Franklin Gertler pour
5 ROEÉ. Il s'est dit beaucoup de choses sur notre
6 preuve et nos questions. Alors, je vais essayer
7 d'aller rondement. Si on part de la présentation de
8 ce matin, les éléments que nous venons d'entendre.

9 Vous avez parlé... On vous a posé la
10 question de pourquoi pas de gré à gré et... pas gré
11 à gré et non appel d'offres pour aller chercher ces
12 volumes-là. Et je pense que vous avez dit quelque
13 chose - puis là, évidemment, je n'ai pas les
14 notes - mais quelque chose en réponse, comme...
15 Parce que... [REDACTED] vous a dit que c'était
16 avantageux. Et court terme, et tout ça. Et vous
17 avez dit, aussi : « Parce que cette possibilité
18 s'est offert à nous ». Alors, je veux juste
19 comprendre de comment... Tu sais, quand vous dites
20 ça, « s'est offert à nous », c'est parce que vous
21 avez une relation avec [REDACTED] on comprend. Donc,
22 j'aimerais comprendre qu'est-ce qui est arrivé dans
23 ce cas-là?

24 M. RAPHAËL DUQUETTE :

25 R. Donc, ce qui est arrivé, comme je le disais, là,

1 dans la présentation, on a des discussions assez
2 fréquentes avec les représentants [REDACTED]
3 On parle de plusieurs projets. Et à ce moment-là,
4 en avril dernier, la discussion a porté sur le
5 projet en particulier dont on parle aujourd'hui. Et
6 il y avait une opportunité, là, qu'ils nous
7 offraient. Il y avait des volumes qui étaient
8 disponibles, puis qu'ils nous ont offerts.

9 Q. [17] O.K. Mais vous, c'est qui, qui demande à qui?
10 C'est ça que j'aimerais savoir.

11 R. C'est des discussions qu'on a de façon, comme je le
12 dis, de façon régulière. C'est plus... En fait,
13 c'est probablement [REDACTED] qui nous ont
14 fait la proposition, qui nous ont dit : « Bien,
15 voici. On a des volumes qui sont disponibles, est-
16 ce que vous êtes intéressés? »

17 Q. [18] O.K. Bien, des volumes dans... dont on parle
18 ce matin, là, c'est ça?

19 R. Exactement.

20 Q. [19] Au huis clos, fait que j'essaye de me... de
21 faire ça pour ne pas qu'il y ait trop de caviardage
22 non plus. O.K. Maintenant, sur la question dont
23 vous parliez, à votre... à la page... Je pense que
24 c'est votre deuxième diapo, Madame la Greffière.
25 C'est ça. Alors, nous, nous étions pour faire

1 ressortir, justement, dans la preuve... Puis, bon,
2 je parle de la pièce confidentielle B-0046 - je
3 crois que c'est le bon code - aux pages 7 et 8. Où,
4 justement, on voit le contrat dont on parle
5 aujourd'hui, qui était pris en compte avec son
6 prix, à la fin, de calculer - ça, c'est au quinze
7 (15) juillet - calculer le tarif provisoire. C'est
8 bien cela?

9 R. Là, j'essaye de retrouver la pièce en question, là.

10 Q. **[20]** O.K. C'est la B-0046, mais je demande
11 seulement de nous confirmer, on n'a pas besoin
12 de...

13 R. O.K. Répétez la question, alors, Maître.

14 Q. **[21]** Bien, de confirmer que... Puis là, écoute,
15 c'est aux fins des notes sténographiques, j'ai
16 parlé des pages 7 et 8. Puis, je pense que les
17 numéros de pages ne changent pas entre les versions
18 caviardées et confidentielles de cette pièce-là,
19 qui a été déposée et révisée.

20 La question était simplement de vous faire
21 confirmer que lorsque vous avez proposé le tarif
22 provisoire au quinze (15) juillet, le contrat dont
23 on parle aujourd'hui, avec son prix, puis ses
24 volumes, était déjà dans les carnets, si je peux
25 parler ainsi. Déjà afin de calculer la moyenne de

1 prix pour faire le tarif provisoire, c'est bien
2 cela?

3 R. On avait un haut niveau de certitude qui nous
4 permettait de croire que ces volumes-là allaient
5 réellement être injectés au courant de l'année
6 tarifaire vingt vingt-vingt vingt et un (2020-
7 2021). Et on avait un haut niveau de certitude sur
8 le prix. Par contre, comme je le disais, il restait
9 des détails à peaufiner et ça aurait pu avoir
10 des... un impact sur le prix, mais on était tout de
11 même confiant, là, de s'entendre avec les
12 caractéristiques qu'on a déposées au tarif
13 provisoire du quinze (15) juillet vingt vingt
14 (2020).

15 Q. **[22]** Et quel... la nature de ces détails-là de
16 manière... pour les caractériser, sans entrer dans
17 tout le détail, qui étaient à confirmer ou à
18 finaliser?

19 R. C'était, entre autres, le lieu de livraison du...
20 du GNR.

21 Q. **[23]** Euh... à savoir quelque part aux États-Unis ou
22 à Dawn ou... c'est ça?

23 R. Le... il y a différents points de livraison, là, il
24 y a différents hub, là, le... nous, le hub qu'on
25 privilégie c'est celui de Dawn, donc...

1 Q. **[24]** C'est juste parce que là on est tous un petit
2 peu... bon, c'est pas très confortable, c'est pas
3 idéal de faire ça aussi rapidement et j'aimerais
4 juste, pour que nous et la Régie comprennent, entre
5 le quinze (15) juillet et le vingt-trois (23)
6 octobre c'est quoi les travaux puis à quelle date
7 vous les avez accomplis pour faire... aboutir vos
8 négociations, s'il vous plaît?

9 R. Donc, dans une entente il y a plusieurs
10 caractéristiques, en effet, mais il y a plusieurs
11 aussi détails contractuels qui doivent être
12 finalisés. Et entre le quinze (15) juillet et le
13 vingt-trois (23) octobre c'est les détails
14 contractuels qui ont dû être finalisés et donc
15 c'est... c'est le temps que ça a pris pour
16 finaliser l'entente, là, donc je... voilà.

17 Q. **[25]** Mais, bon, évidemment on est encore dans le
18 COVID, alors je présume que vous n'êtes pas allé
19 les rencontrer, tout s'est fait à distance, c'est
20 ça?

21 R. Exactement.

22 Q. **[26]** Bon. Et... mais j'aimerais savoir parce
23 qu'entre le vingt-trois (23) octobre... entre le
24 quinze (15) juillet et le vingt-trois (23) octobre
25 il y a plus de trois mois, alors est-ce que vous

1 avez vos travaux... vous avez fait quelque chose au
2 mois de... au mois d'août puis au mois de
3 septembre? Ça s'est tout passé dans les derniers
4 jours au mois d'octobre?

5 R. Bien c'est plusieurs aller-retours de... de
6 versions contractuelles qui doivent passer à
7 travers les mains de plusieurs avocats et puis
8 c'est le temps que ça prend pour finaliser
9 l'entente.

10 Q. [27] O.K. Mais vous pouvez quand même m'aider. Est-
11 ce que... est-ce que c'était de manière intensif au
12 mois de... au mois de juillet et août ou c'était de
13 manière intensif en date du quinze (15) octobre,
14 là, c'est ça la question?

15 R. Bien je... je ne sais pas ce que vous voulez dire,
16 là, par « intensif ». Oui, il y avait des
17 discussions régulières avec les gens [REDACTED]

18 [REDACTED] Il faut... il faut que vous compreniez
19 aussi qu'on a plusieurs promoteurs, plusieurs
20 producteurs avec qui on... on négocie aussi, là,
21 donc notre... et puis on a des capacités et puis
22 des ressources limitées, donc on ne peut pas être
23 vingt-quatre heures (24 h) sur vingt-quatre (24 h)
24 sur un projet comme celui-là.

25 Q. [28] O.K. Mais en tout cas je vais demander une

1 dernière fois : est-ce que vous avez travaillé de
2 manière soutenue sur ce contrat-là? Quand est-ce
3 que c'était? On sait tous comment ça se passe dans
4 une négociation. À un moment donné il y a une
5 accélération, puis bon. Alors c'est ça que je vous
6 demande : quand est-ce que cet effort et ces...
7 cette phase-là de négociation a eu lieu?

8 Me PHILIP THIBODEAU :

9 Je vais... je vais intervenir ici, là, Philip
10 Thibodeau pour Énergir, là. Je vais formuler une
11 objection. Écoutez, je comprends qu'on pose
12 plusieurs fois la même question pour avoir une
13 réponse différente. Les témoins d'Énergir ont
14 répondu qu'entre le quinze (15) juillet et le
15 vingt-trois (23) octobre il y a eu des négociations
16 qui se sont poursuivies, qui ont été nécessaires
17 pour en arriver à un contrat signé. Maintenant, de
18 reposer des questions sur l'intensité des
19 négociations ou à quelle... combien de fois par
20 jour, combien de fois par semaine, je vous sou mets
21 que ce n'est pas pertinent ici compte tenu de la
22 réponse qui a été fourni par le témoin.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Madame la Présidente, j'ai pas posé le nombre de...
25 combien de fois ou exactement ces détails-là. Je

1 lui ai demandé, par rapport à une période à
2 laquelle l'intensité du travail ou le grand du
3 travail, le gros du travail s'est fait. Et je pense
4 qu'on est en droit de le savoir parce que lorsque
5 la Régie a accepté une approche ou un processus
6 plus accéléré, moins complet du traitement de la
7 demande, des demandes de cette nature-là, ça a été
8 exceptionnel.

9 Alors, j'aimerais savoir si c'était
10 vraiment exceptionnel ou si on est vraiment devant
11 simplement un choix ou une façon de travailler qui
12 fait en sorte que les autres, la Régie et les
13 intervenants, doivent travailler dans des
14 circonstances moins que idéales.

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Je vais maintenir mon objection, Madame la
17 Présidente, puis la réalité, c'est qu'il n'y avait
18 tout simplement pas de contrat, alors le vingt-
19 trois (23) octobre. C'est ce que le témoin a
20 témoigné. Donc, je sou mets que la pertinence, la
21 question de maître Gertler n'est pas pertinente et
22 a déjà été posée hier.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Maître Gertler, là-dessus je vais être
25 d'accord avec maître Thibodeau. La Régie, quand

1 elle a rendu sa décision D-2020-057, elle avait
2 mentionné d'ailleurs précédemment dans une autre
3 décision, que pour éviter de plaider l'urgence
4 constamment, parce qu'il y a eu de l'urgence
5 effectivement, vous avez raison, Maître Gertler,
6 doit être prouvée, on avait mis en place une
7 procédure accélérée, de traitement accéléré de ces
8 questions-là qu'on a appliqué aujourd'hui.

9 Ces procédures, évidemment, ne sont pas,
10 comment dirais-je, contraignantes sur la Régie. Le
11 calendrier réglementaire est ce qu'il est. On
12 essaie d'accommoder dans la mesure du possible,
13 mais si c'est pas possible, on ne le fait pas.

14 Mais, dans ce cas-ci, la pertinence de
15 votre question, elle était plus sur l'urgence et
16 puis là on est dans un traitement accéléré. Puis le
17 témoin a répondu à votre question sur le
18 déroulement qui s'est proposé. Alors, vous pourrez
19 plaider si vous pensez que... si vous pensez que
20 Énergir a fait exprès ou c'était dans ses
21 intentions de retarder la signature du contrat, je
22 ne sais pas si c'est là où vous voulez aller, pour
23 nous mettre dans une procédure de traitement
24 accéléré.

25 Ça ne change pas la situation dans laquelle

1 on est là et avec laquelle on a autorisé le
2 calendrier réglementaire dans la décision D-2020-
3 147. Alors, je vais vous demander de passer à une
4 autre question.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Très bien. Merci, Madame la Présidente.

7 Q. [29] Maintenant, puis là je cherche... Dans la
8 présentation justement, est-ce que j'ai la bonne
9 cote? C'est la B-0452, c'est ça... J'aimerais juste
10 savoir, puis là j'essaie de trouver où est-ce que
11 c'est le document parce qu'honnêtement on l'a reçu
12 ce matin puis on lit rapidement. Mais, vous parlez
13 du fait que le Producteur est en production depuis
14 plus de dix (10) ans, c'est ça. Excusez-moi, c'est
15 à la page 4 ou plus de dix (10) ans dans le biogaz
16 puis le GNR, depuis plus de... depuis deux mille
17 dix-sept (2017).

18 J'aimerais savoir juste est-ce que vous
19 savez quand on dit « plus de dix (10) ans », est-ce
20 que c'est quinze (15) ans? Est-ce que c'est vingt
21 (20) ans? Est-ce que vous le savez le temps comme
22 information?

23 M. RAPHAËL DUQUETTE :

24 R. J'ai pas la date exacte avec moi. Si vous voulez,
25 on peut prendre un engagement pour vous donner la

1 date exacte si c'est...

2 Q. [30] O.K. Merci beaucoup.

3 R. Mais, c'est la...

4 Q. [31] Engagement numéro 1, je pense, de fournir, par
5 rapport à l'usine en question, depuis quand elle
6 est en opération, puisqu'on mentionne « plus de dix
7 (10) ans », alors qu'est-ce que ça veut dire.

8

9 E-1 (Énergir) : Fournir, par rapport à l'usine de
10 [REDACTED], depuis quand elle
11 est en opération et spécifier
12 qu'est-ce que veut dire « plus de
13 dix (10) ans » (demandé par le
14 ROÉÉ)

15

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [32] Juste sur une question d'intendance, parce que
18 les plaidoiries doivent être cet après-midi, à
19 quel... dans quel délai, Monsieur Duquette, que
20 vous pensez que vous êtes en mesure de répondre à
21 maître Gertler?

22 M. RAPHAËL DUQUETTE :

23 R. On va tenter de le faire cet avant-midi. Il faut
24 qu'on... on devra probablement contacter les gens
25 [REDACTED], là, pour ce faire, là. Donc, on

1 va tenter de communiquer avec eux ce matin.

2 Q. **[33]** C'est juste parce que...

3 R. Et vous revenir avec la question ce matin.

4 Q. **[34]** Merci.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Q. **[35]** Bon. Maintenant, toujours sur la même diapo,
7 numéro 4.

8 Vous permettez, aussi je gère mes
9 différentes fenêtres, Madame la Présidente. On
10 parle que la matière organique en question, c'est
11 des résidus d'élevage et d'abattage de
12 transformation de porc. Et j'aimerais d'abord
13 comprendre, parce que vous avez mentionné que vous
14 devez vérifier si la source était organique, dans
15 vos questions, vos paramètres... Vous hochez de la
16 tête. Il faut dire oui si vous êtes d'accord, s'il
17 vous plaît.

18 M. RAPHAËL DUQUETTE :

19 R. Donc, oui, dans le processus ou la procédure de
20 certification qui est en cours d'élaboration par
21 EcoEngineers, un des critères est de confirmer
22 qu'il s'agit bien de GNR produit à partir de
23 matières organiques.

24 Q. **[36]** O.K. Et lorsqu'on dit dans le diapo « résidus
25 d'élevage et d'abattage de transformation du

1 porc », les résidus d'élevage, est-ce qu'on parle
2 de lisier de porc ou on parle d'autre chose?

3 R. On parle, entre autres, de lisier de porc, oui.

4 Q. **[37]** O.K. C'est parce que si je comprends bien, la
5 source ici n'est pas des fermes ou des lieux de
6 production comme tels, c'est un abattoir
7 essentiellement, c'est bien cela?

8 R. Tout à fait. Oui.

9 Q. **[38]** O.K. Et je pense que j'ai dans les... parce
10 que j'ai vraiment pas beaucoup de temps. Mais dans
11 les pièces que j'ai soumises ce matin pour le
12 contre-interrogatoire, et puis elles sont au
13 dossier, on parle justement de cette
14 transformation, c'est des os des résidus
15 organiques. C'est bien cela? Le flux de matières
16 organiques, c'est notamment des eaux et des résidus
17 organiques?

18 R. Bien, il y a des résidus de traitement des eaux de
19 l'usine de transformation, en effet.

20 Q. **[39]** O.K. Ça contiendrait aussi, si j'essaie
21 d'imaginer, des morceaux ou des résidus de viande ou
22 de carcasses?

23 R. Je peux penser que oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Gertler, là c'est moi qui vais vous

1 interrompre. Je m'en excuse, mais il faut remettre
2 un point. Si vous voulez parler de la certification
3 et de qu'est-ce qui pourrait empêcher la
4 certification du GNR, je n'ai aucune difficulté
5 avec cette ligne de questions-là. Si vous voulez
6 aller sur le - comment dirais-je - le mode de
7 production du GNR, comment il est fait et à partir
8 de quoi, je vous rappelle que c'est un enjeu que la
9 Régie a rejeté dans sa décision D-2018-052. Il y a
10 une ligne, il y a une ligne à suivre. Et je vous
11 demanderais de la suivre.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 O.K.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Entre la certification et le mode de production.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Très bien. J'en suis, Madame la Présidente. Pour
18 nous, c'est la question de, finalement, des risques
19 associés à la demande en raison du mode de
20 production. Bon.

21 Q. **[40]** Alors, justement, pour venir à la
22 certification s'il vous plaît. Vous dites dans
23 votre présentation à la page 7, puis vous l'avez
24 répété tout à l'heure, que vous parlez de processus
25 maison que vous êtes en train de monter ou

1 d'obtenir de EcoEngineers. D'abord... Puis vous
2 avez aussi confirmé dans votre témoignage, suite
3 aux questions de maître Thibodeau ce matin, que
4 vous êtes au courant de la norme qui est en
5 développement par... par ELJ... Green-e, excusez-
6 moi. Est-ce que vous... j'ai raison de penser que
7 vous participez aux travaux des... je ne sais pas
8 si vous êtes un des partenaires ou une des parties
9 consultées dans le développement du... de la norme
10 nord-américaine Green-e.

11 R. On est en effet un des... des parties consultées.

12 Q. [41] Et tout comme [REDACTED] je ne sais pas si
13 vous le savez, mais les documents démontrent que
14 [REDACTED] est de la même manière.

15 R. J'ai... je n'ai pas cette information-là. Je... je
16 ne le sais pas si [REDACTED] est...

17 Q. [42] O.K. Et est-ce que vous serez au courant
18 que... parce que là vous nous avez dit que
19 EcoEngineers c'est pas tout à fait à point, mais
20 c'est... c'est au point, mais c'est sur le point
21 d'être terminé prochainement, je ne sais pas quand
22 exactement, est-ce que vous pouvez mentionner la
23 date à laquelle ce serait disponible, complété?

24 R. C'est dans les prochains jours, c'est en cours de
25 révision finale à l'interne.

1 Q. **[43]** Puis donc votre travail... pas votre travail,
2 mais votre interaction, si je peux m'exprimer
3 ainsi, avec Greene-e, vous êtes encore... vous êtes
4 au courant qu'on est rendu au deuxième projet de
5 leur... de leur norme?

6 R. Oui, on est au courant, oui.

7 Q. **[44]** O.K. Et ça... ça, c'est... aussi ces jours-ci,
8 n'est-ce pas, que c'est sur le point d'être... de
9 terminer, si je comprends bien.

10 R. C'est pas la même compréhension qu'on a. On croit
11 que ça va prendre encore plusieurs mois avant
12 d'avoir une version finale.

13 Q. **[45]** Maintenant quand vous parlez de... de norme...
14 de norme d'EcoEngineers, puis vous m'avez dit, bien
15 c'est pas moi qui le dit, vous dites une norme
16 maison, je vous pose la question sur... bien je
17 vais le prendre d'une autre façon. Vous êtes
18 d'accord avec moi que là nous sommes dans un marché
19 canadien et même nord-américain pour le GNR?

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Juste une intervention, Maître Gertler. Je veux
22 simplement faire attention avec les qualifications.
23 À moins que je me trompe, le témoin n'a jamais
24 mentionné qu'il y avait une... que c'était une...
25 une source maison, là. Ça fait deux fois que je

1 vous entend le dire, mais ce n'est pas ce que le
2 témoin a mentionné ce matin.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Je pense qu'il l'a dit au moins deux fois, Maître
5 Thibodeau, mais en tout cas c'est... c'est votre
6 propre... votre propre norme, si vous voulez. Le
7 témoin l'a dit au moins... au moins deux fois. Je
8 peux utiliser d'autres mots, si... Eco...
9 EcoEngineers.

10 Q. **[46]** Maintenant... je veux juste comprendre, si
11 vous êtes d'accord avec moi, que vous êtes dans un
12 marché où il y a un marché nord-américain pour ce
13 produit-là, le GNR.

14 R. Je suis d'accord, en effet qu'il y a...

15 Q. **[47]** Tant le côté de l'approvisionnement que
16 l'achat. Aller en achat direct ça peut venir de
17 l'extérieur de la province, c'est ça?

18 R. Oui.

19 Q. **[48]** Et l'autre jour je pense que... vous êtes
20 là... vous étiez là lundi... oui, c'est ça, lundi.
21 On parlait de, justement dans le cas de l'Oréal,
22 qu'il y avait des préoccupations qui venaient de la
23 maison-mère en Europe pour être sur une base
24 mondiale carboneutre, puis on préconisait le... le
25 GNR pour y arriver. C'est cela?

1 R. Oui, c'est... c'est bien l'affirmation, là,
2 qu'on... qu'on a eue, qui nous a été donnée lors
3 des audiences de lundi, là.

4 Q. [49] Et dans ce contexte-là, je vous demande s'il
5 n'y a pas des risques associés à l'idée de retenir
6 une norme, peut-être pour vous, par EcoEngineers,
7 plutôt qu'une norme nord-américaine qui est en
8 développement par Green-e, par exemple?

9 Excusez-moi. Le risque, au niveau de votre,
10 la crédibilité, la fiabilité du produit du point de
11 vue environnemental?

12 R. Nous, on ne voit pas ça de cette façon-là du tout,
13 on croit qu'EcoEngineers, c'est une firme qui est
14 reconnue aux États-Unis, qui a une crédibilité aux
15 États-Unis, qui a fait plusieurs mandats de cette
16 façon-là, qui certifie des attributs
17 environnementaux aux États-Unis, qui est reconnue
18 par l'EPA aux États-Unis, c'est une organisation
19 qui est crédible et on ne doute pas du tout de leur
20 crédibilité, puis on ne doute pas du tout, on ne
21 voit aucun risque, là, de ce côté-là.

22 Q. [50] Et selon vous, est-ce que le produit de... qui
23 vient [REDACTED] dont il est question ici, se
24 qualifierait pour la norme Green-e, tel qu'il... je
25 comprends, est un projet, mais est-ce qu'il y a,

1 est-ce qu'il pourrait se qualifier, étant donné la
2 nature des matières organiques?

3 R. Je ne... étant donné que c'est, en fait, là, c'est
4 des suppositions, là, donc, c'est... encore une
5 fois, Green-e, c'est des propositions, c'est des
6 versions drafts donc, c'est... je ne peux pas me
7 prononcer là-dessus.

8 Q. **[51]** Mais est-ce que cette question-là, à votre
9 connaissance, se discute? Quelle nature de résidus
10 seraient qualifiés?

11 R. Il y a des discussions sur les différents intrants,
12 les faits, là, qui devraient être approuvés, là,
13 par la certification, oui.

14 Q. **[52]** Maintenant, dans vos réponses à nos demandes
15 de renseignements, c'est le B-0434, on vous a posé
16 les questions, puis, là, excusez-moi, je vais juste
17 trouver.

18 Selon la série de questions 4.1, on dit, on
19 vous pose des questions, à savoir si vous informez
20 vos clients de la source de la matière organique,
21 du métal en question et une de mes questions, juste
22 pour faire un suivi. Je pense que, je vous pose la
23 question, par exemple pour le 4.11, une de nos
24 questions, c'est en page 8 de nos demandes de
25 renseignements :

1 Selon Énergir, est-ce que ces divers
2 types d'information...

3 C'est d'information sur les sources et le respect
4 des (inaudible)...

5 ... seraient susceptibles d'affecter à
6 la baisse l'intérêt de la clientèle à
7 l'achat du GNR?

8 Là, vous répondez :

9 Ces aspects n'ayant pas été testés
10 auprès de la clientèle, Énergir ne
11 peut se prononcer. Cependant, un
12 client ayant des objectifs précis sur
13 ces aspects sera orienté vers le
14 service en achat direct.

15 Bon, je veux juste savoir de vous, alors
16 finalement, vous dites : c'est le produit que nous
17 avons, puis si vous avez des soucis
18 environnemental ou à titre moral ou autre, bien,
19 achetez en achat direct. C'est ça, votre
20 témoignage?

21 Mme ANICK RATELLE :

22 R. Anick Ratelle.

23 Q. [53] Bonjour.

24 R. Notre point là-dessus, c'est qu'un client qui
25 aurait des questions par rapport aux sources de

1 l'approvisionnement, on sera en mesure d'y répondre
2 de façon générale sur nos différentes sources
3 d'approvisionnements, les différents intrants qu'on
4 utilise dans notre approvisionnement.

5 Si un client avait des préoccupations ou
6 des objectifs environnementaux, parce que, mettons,
7 il doit s'approvisionner localement, à moins de
8 cinquante kilomètres (50 km) de son usine. Ou qu'il
9 faut absolument que ce soit du GNR produit de façon
10 agricole. Ces clients-là, on les orienterait
11 davantage vers l'achat direct, parce que nous,
12 notre portefeuille d'approvisionnement ne nous
13 permet pas de lui... de réserver des quantités
14 selon les critères de sélection de la source
15 d'énergie ou la source des intrants.

16 Q. [54] Mais vous, vous ne fournissez pas de... La
17 personne serait obligée de découvrir pour lui-même,
18 finalement, qu'il y aurait une portion dans le GNR
19 qui ne cadre pas avec leurs objectifs.

20 R. Effectivement, si notre portefeuille
21 d'approvisionnement, de façon générale, ne cadre
22 pas avec leurs objectifs, ils seraient orientés
23 vers les achats directs.

24 Q. [55] O.K. J'achève, Madame la Présidente. Puis, là,
25 je passe vite pour... Je pense... va être correct

1 pour les pièces sans les afficher. Mais je parle de
2 réponses à la DDR numéro 11 de la Régie, dernière
3 question. Où on reconnaît... Puis ça, bien, on est
4 dans le B-00... C'est ça. B-0448 et B-0449. À la
5 dernière question, on... on voit que... on avait
6 parlé de sept cent quarante-quatre (744) clients.
7 Finalement, on a seulement vingt-deux (22) clients
8 qui sont en attente, avec un total de sept cent
9 quarante-quatre (744) compteurs. C'est bien cela?

10 R. Je confirme.

11 Q. **[56]** Et à ce moment-là, parce que... Moi, je
12 pense... Je ne sais pas, je n'ai pas cette note ou
13 les données. Je pense qu'on parle de sept clients.
14 Est-ce que c'est sept clients actuels ou sept
15 clients pour lesquels il... pour qui il y aura une
16 question de rétroactivité? Je ne suis pas sûr. Mais
17 auxquels s'ajoutent les vingt-deux (22) ici. Est-ce
18 que vous serez d'accord avec moi, à ce moment-là,
19 que la perte de même d'un seul client, qui pourrait
20 avoir plusieurs compteurs, mais un seul client, ça
21 pourrait être important ou avoir un impact
22 important sur l'entreprise de... comme architecte
23 du GNR?

24 R. Pour ce qui est de la rétroactivité, je ne peux pas
25 répondre à cette partie-là. Par contre, par rapport

1 au risque... Ce que je perçois de votre question,
2 c'est par rapport au risque, là, d'un petit nombre
3 de clients, plusieurs installations, là, factures
4 chez des clients. Il y a aussi, si on peut
5 qualifier, un peu un avantage d'avoir un peu de...
6 peu de clients. C'est qu'on est en contact régulier
7 avec eux. Et on les informe des discussions qu'on
8 a, des avancées qu'on a du côté du GNR, du côté
9 réglementaire. Et aucun de ces clients-là n'a
10 manifesté le désir de se retirer de la liste et
11 l'intérêt est toujours présent.

12 Q. [57] O.K. Si vous me permettez, juste un petit
13 instant, Madame la Présidente, je vais consulter,
14 puis on va probablement avoir terminé. Un instant,
15 s'il vous plaît. O.K. Rebonjour, Madame la
16 Présidente... c'est madame... les régisseurs. C'est
17 terminé, là, c'est tout pour notre contre-
18 interrogatoire. Merci beaucoup.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous remercie beaucoup, Maître Gertler. Maître
21 Neuman, à moins que vous me disiez que vous en
22 aviez seulement pour cinq à dix (10) minutes, je
23 prendrais la pause immédiatement. Est-ce que ça
24 vous convient aussi?

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui, je suis d'accord. Je vous remercie beaucoup.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, on va recommencer à dix heures trente
5 (10 h 30). Je vous remercie.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Merci.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11 (10 h 31)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Thibodeau, est-ce que vos témoins sont
14 présents?

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Ils sont présents. Les caméras vont s'activer
17 tranquillement. Oui, le compte est bon.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci. Maître Neuman, est-ce que vous êtes prêt à
20 procéder?

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Merci beaucoup, Madame la Présidente; Madame et
3 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour
4 Stratégies énergétiques, l'AQLPA et le GIRAM.
5 Bonjour aux témoins d'Énergir.

6 Q. **[58]** Je vais commencer d'abord par vous féliciter
7 pour l'excellente occasion d'affaires dont vous
8 avez réussi à bénéficier par le présent contrat
9 d'achat. Et j'attirerais votre attention sur votre
10 présentation de ce matin, qui est confidentielle,
11 Gaz Métro-1, Document 29, si elle peut être
12 projetée, à la page 2. On va commencer par la page
13 2.

14 Tout d'abord, vous avez répondu à certaines
15 questions sur la séquence des négociations tout à
16 l'heure, mais nous avons quelques précisions
17 supplémentaires. En avril vingt vingt (2020), si
18 j'ai bien compris votre réponse précédente, vous
19 avez appris, par le biais de vos contacts réguliers
20 avec le courtier, qu'une quantité de GNR était
21 disponible à un prix donné. Est-ce qu'il est exact
22 de comprendre que c'est dès avril deux mille vingt
23 (2020) que vous avez appris que ce GNR serait
24 disponible seulement à partir du premier (1er)
25 décembre vingt vingt (2020) ou est-ce que, à

1 l'époque, le GNR était déjà disponible selon ce qui
2 vous était présenté?

3 M. RAPHAËL DUQUETTE :

4 R. Selon les premières discussions, les volumes
5 auraient pu être disponibles avant ça. Et c'est
6 pourquoi, là, en ce moment, il y a un stock qui est
7 en train de s'accumuler dans des équipements de
8 stockage [REDACTED]. Et puis il y a déjà un
9 stock de un [REDACTED] qui
10 sont actuellement stockés. Donc, les volumes
11 auraient pu être livrés avant.

12 Q. [59] D'accord. Est-ce que... J'essaie de comprendre
13 globalement la durée des négociations puisqu'il
14 s'agit d'un contrat à court terme. D'abord, est-ce
15 que c'était déjà prévu en avril deux mille vingt
16 (2020) lors des premiers contacts que ce serait un
17 contrat à court terme ou est-ce qu'on parlait de
18 treize (13) mois ou est-ce qu'on parlait d'un autre
19 type de terme à cette époque?

20 R. À cette époque, on parlait plutôt d'un volume qui
21 nous était alloué ou, en tout cas, qui était
22 disponible, et qui était disponible jusqu'à la fin
23 décembre vingt vingt et un (2021).

24 Q. [60] Donc, la fin du terme était déjà connue dès le
25 début?

1 R. Exactement.

2 Q. [61] D'accord. Et c'est [REDACTED] votre
3 contact. Est-ce que vous saviez dès le départ que
4 ce serait le producteur [REDACTED] dont on parle,
5 [REDACTED]? Est-ce que c'était
6 connu dès le départ?

7 R. Là, de mémoire, je dirais que oui, il avait déjà
8 été mention de ce producteur-là spécifique.
9 Parfois, il y a quelques semaines ou jours, là,
10 qui... de délai, là, entre la divulgation du nom du
11 producteur et... oui, c'est ça, entre le début des
12 discussions et la divulgation du nom, là, des fois
13 il y a des enjeux de confidentialité, là, qui...
14 puis donc c'est possible, là, que ça ait pris
15 quelques semaines avant qu'on sache le nom exact,
16 là, de l'entité.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Neuman, je... je vais vous interrompre.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je veux juste faire une mise en garde. Je sais que
23 vous vous voulez aller sur les risques
24 d'approvisionnement, là, c'était annoncé dans votre
25 mémoire, mais j'aimerais juste vous demander de

1 rester quand même relativement sur le sujet qui est
2 en cours d'examen, donc avec les quantités
3 contractées qui sont actuellement sous examen. Pas
4 qu'est-ce qui aurait pu être, qu'est-ce qui aurait
5 été... il y a des... il y a des termes précis au
6 contrat sous examen et puis de regarder ces
7 contrats-là et non pas explorer les diverses
8 possibilités qui auraient pu être, parce que sinon
9 nous ne serons pas sortis d'ici aujourd'hui, ils
10 n'auront pas le contrat lundi prochain, je pense
11 que vous allez être d'accord.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais ma
14 question ne visait pas à demander ce qui aurait pu
15 se passer.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 C'est pas l'objet de ma question.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait, merci beaucoup.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Q. **[62]** Oui. Dès le début, les volumes... le volume,
24 c'est un volume important pour... bien un volume
25 important pour Énergir et pour le producteur, ██████████

1 [REDACTED] vous
2 avez mentionné tout à l'heure ce volume était
3 déjà... était déjà connu, c'est bien ça? Dès le
4 départ, c'est ça qu'on vous a... [REDACTED] vous
5 disait être disponible?

6 R. Tout à fait.

7 Q. [63] Et est-ce que vous saviez dès le départ que ce
8 serait du [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

12 R. Là, vous voulez parler de... du... du volume
13 minimal de [REDACTED]

■ [REDACTED] c'est bien ça?

15 Q. [64] C'est en plein ça, oui.

16 R. Donc...

17 Q. [65] Ou est-ce que ça c'est apparu plus tard dans
18 le cours des négociations et que ça a été réduit
19 ou... dites-moi si c'était dès le départ établi ou
20 si c'est... si ça a été modifié plus tard.

21 R. Ça a été modifié plus tard. En fait, c'est au cours
22 des négociations Énergir... bien nous avons exigé
23 d'avoir un minimum de volume garanti, là, dans le
24 contrat, ce qui n'était pas le souhait [REDACTED]
■ [REDACTED] à ce... dans les premières discussions.

1 Q. [66] O.K. Donc, initialement il y avait zéro de
2 garanti, c'est-à-dire que si... s'il n'y avait pas
3 de livraison elle serait récupérée à une date
4 ultérieure ou il n'y avait pas de garantie pendant
5 la durée contractuelle, c'est bien ça?

6 R. Tout à fait, là. Dans le début des négociations
7 c'était ça et puis en cours de route, là, on a
8 exigé qu'il y ait un minimum garanti.

9 Q. [67] O.K. J'essaye d'avoir votre appréciation. Est-
10 ce que ça... ça... sur la durée de la négociation,
11 d'avril vingt vingt (2020) au trente (30)
12 octobre... à octobre vingt vingt (2020), le vingt-
13 trois (23) octobre vingt vingt (2020), si je
14 comprends bien vous avez perdu pendant cette
15 période-là la capacité de vous approvisionner sur
16 un volume important? Est-ce que ça a été une
17 considération pour vous? Est-ce que ça a été... ça
18 a été dommageable pour vous, de ne pas pouvoir
19 avoir ce volume pendant cette durée de négociation?
20 Et je dois vous avouer que, bien franchement, je
21 n'ai pas très bien compris qu'est-ce qui était si
22 dur à négocier.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Neuman, vous êtes sur les possibilités de
25 qu'est-ce qui aurait pu être ou pas être. On est

1 dans l'examen d'un contrat avec des
2 caractéristiques qui sont précises. Alors je ne
3 veux pas qu'on discute, parce qu'on a quand même un
4 temps limité pour faire l'examen, je vais vous
5 demander de vous concentrer sur ce qui est.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 D'accord. Alors... d'accord, je passe... je passe à
8 une ligne... à une autre ligne de questions.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Q. [68] Ce qui est, donc c'est un... c'est un contrat
13 d'approvisionnement dont [REDACTED]
14 [REDACTED] et je vous félicite
15 pour avoir obtenu le [REDACTED]
16 [REDACTED]. Vous avez
17 invoqué... Énergir a invoqué dans sa preuve - ce
18 n'est pas la peine d'aller retracer cette référence
19 - Énergir a invoqué l'article 11.1.3.5 de ses
20 Conditions de service et Tarif, que je vais lire
21 rapidement, c'est plus rapide que d'aller le
22 chercher. Ce que je lis se trouve à la pièce
23 B-0405, Gaz Métro 1, document 8, qui est la version
24 caviardée publique, à la page 7, aux lignes 6 à 10.
25 Donc, cet article indique que :

1 Dans l'éventualité où le Distributeur
2 ne peut rencontrer le pourcentage de
3 gaz naturel renouvelable visé par le
4 client, le Distributeur peut
5 transférer une partie de la
6 consommation du client au tarif de gaz
7 naturel et régler la différence de
8 prix par règlement financier.

9 Donc, je comprends que de cette manière, Énergir
10 est protégée face au client volontaire GNR, en cas
11 de non-obtention du volume de gaz indiqué.

12 Selon votre compréhension, les clients
13 volontaires GNR actuels et ceux qui sont sur la
14 liste d'attente, dont vous avez fait mention, là,
15 qui vont éventuellement bénéficier de ce gaz, est-
16 ce qu'ils vous expriment une préférence pour avoir
17 du GNR ferme et s'ils vous posent la question, j'ai
18 à l'esprit ce que madame Pouliot, enfin, ce qu'un
19 autre panel d'Énergir a mentionné, ne serait-ce
20 qu'il y a deux jours, à l'effet que [REDACTED] voulait
21 absolument ne pas avoir une seule goutte, c'était
22 son expression, une seule goutte e gaz qui n'est
23 pas du GNR.

24 Donc, j'essaie de concilier le fait qu'il
25 semble y avoir au moins un grand client, mais je ne

1 sais pas si c'est le cas des autres qui veulent
2 vraiment avoir juste du GNR s'ils contractent comme
3 clients GNR et la souplesse dont vous vous dotez
4 qui vous permet de ne pas livrer du GNR, bien, s'il
5 n'y en a pas et donc, est-ce que vous pouvez
6 élaborer un petit peu là-dessus, sur ce que vous
7 percevez comme étant les attentes de vos clients
8 là-dessus?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Neuman, je vous fait encore une mise en
11 garde et je m'en excuse. Donc, avant que les
12 témoins répondent. Puis ils pourront répondre, là,
13 je veux juste vous rappeler, si vous êtes pour
14 faire... parce que j'ai... vous aurez constaté
15 qu'on a lu votre mémoire. Si vous êtes pour faire
16 une demande entre deux types de tarifs, l'étape C
17 serait une meilleure place, hein? Je veux juste
18 vous...

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Madame la présidente, je pense que maître Neuman va
21 penser qu'on se ligue contre lui, mais j'allais
22 faire un commentaire là-dessus parce qu'on a vu de
23 la preuve du SÉ-AQLPA-GIRAM qu'ils proposent la
24 création d'un nouveau service, là, de GNR ferme
25 versus non ferme et c'est pour ça que j'aurais une

1 objection, moi, à formuler sur la ligne de
2 questions, parce que je vous soumetts
3 respectueusement qu'on est... ce n'est pas le forum
4 approprié ici pour traiter de cette question-là.

5 C'est-à-dire ce n'est pas dans le cadre
6 d'une demande d'approbation spécifique d'un contrat
7 **spot** qu'on doit traiter de la question. Il va y
8 avoir l'étape C, l'étape D qui s'en viennent, donc,
9 si la Régie juge pertinente cette question-là, ça
10 pourrait être débattu à une étape ultérieure du
11 dossier, mais je pense que d'aller dans une ligne
12 de questions dans ce sens-là puis de... pour en
13 venir à la demande qu'on a vue dans leur preuve, ce
14 n'est pas pertinent au présent dossier.

15 Je ne dis pas que ce n'est pas pertinent,
16 là, de manière générale, dans le dossier général,
17 mais dans le cadre de la présente demande, ça ne
18 l'est pas.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Peut-être que, en fait, ma question ne portait pas
21 là-dessus, ma question porte sur le sujet qui se
22 trouve dans la preuve d'Énergir et qui s'intitule :
23 l'appariement de clients correspondant au volume
24 qui est contracté.

25 Q. [69] Donc, ma question, c'est de savoir : est-ce

1 qu'il y a un tel appariement de clients. C'est là-
2 dessus que porte ma question.

3 Donc, est-ce que les clients se satisfont
4 d'un service non ferme, finalement?

5 Mme ANICK RATELLE :

6 R. Oui, parce que c'est clair, au moment de s'inscrire
7 sur la liste d'attente, les conditions, les
8 conditions de service sont transparentes, définies,
9 ça fait que c'est clair pour les clients qui
10 s'inscrivent sur la liste d'attente.

11 Et ceux qui consomment, hormis [REDACTED] on
12 n'a aucun client à cent pour cent (100 %) GNR et
13 avec demande ferme.

14 Q. [70] J'essaie de comprendre le mot avec « demande
15 ferme ». Vous parlez de [REDACTED] qui aurait fait une
16 demande ferme? Est-ce que c'est de ça que vous
17 parlez?

18 R. [REDACTED] oui, oui. C'est notre seul client qui a
19 une demande ferme de GNR.

20 Q. [71] O.K. Alors, si je comprends bien, ce serait
21 uniquement des nouveaux clients, qui seraient
22 appariés à ce GNR non ferme que vous recevriez?
23 C'est-à-dire autre que le client [REDACTED] qui a dit
24 qu'il ne voulait absolument pas de ce genre de
25 situation.

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Je ne suis pas certain de bien comprendre la
3 question, Maître Neuman. Est-ce que vous pourriez,
4 s'il vous plaît...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui. Oui, je vous parle de l'appariement. Donc,
7 l'appariement, c'est que le nouveau gaz, qui
8 proviendrait du présent contrat, serait apparié à
9 des clients nouveaux, c'est-à-dire des clients
10 autres que celui que vous avez mentionné, qui
11 voulait vraiment un service ferme. Vraiment un
12 service ferme.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Neuman, là, c'est moi qui... C'est parce que
15 l'appareillement entre la demande et les contrats,
16 c'est pour voir s'il y a une... un besoin de
17 consommation, avec le contrat. Et non pas un
18 contrat de fourniture particulier avec des clients
19 particuliers, là. L'appariement n'est pas... n'est
20 pas aussi exigeant que ça, là.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Si je pose...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je ne comprends pas le sens de votre question.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Si je pose la question, c'est que j'ai été surpris
3 de la réponse, tout à l'heure, où le témoin
4 mentionnait « sauf [REDACTÉ] qui, lui, veut vraiment
5 un service ferme. » Et j'ai été surpris de cette
6 réponse. Donc, il semble, dans la réponse, y avoir
7 une certaine différenciation, que ce ne serait pas
8 le même GNR avec le même taux de fermeté et de non-
9 fermeté qui serait disponible. J'essaie de
10 comprendre le sens de l'exception que [REDACTÉ]
11 sur [REDACTÉ] que le témoin a mentionné.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Donc, voir s'il y a une distinction entre le cent
14 pour cent (100 %) GNR et un client ferme. Et donc
15 pas... Parce que « ferme », ici, est comme en
16 opposition à « interruptible », là, donc...

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est dans ce sens-là? O.K.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Q. [72] Oui.

23 Mme ANICK RATELLE :

24 R. Si on revient à l'appariement, là, ça, je pense
25 qu'on l'a bien démontré. La demande, si on regarde

1 la... Où est-ce qu'on démontrait la demande de la
2 clientèle, versus les approvisionnements, là, on
3 l'a bien démontré, qu'on est en mesure de faire un
4 appariement entre l'offre et la demande, avec le
5 contrat présenté aujourd'hui, de répondre... d'être
6 en mesure d'écouler le GNR acheté via le contrat.

7 Aussi, par rapport au cent pour cent
8 (100 %) GNR, des clients sur la liste d'attente
9 pourraient avoir... On en a, là, qui demandent cent
10 pour cent (100 %) GNR, mais ils sont au fait,
11 aussi, des conditions de service qui s'appliquent.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 O.K. Je vous remercie beaucoup. Donc, ça termine ma
14 ligne de questions.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ça termine cette ligne-là de questions ou ça
17 termine votre contre-interrogatoire?

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Ça termine mon contre-interrogatoire.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie. Alors... Et puis, Maître Neuman,
22 j'espère que vous ne voyez pas qu'on agit comme une
23 partie adverse quand on vous pose des questions ou
24 qu'on vous situe dans le temps, là. On essaie juste
25 d'être... de faire avancer le dossier. Alors...

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Je vous... Je suis tout à fait conscient que c'est
3 le but de tout le monde. O.K. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Alors, ça va être au tour de maître René
6 pour la Régie de l'énergie.

7 INTERROGÉS PAR Me SYLVIANE RENÉ :

8 Q. **[73]** Bonjour. Donc, Sylviane René, pour la Régie.
9 Donc, première question. Je crois que vous l'avez
10 déjà mentionné, là, mais c'est juste à titre...
11 pour confirmer, là. Lorsque vous parlez de
12 « contrats **spot** » à la pièce B-0295, vous avez en
13 tête des contrats de type XXXXXXXXXX dont on
14 parle aujourd'hui? Donc, si oui, juste expliquer ou
15 confirmer.

16 M. RAPHAËL DUQUETTE :

17 R. Là, je devrai trouver la pièce d'abord.

18 Q. **[74]** Oui. J'ai mentionné 295, à la page 6. C'est un
19 petit tableau, là, dans lequel on montre... on
20 mentionnait les contrats longs termes contre spot.

21 R. Est-ce que vous avez... Oui.

22 Q. **[75]** Oui. Donc, c'est juste de confirmer notre
23 compréhension, là, de... du contrat que vous nous
24 présentez aujourd'hui.

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Juste pour me mettre dans le contexte, Maître René,
3 le document en question qu'on a à l'écran, est-ce
4 que je comprends que c'est un document qui a été
5 présenté en janvier dans le cadre de l'étape B lui
6 aussi?

7 Me SYLVIANE RENÉ :

8 Oui, c'est ça.

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 O.K.

11 M. RAPHAËL DUQUETTE :

12 R. Bon. On semble référer ici aux contrats spot, là,
13 qu'on... qui étaient présentés là, là, c'étaient
14 des contrats de moins d'un an, là. On parle d'un
15 contrat avec [REDACTED] de treize (13) mois,
16 là. Je crois que, en cours de route, là, la
17 définition a pu être modifiée.

18 On peut peut-être se référer, entre autres,
19 à la demande de procédure d'approbation accélérée
20 pour les contrats de moins de vingt-quatre (24)
21 mois, là. Je crois qu'on peut définir les contrats
22 spot comme des contrats de moins de vingt-quatre
23 (24) mois.

24 Me SYLVIANE RENÉ :

25 Q. [76] O.K. Parfait. Mais, vous confirmez que le

1 contrat [REDACTED], c'est un contrat spot,
2 là. C'est approprié d'utiliser cette expression-là?

3 R. Tout à fait.

4 Q. [77] O.K. Parfait. C'était juste ça la question.

5 Merci. Ensuite, ma deuxième ce serait, en lien avec
6 la pièce B-0400, qui est la demande d'Énergir pour
7 l'approbation du contrat, vous demandiez à la Régie
8 d'approuver les caractéristiques du contrat
9 d'approvisionnement. Donc, on voulait juste
10 confirmer que les caractéristiques du contrat
11 [REDACTED] qu'Énergir demande à la Régie
12 d'approuver correspond aux trois caractéristiques
13 indiquées dans la décision D-2020-057, là, dans le
14 dispositif qu'on peut afficher au besoin.

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Si ça peut accélérer les choses, je suppose que
17 dans ce que vous parlez, vous parlez des trois
18 caractéristiques étant le prix et le volume qui est
19 facturé?

20 Me SYLVIANE RENÉ :

21 Oui, exactement.

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 C'est bien ça?

24 Me SYLVIANE RENÉ :

25 Oui.

1 M. RAPHAËL DUQUETTE :

2 R. Donc, si on parle de ces trois caractéristiques
3 spécifiques là, oui, c'est bien le...

4 Q. [78] O.K. Parfait. Donc, autrement dit, on voulait
5 s'assurer qu'Énergir comprend que la Régie ne se
6 prononce pas sur les autres caractéristiques du
7 contrat, notamment « Attributs environnementaux,
8 Certifications des attributs ». C'est seulement ça
9 les trois caractéristiques de D-2020-057?

10 R. C'est notre compréhension.

11 Q. [79] O.K. Parfait. Merci. Puis on voulait juste
12 valider notre compréhension avec vous des
13 caractéristiques en tant que telles, donc
14 concernant le prix. Donc, il est mentionné, à la
15 page B-0... à la pièce, pardon, B-040... voyons,
16 446, à la page 5, donc... puis que... O.K. Excusez,
17 je reprends.

18 Le prix, soit le prix mentionné à la
19 pièce B-0446, p. 5 et la formule de la
20 p. 1 de l'annexe 1 de cette même
21 pièce, dont le niveau prévu est de
22 [REDACTED] mais dont le niveau exact
23 sera déterminé par la formule [...]

24 Donc, ça va juste être des... confirmer notre
25 compréhension ou réexpliquer si notre compréhension

1 n'est pas la bonne.

2 R. Je demanderais peut-être d'afficher la...

3 Q. [80] Oui. B-0446 page 5. Donc, on voit le [REDACTED]

4 [REDACTED]) et la

5 petite formule qui est là qui serait le [REDACTED]

6 [REDACTED]

7 [REDACTED]

8 R. Est-ce que vous pouvez répéter la question, là, par

9 rapport... par rapport à ce que vous nous présentez

10 là, là, la page 5.

11 Q. [81] Non. Juste... Dans le fond, puisque vous

12 demandez d'approuver ces trois caractéristiques-là

13 qu'on a clarifiées, on voulait juste passer à

14 travers les trois caractéristiques pour juste

15 s'assurer qu'on les comprenait bien et qu'on

16 comprenait bien ce qu'on allait approuver, dans le

17 fond. Donc, je fais juste réitérer ce qui était

18 mentionné à la pièce B-0446 pour valider la

19 compréhension de la Régie par rapport au prix qui

20 est demandé pour ce contrat.

21 M. RAPHAËL DUQUETTE :

22 R. Donc, si je comprends bien, la question, c'est,

23 est-ce que la formule de prix qui est présentée

24 ici, c'est la caractéristique que nous demandons

25 d'approuver à la Régie? C'est la question que vous

1 posez?

2 Q. [82] Oui, exactement.

3 R. Donc, la réponse c'est oui.

4 Q. [83] Parfait. Donc, on va juste faire la même chose
5 avec :

6 La capacité contractée annuelle est de
7 [REDACTED] seraient
8 livrés du mois de décembre 2020 au
9 mois de septembre 2021 (donc durant
10 l'année 2020-2021) et 939 700 m3
11 seraient livrés aux mois d'octobre,
12 novembre et décembre 2021, donc
13 attendus en 2021-2022.

14 Donc, la question est la même, de juste de valider
15 notre compréhension de la capacité contractée qui
16 est demandée, qu'on demande d'approuver?

17 R. Donc, la capacité contractée qui est demandée de...
18 bien, qui est la caractéristique du contrat qui est
19 demandé à être approuvé, c'est [REDACTED]

20 [REDACTED] C'est ça,

21 [REDACTED]

22 [REDACTED]

23 Q. [84] Parfait. Puis plus simple pour la dernière.

24 Donc, le contrat est bien d'une durée de treize

25 (13) mois pour ce qui est de cette caractéristique-

1 là?

2 R. Si la durée est bien de treize (13) mois? Si le
3 début des injections se fait à partir du premier
4 (1er) décembre vingt vingt (2020). La réalité,
5 c'est que le contrat se termine le trente et un
6 (31) décembre vingt vingt et un (2021). Donc, si
7 les injections... si le contrat est approuvé plus
8 tard, bien, la durée sera rétrécie, donc raccourcie
9 du nombre de semaines ou mois, là, de délai. Bien,
10 c'est ça, selon le nombre de mois que ça prendra
11 pour avoir la décision.

12 Q. [85] Parfait.

13 R. Si je suis clair dans ma réponse.

14 Q. [86] Oui, oui, c'est clair. Merci.

15 R. O.K.

16 Q. [87] Parfait. Ensuite, dans sa demande, toujours
17 Énergir, à la pièce B-0400, demande à la Régie
18 d'interdire pour une durée indéterminée la
19 divulcation, la publication et la diffusion des
20 informations confidentielles contenues à la pièce
21 Gaz Métro-1, Document 28. Puis la question est la
22 suivante : Considérant que le marché GNR est en
23 évolution et considérant que la publicité est la
24 règle et la confidentialité est l'exception, la
25 Régie se demande comment Énergir justifie sa

1 demande d'exiger la confidentialité pour une durée
2 indéterminée? Autrement dit, on se demande, si la
3 Régie refusait de l'interdire pour cette durée
4 quelle serait la proposition d'Énergir pour une
5 durée déterminée, si on peut dire, donc la durée
6 minimum qui serait nécessaire pour protéger ces
7 informations?

8 Me PHILIP THIBODEAU :

9 Rebonjour. Suggestion pour la question qui était
10 posée, si jamais la Régie souhaite connaître la
11 réponse, je suggère qu'on y aille en engagement.
12 C'est une question qui est sensible puis qui
13 implique... ça implique non seulement ce qu'Énergir
14 pense comme délai qui est nécessaire, mais aussi
15 par rapport au producteur, ce qui est demandé dans
16 les négociations avec eux puis ce qui a été demandé
17 d'être maintenu confidentiel. Donc, avant de lancer
18 un chiffre à brûle-pourpoint comme ça, je pense que
19 ce serait plus adéquat de faire des vérifications
20 et de vous revenir avec un chiffre. Évidemment,
21 notre proposition, c'est d'y aller, pour les
22 raisons évoquées dans l'affidavit de
23 confidentialité, d'y aller avec une durée
24 indéterminée. Mais si la Régie souhaite avoir un
25 délai avec lequel toutes les parties seraient

1 confortables, je vous soumets que ce serait plus
2 adéquat d'y aller sous forme d'engagement pour
3 cette question.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Thibodeau, juste pour vous signaler, c'est
6 juste parce qu'il y a eu une décision récente de la
7 Régie et puis on se rend compte dans cette décision
8 récente-là que les durées indéterminées, avec notre
9 rôle de Cour d'archives, posent... peuvent poser
10 problème parce qu'évidemment la durée est... la
11 confidentialité ne cesse pas d'elle-même après une
12 certaine durée. Alors ça peut être cinq ans, ça
13 peut être quinze (15) ans, ça peut être vingt (20)
14 ans, ça pourrait être trente (30) ans la durée.

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Le concept « indéterminé » est un... et peut-être
17 que... quelle décision, pardon, à laquelle vous
18 faites référence?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 125... 125. C'est dans le dossier 4061. Ça ne sera
21 pas long, on va vous la trouver, là, mais c'est
22 juste pour dire que dans cette décision-là il a
23 fallu déconfidentialiser, c'est pas un verbe, là,
24 mais je l'invente, certaines... certaines données
25 confidentielles qui avaient été faites à durée

1 indéterminée parce qu'il n'était plus requis que
2 ces informations-là soient confidentielles après le
3 délai qui s'était écoulé. Il y avait une vingtaine
4 d'années qui s'étaient écoulées. Alors pour éviter
5 des situations similaires, il est préférable de
6 mettre une durée qui peut être assez longue, là,
7 c'est pas... ça n'empêche pas, mais le terme
8 « indéterminé » peut être problématique. Alors si
9 vous pouviez discuter avec vos contreparties et
10 nous revenir rapidement.

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Évidemment, vous souhaitez une décision rapide.

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors ce serait apprécié.

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Aucun problème, ça va être fait.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Excusez-moi, c'est la greffière qui parle. Est-ce
25 que vous pourriez libeller l'engagement s'il vous

1 plaît? Donc, l'engagement numéro 2.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Fournir la date ou la durée déterminée pour la
4 confidentialité requise. Et je l'étendrais, Maître
5 Thibodeau... là, on va vous demander pour [REDACTÉ]
6 [REDACTÉ] mais pensez-y pour les pièces
7 confidentielles qui ont déjà été rendues, là, si
8 vous voulez, à durée indéterminée. Pour l'instant,
9 on pourrait préciser la durée également pour les
10 autres pièces au dossier 4008. Mais l'engagement ne
11 couvre pas ça, là, mais je veux...

12 Me PHILIP THIBODEAU :

13 C'est ça. Parce que je vous soulignerai que la
14 réponse qu'on fournirait viserait spécifiquement
15 [REDACTÉ] puis de vous revenir par la suite,
16 là, pour... je comprends la question de celles déjà
17 déposées et celles qui vont être déposées à
18 l'avenir.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est ça, effectivement.

21 Me PHILIP THIBODEAU :

22 Donc, ça va être un engagement... un engagement
23 « on the side ».

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui. Merci. Alors c'est de fournir la durée à

1 donner pour les engagements ou les demandes de
2 confidentialité. Alors c'est la décision D-2020-
3 152, du dix-sept (17) novembre deux mille vingt
4 (2020), qu'on me susurre à l'oreille.

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 Merci beaucoup.

7

8 E-2 (Énergir) : Déterminer la durée à donner pour
9 les demandes de confidentialité
10 (demandé par la Régie)

11

12 Me SYLVIANE RENÉ :

13 Q. **[88]** Parfait, je vais enchaîner avec une prochaine
14 question. Et donc, on peut afficher la pièce B-0446
15 à la page 6, qui est une pièce confidentielle. Et
16 dans cette pièce-là vous nous renvoyez à la preuve
17 à l'étape C, puis vous nous rappelez qu'Énergir a
18 une liste d'attente de sept cent quarante-quatre
19 (744) installations ou vingt-deux (22) clients, si
20 je ne me trompe pas. Puis vous indiquez que la
21 liste d'attente c'est un total de soixante-quatre
22 virgule huit millions de mètres cubes (64,8 Mm3).
23 Donc, on vous demanderait d'indiquer à titre
24 indicatif la répartition en pourcentage de ce
25 volume de GNR de soixante-quatre virgule huit

1 millions de mètres cubes (64,8 Mm3) entre les
2 industries, commerces et institutions.

3 Mme ANICK RATELLE :

4 R. Oui, on va prendre... c'est une information qu'on
5 sera en mesure de vous fournir, mais on va prendre
6 un engagement sur... pour vous donner l'information
7 exacte.

8 Q. [89] Parfait. Ce serait l'engagement numéro 3. Est-
9 ce que je dois le répéter? O.K. Je vais redire la
10 question, donc indiquer à titre indicatif la
11 répartition en pourcentage du volume de GNR de
12 soixante-quatre virgule huit millions de mètres
13 cubes (64,8 Mm3) entre les industries, commerces et
14 institutions.

15
16 E-3 (Énergir) : Indiquer à titre indicatif la
17 répartition en pourcentage du
18 volume de GNR de 64,8 Mm3 entre
19 les industries, commerces et
20 institutions (demandé par la
21 Régie)

22

23 Je vais référer à la pièce B-04-146 à la page 6, si
24 jamais. À la page 7 finalement, pardon.

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 C'est noté.

3 Me SYLVIANE RENÉ :

4 Q. **[90]** Et parfait et donc juste pour confirmer à
5 nouveau une information, si on vous a bien compris,
6 ce matin, on comprend que votre niveau de confiance
7 est très élevé en ce qui concerne les risques de
8 baisse de consommation possible à l'horizon du
9 contrat [REDACTED] là, donc, ça ne serait pas
10 un problème.

11 Mme ANICK RATELLE :

12 R. Juste pour être sûre de bien comprendre la
13 question, c'est notre niveau de confiance que les
14 volumes totaux de GNR de onze point (11.)... là, je
15 ne me souviens plus exactement sur l'horizon, c'est
16 onze point quelques millions de mètres cubes
17 (11. M/m3)., le niveau de confiance à écouler ces
18 quantités-là de GNR?

19 Q. **[91]** Oui.

20 R. Le niveau de confiance effectivement est très élevé
21 puis pour vous donner un petit peu plus
22 d'information, comme je vous disais, c'est des
23 clients avec qui on a des contacts réguliers et les
24 prochains clients sur la liste d'attente, on les
25 tient informés, là, de leur rang et quand on...

1 t'sais qu'on a espoir qu'on arrive quand même
2 rapidement à eux et eux, ils sont... c'est des
3 institutions, là, les prochains, ça fait qu'ils ne
4 sont pas exposés aux mêmes risques que d'autres
5 entreprises, actuellement, qu'on a en situation de
6 crise puis c'est que les clients sont intéressés,
7 là, à débiter leur consommation.

8 Q. [92] Parfait, merci. Autre petite confirmation que
9 la Régie aurait besoin. Avec les conditions de
10 service et tarifs actuels, vous n'avez pas besoin
11 de la certification GNR. C'est ce qu'on a compris
12 de votre réponse plus tôt, ce matin?

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 Je comprends que la question, c'est de savoir :
15 est-ce que la question de certification se retrouve
16 dans les CSD, c'est bien ça?

17 Me SYLVIANE RENÉ :

18 Q. [93] Oui, exactement.

19 Mme CATHERINE SIMARD :

20 R. En fait, si ma compréhension est bonne, vous faites
21 référence à notre demande d'inclure des clauses de
22 certification au courant de l'étape C. Est-ce que
23 je me trompe si je dis ça?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Excusez-moi, je vais me permettre d'intervenir.

1 Q. [94] Vous avez fait une demande pour l'étape C,
2 mais actuellement, dans les conditions de service
3 actuelles, ça ne pose pas de problèmes, que vous
4 obteniez ou pas votre certification avec
5 EcoEngineers aux fins de la vente, aux fins du
6 tarif GNR, c'est notre question.

7 R. C'est en plein ça, notre compréhension, que ce
8 n'est pas nécessaire de... via nos conditions de
9 service. Par contre, avec les exigences qu'on
10 connaît pour être en mesure d'exempter nos clients
11 du service de SPEDE, là, par exemple, là, il faut
12 quand même qu'on s'assure que ça soit bel et bien
13 du gaz naturel renouvelable que l'on achète et qui
14 est consommé par les clients.

15 Q. [95] Vous avez besoin de savoir que c'est du gaz
16 naturel renouvelable, mais vous n'avez pas besoin
17 de la certification pour... une fois que vous avez
18 fait... vous vous êtes assurés, si vous voulez,
19 qu'il provenait d'une source renouvelable?

20 R. C'est ma compréhension, oui.

21 Q. [96] Merci beaucoup.

22 Me SYLVIANE RENÉ :

23 Merci, Maître Duquette.

24 Q. [97] Et parfait, donc juste dernière question. On
25 aimerait revenir sur les réponses de monsieur

1 Duquette à maître Sicard sur la quantité
2 contractée.

3 Donc, si on peut juste afficher la pièce
4 D-04-122, qui est une pièce confidentielle, à la
5 page 2.

6 Donc, c'est la réponse d'Énergir à la DDR
7 de l'ACEFQ. Puis la Régie comprend que le volume
8 livré sur [REDACTED]

■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED] comme vous l'avez
13 indiquée à la pièce B-0446, là, qui n'est pas celle
14 qui est affichée. Puis on voulait savoir si on
15 comprenait bien. Donc, à savoir si la capacité
16 contractée de [REDACTED]
■ [REDACTED] mentionnée dans le dossier
18 par Énergir et par maître Sicard ce matin, était le
19 dernier qu'on devrait considérer comme obsolète?

20 M. RAPHAËL DUQUETTE :

21 R. Donc, comme je le disais dans ma réponse plus tôt,
22 la caractéristique qui est demandée ici, là, c'est

23 [REDACTED]
■ [REDACTED]

25 Le volume attendu de livraison est... puis ça,

1 c'est le volume... [REDACTED]
2 [REDACTED] c'est le
3 volume maximal du contrat. C'est ce qui est demandé
4 comme caractéristique, là, qui est demandé d'être
5 prouvé aujourd'hui. Le [REDACTED]
6 [REDACTED] qu'on voit ici, c'est les
7 volumes qui sont réellement attendus. Donc, il y a
8 normalement une différence entre le volume maximal
9 puis le volume attendu.

10 Il est possible que l'ensemble des volumes
11 contractés nous soit livré. Mais là, à l'heure
12 actuelle, les volumes attendus sont de [REDACTED]

13 [REDACTED]
14 Me PHILIP THIBODEAU :
15 Maître René, le [REDACTED] auquel vous
16 faites référence, est-ce que vous parlez du [REDACTED]
17 [REDACTED] pour l'année tarifaire vingt
18 vingt, vingt vingt et un (2020-2021) à la page 5,
19 la présentation PowerPoint?

20 Me SYLVIANE RENÉ :
21 Laissez-moi juste un petit moment. Donc, on me dit
22 que ça pourrait être la pièce... à la pièce que
23 vous faites référence. Mais, nous, on faisait
24 référence à la pièce B-0350, le tableau Excel.

25

1 M. RAPHAËL DUQUETTE :

2 R. En fait, si on parle du [REDACTED]
3 [REDACTED] là, ça, c'est les volumes qui sont
4 attendus de livraison pour l'année tarifaire vingt
5 vingt, vingt vingt et un (2020-2021).

6 Et ensuite, il va y avoir des volumes qui
7 vont être... qui sont attendus pour l'année vingt
8 vingt et un, vingt vingt-deux (2021-2022) de [REDACTED]

9 [REDACTED]
10 [REDACTED] pour un total de [REDACTED]
11 [REDACTED] attendus. Mais,
12 les volumes contractuels qui sont demandés
13 aujourd'hui, c'est [REDACTED]

14 [REDACTED] Donc, il y a une
15 différence entre les volumes livrés et attendus
16 puis les volumes contractuels.

17 Q. [98] Parfait. Merci. Ça va être tout pour le
18 contre-interrogatoire de la Régie.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous remercie. La formation n'aura pas de
21 question. Alors, avez-vous un réinterrogatoire,
22 Maître Thibodeau?

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 Non, il n'y aura pas de réinterrogatoire de notre
25 côté.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Alors, je vous remercie beaucoup. Je ne
3 vous libère pas au cas qu'il y aurait une contre-
4 preuve, mais rappelez-moi de le libérer si jamais
5 j'oublie. Ça arrive.

6 Alors, avec ça, on va passer à la preuve de
7 l'ACEF de Québec. Maître Sicard, bonjour.

8

9 PREUVE DE L'ACEFQ

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 Bonjour. Maître Sicard pour l'ACEF de Québec. On va
12 avoir une courte preuve. Alors, je vais inviter
13 monsieur Blain à se joindre à nous. Voilà! Je le
14 vois. Bonjour Monsieur Blain. Alors, Madame la
15 Greffière, vous pouvez procéder à l'assermentation
16 de monsieur Blain.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Oui.

19

20

21 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce vingt-cinquième
22 (25e) jour du mois de novembre, A COMPARU :

23

24 JEAN-FRANÇOIS BLAIN, analyse - Réglementation,
25 ayant une place d'affaires au 2267, boulevard

1 Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec).

2

3 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
4 solennelle, dépose et dit :

5

6 INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

7 Q. [99] Alors, bonjour, Monsieur Blain. Je n'ai pas
8 malheureusement, Madame la Présidente, excusez-moi,
9 peut-être que la greffière, il y a tellement de
10 pièces, peu m'aider. La preuve de l'ACEFQ déposée
11 de façon confidentielle le dix-huit (18) novembre
12 vingt vingt (2020).

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 C'est la 0085.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Q. [100] O.K. Alors, donc je fais référence à la pièce
17 0085. Alors, monsieur Blain, avez-vous préparé ou
18 fait préparer... Est-ce que cette pièce constitue
19 le témoignage de l'ACEF de Québec pour la présente
20 demande?

21 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

22 R. Oui, c'est ACEFQ-0084 en version confidentielle,
23 déposés subséquemment... Pardon. En version
24 confidentielle, déposée subséquemment sous la cote
25 0085, en version caviardée, je pense.

1 Q. **[101]** O.K. Je vous remercie. Maintenant, avez-vous
2 des modifications à apporter à cette preuve?

3 R. Oui, en effet. J'ai un addendum à faire. Alors, si
4 madame la greffière pouvait afficher la pièce,
5 version confidentielle? La preuve de l'ACEFQ, en
6 page 6. Merci.

7 Alors, au troisième paragraphe de la page,
8 il y a eu un cafouillage dont je m'avoue coupable.
9 J'indiquais dans ce paragraphe-là qu'il y avait une
10 différence entre le prix et le coût moyen, calculé
11 par Énergir, et le résultat auquel j'en arrivais.
12 Eh bien, c'était par contamination du dossier
13 d'Énergir, par un taux de conversion probablement
14 issu d'un dossier de Gazifère avant la dernière
15 révision de la valeur calorifique du mètre cube de
16 gaz naturel.

17 Donc, juste pour que tout le monde soit sur
18 la même longueur d'onde, Énergir utilise
19 effectivement les taux de conversion suivants : un
20 gigajoule (1 GJ) égale vingt-six virgule trois cent
21 quatre-vingt-douze mètres cubes (26,392 m³). Ou, à
22 l'inverse, un mètre cube égale zéro virgule zéro
23 trois sept huit neuf gigajoule (0,03789 GJ). C'est
24 bien indiqué, d'ailleurs, en dessous du tableau de
25 l'annexe 2, de la pièce Gaz Métro-1, document 28,

1 révisé, sous la cote B-0446, déposé le vingt (20)
2 novembre, la semaine dernière.

3 Et donc, concernant ce troisième
4 paragraphe, je vous redonne toutes les bonnes
5 valeurs, maintenant que j'ai décontaminé mes taux
6 de conversion. D'abord, je vous confirme que les
7 valeurs en dollars par gigajoule, indiquées à la
8 ligne 18 de l'annexe 2, de la pièce B-0046, sont
9 bonnes. Ainsi, au début du paragraphe en question,
10 de la preuve de l'ACEFQ, on devrait lire, à la
11 deuxième ligne : « Le coût moyen du GNR contracté,
12 qui sera livré, sera de [REDACTED]

13 [REDACTED]
14 [REDACTED]
15 [REDACTED] c'est bon.

16 Puis, de [REDACTED]
17 [REDACTED] en deux mille
18 vingt et un (2021), deux mille vingt-deux (2022),
19 ce qui correspond à [REDACTED]

20 [REDACTED] Et non pas

21 [REDACTED]
22 Et de [REDACTED]
23 [REDACTED] tel qu'indiqué par Énergir,
24 ce qui correspond à [REDACTED]

25 [REDACTED]

1 Et non pas [REDACTED]
2 [REDACTED] tel qu'indiqué.

3 Et pour ce qui est de la fin du paragraphe,
4 on pourrait lire tout simplement :

5 Il s'agit d'un coût moyen, par
6 mètre cube livré, qui respecte le
7 prix cible de quinze dollars par
8 gigajoule (15 \$/GJ) deux mille
9 dix-neuf (2019).

10 Voilà pour l'addendum. Et je m'excuse pour la
11 contamination croisée. Je souhaite que le même sort
12 n'afflige pas madame Gagnon, qui a siégé souvent
13 dans les dossiers d'Énergir, parce qu'on aurait des
14 décisions, sur le fond, assez difficiles à
15 interpréter. Voilà pour l'addendum, Maître Sicard.

16 Q. [102] Merci. Avez-vous d'autres corrections?

17 R. Non, c'est la seule.

18 Q. [103] Alors, je vous inviterais à nous livrer votre
19 témoignage.

20 R. Merci. Mon témoignage sera très court. Si madame la
21 greffière pouvait mettre à l'écran l'annexe 2. Le
22 tableau de l'annexe 2, de la pièce confidentielle
23 B-0446. GM-1, document 28. Et l'agrandir, si
24 possible, pour qu'on voie le tableau à peu près au
25 complet. Je sais que c'est un...

1 Q. [104] C'est la dernière page, Madame la Greffière,
2 si ça peut vous aider.

3 R. Complètement... Voilà.

4 Q. [105] Voilà.

5 R. En fait, je n'ai pas besoin de pouvoir le lire, là,
6 mais pour accommoder les autres... Donc, je vais
7 juste aborder brièvement les trois notions... les
8 trois caractéristiques des contrats qui ont été
9 approuvés au terme de l'étape B, pour bien... pour
10 bien circonscrire pourquoi finalement l'ACEFQ
11 approuve la demande d'approbation de ce contrat-là.

12

13 D'abord, le contrat a été introduit au
14 motif que l'ajout des volumes qui proviendraient
15 [REDACTED] amènerait le total de volume
16 contracté un peu au-delà par environ presque [REDACTED]
17 [REDACTED] au-delà du premier
18 un pour cent (1 %), c'est-à-dire du premier
19 cinquante-neuf virgule cinq millions de mètres
20 cubes (59,5 Mm³) à peu près.

21 D'abord, la question du prix. Alors dans le
22 cours du présent dossier, précédemment on a... on a
23 compris, au terme des questions, qu'il y avait deux
24 caractéristiques qui étaient à peu près présentes
25 dans tous les contrats d'achat de GNR conclus par

1 Énergir, c'est-à-dire que [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] des contrats se faisait au
4 premier (1er) octobre de chaque année dans tous les
5 cas. Ça, c'est deux caractéristiques qui sont très
6 importantes pour être en mesure de calculer le coût
7 moyen sans se faire des jambettes nous-mêmes, là,
8 sans se compliquer les choses inutilement.

9 D'une part, peu importe le [REDACTED]
[REDACTED] qu'on peut projeter pour les années
11 qui viennent, si le [REDACTED]
[REDACTED] il n'y a pas de risque de
13 divergence du coût moyen par rapport à l'évolution
14 de [REDACTED] en fait.

15 Et deuxièmement, si le prix de chaque
16 contrat est mis à jour le premier (1er) octobre,
17 bien ça évite de complexifier inutilement le calcul
18 du coût moyen en cours d'année, par exemple, d'un
19 contrat qui serait [REDACTED] après quatre mois d'année
20 tarifaire, pour être actualisé à un nouveau prix
21 pour les huit derniers mois.

22 Dans le cas présent, bien je comprends que
23 c'est une exception, c'est pas un motif
24 d'objection, mais je pense que c'est quand même
25 important de le mentionner, on a un prix qui

1 comporte [REDACTED] et qui, par
2 ailleurs, on a un contrat qui, en plus, est [REDACTED]
3 [REDACTED] volumes
4 maximaux qui pourraient être livrés.

5 Dans le cas présent, étant donné que c'est
6 juste un contrat pour treize (13) mois, là, ça ne
7 pose pas un problème majeur ou c'est pas un
8 empêchement, là, pour ce qui est du calcul du
9 respect du prix cible, là, prospectivement, étant
10 donné qu'à partir de deux mille vingt et un-deux
11 mille vingt-deux (2021-2022) de toute façon, le
12 contrat sera arrivé à échéance.

13 Cependant, je vous souligne que -
14 d'ailleurs les témoins d'Énergir l'ont mentionné,
15 puis c'est une situation exceptionnelle, là - je
16 pense qu'il faudrait éviter d'avoir [REDACTED]
17 [REDACTED] dans la mesure du possible. Et
18 évidemment, si on a des contrats qui comportent des
19 [REDACTED]
20 des volumes maximaux qui sont contractés, bien ça
21 va impliquer un ajustement possiblement plus
22 substantiel en fin d'année au réel du tarif GNR,
23 suite au constat du coût réel qui aurait été payé
24 en cours d'année. Parce que ce coût-là, si on a des
25 [REDACTED] qui finissent par ne pas

1 équilibrer, il pourrait être affecté dans des plus
2 grandes proportions. C'est simplement une mention.

3 Maintenant, pour ce qui est de la
4 caractéristique volume, d'abord nous constatons que
5 les volumes des clients des acheteurs volontaires
6 qui sont sur la liste d'attente couvrent de toute
7 façon, d'ici deux mille vingt et un-deux mille
8 vingt-deux (2021-2022), à hauteur de soixante-
9 quatre virgule quelques millions de mètre cubes, la
10 totalité des volumes qui seraient contractés,
11 incluant [REDACTED] à l'horizon de deux mille
12 vingt et un-deux mille vingt-deux (2021-2022).

13 Madame la Greffière, est-ce que vous
14 pourriez ouvrir, agrandir un petit peu ce tableau
15 en gardant l'année deux mille vingt et un-deux
16 mille vingt-deux (2021-2022) bien visible pour que
17 les autres participants puissent voir un peu mieux.
18 Moi, j'ai les chiffres par coeur devant moi,
19 mais... encore un petit peu. Bon, et là glissez un
20 peu vers la droite pour qu'on voit l'année deux
21 mille vingt et un-vingt-deux (2021-2022) au
22 complet. Merci. Alors ce qu'on peut observer un
23 deuxième... deuxième élément concernant les
24 volumes? C'est que pour l'année deux mille vingt et
25 un-deux mille vingt-deux (2021-2022), si on compte

1 les volumes attendus, dont la livraison est
2 attendue pour tous les contrats déjà engagés,
3 incluant [REDACTED], bien on arrive
4 effectivement, pardon, à environ soixante-trois
5 virgule huit millions de mètres cubes (68,3 Mm3),
6 ce qui est au-delà du premier un pour cent (1 %),
7 mais ce dépassement-là, en deux mille vingt et un-
8 deux mille vingt-deux (2021-2022) n'est pas dû
9 principalement à [REDACTED], puisqu'au delà du
10 premier (1er) octobre deux mille vingt et un
11 (2021), il n'y aura que [REDACTED]
12 [REDACTED] à peu près de livrés.

13 En fait, c'est le résultat de la livraison
14 éventuelle de tous les volumes attendus, de tous
15 les fournisseurs avec lesquels Énergir a déjà
16 contracté.

17 Donc, on ne pourrait pas dire en pratique
18 que c'est spécifiquement [REDACTED] qui serait
19 responsable, en deux mille vingt et un-deux mille
20 vingt-deux (2021-2022) du dépassement du premier un
21 pour cent (1 %). En fait, ça serait, en pratique,
22 le résultat d'une livraison à cent pour cent
23 (100 %) de tous les volumes contractés qui sont
24 attendus pour cette année-là.

25 Et finalement, parce que dans le mémoire de

1 l'ACEFQ, on a donné notre accord avec l'approbation
2 de ce contrat-là, sous réserve des enjeux dont la
3 Régie a à disposer dans le cours du déroulement
4 actuel du dossier, notamment la décision à rendre
5 sur la fixation provisoire d'un tarif à compter du
6 premier (1er) octobre, d'un tarif GNR et la
7 question de la prise en compte en ordre
8 chronologique des contrats contractés.

9 Bien, en fait, en deux mille vingt et un-
10 vingt-deux (2021-22), que les volumes attendus en
11 vertu des différents contrats déjà signés approuvés
12 ou à être approuvés, soient pris en compte en ordre
13 chronologique de la signature ou pas, ça ne change
14 rien au résultat.

15 En fait, l'inclusion du contrat [REDACTED]
16 [REDACTED] même pour la petite part des volumes qui
17 seront livrés au-delà du premier (1er) octobre deux
18 mille vingt et un (2021), n'occasionne pas un
19 dépassement du premier un pour cent (1 %) qui ne
20 serait pas couvert par la demande signifiée par les
21 acheteurs volontaires.

22 Et d'autre part, même si on prenait les
23 contrats déjà signés, strictement et rigoureusement
24 en ordre chronologique, ça ne changerait rien au
25 résultat, ils sont tous là.

1 Alors, ce n'est pas un enjeu, je pense que
2 cette réserve-là qui a été exprimée par l'ACEFQ, ne
3 constituerait pas un motif pour refuser la demande,
4 l'approbation du contrat qui est sur la table.

5 Pour ce qui est de la caractéristique de
6 durée, bien, évidemment, elle ne s'oppose pas,
7 c'est un contrat de treize (13) mois.

8 Maintenant, j'avais deux petits
9 commentaires. L'un par rapport à la certification.
10 Nous, on a été satisfaits des réponses données par
11 Énergir. D'abord, c'est une première... c'est un
12 premier cas où des critères de certification vont
13 être développés spécifiquement pour les
14 approvisionnementnements en GNR.

15 Les conditions de service ne prévoient pas
16 que ça soit obligatoire pour l'instant. Alors, il
17 n'y a pas d'empêchement de ce côté-là et même si la
18 certification devait être obtenue au cours des
19 prochains mois par rapport à la situation qui a
20 prévalu pour tous les contrats jusqu'à maintenant,
21 il n'y a rien de dérogoire ou d'exceptionnel,
22 donc, ça ne nous apparaît pas être un enjeu majeur
23 et tant mieux, en fait, si Énergir a décidé de
24 procéder de façon formelle avec une firme externe
25 pour établir ces critères-là.

1 Dernier élément sur lequel je voulais
2 attirer l'attention de la Régie. Je l'ai déjà dit,
3 mais j'y reviens, quant on engage un achat de GNR
4 est une grande proportion des volumes maximaux
5 prévus au contrat sont [REDACTED] et qu'en plus, le
6 prix comporte [REDACTED], bien les
7 risques que le coût véritablement payé pour une
8 année à venir par Énergir, s'éloigne du coût
9 initialement prévu, sont plus élevés et donc
10 l'importance de la révision du tarif GNR, quand on
11 aura constaté au réel les coûts effectivement
12 engagés, risque d'être, en fait, la révision elle-
13 même est plus probable, mais l'importance de cet
14 ajustement-là, vis un compte d'écart et de report
15 risque d'être plus importante.

16 Toutes ces mentions-là étant faites, ça ne
17 change pas la conclusion de l'ACEFQ et pour toutes
18 ces raisons-là, on maintient notre accord avec la
19 demande d'approbation du contrat qui est sur la
20 table.

21 Ça conclut ma présentation.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Merci, monsieur Blain. Alors, le témoin est
24 disponible, là, pour... oups, vous m'entendez, je
25 m'excuse. Alors, le témoin est disponible pour

1 contre-interrogatoire, merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je vous remercie beaucoup. Alors, le ROEÉ n'avait
4 pas annoncé de question. Maître Neuman, avez-vous
5 des questions?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Nous n'avons pas de questions, je vous remercie.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie. Énergir, Maître Thibodeau, avez-
10 vous des questions?

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Pas de questions de notre côté.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci. Maître René, avez-vous des questions?

15 Me SYLVIANE RENÉ :

16 Non, pas de questions.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Monsieur Blain, vous étiez très clair, alors
19 la formation non plus n'a pas de questions. Et à
20 moins que, Maître Sicard, vous ayez un
21 réinterrogatoire, mais je ne sais pas sur quoi.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 C'est difficile quand il n'y a pas eu de questions
24 en contre-interrogatoire. Par contre, je vais vous
25 demander de libérer le témoin si vous n'en avez

1 plus besoin pour le moment.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait. Je vous remercie. Merci beaucoup, Monsieur
4 Blain, de votre témoignage. Et puis vous êtes
5 maintenant libéré.

6 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

7 Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 On va passer à la preuve du ROÉÉ, Maître Gertler.

10

11 PREUVE DU ROÉÉ

12

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Je pense que monsieur Finet est installé également.
15 Alors, on pourrait procéder à son assermentation
16 immédiatement.

17

18 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce vingt-cinquième
19 (25e) jour du mois de novembre, A COMPARU :

20

21 JEAN-PIERRE FINET, consultant, analyste en énergie,
22 ayant une place d'affaires au 1250, boulevard
23 Saint-Joseph Est, Montréal (Québec);

24

25 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, dépose et dit :

2

3 INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Monsieur Finet, Monsieur et mesdames les
5 régisseurs. Frank Gertler pour le ROÉE.

6 Q. **[106]** Nous allons procéder à l'adoption de la
7 preuve, Monsieur Finet, rapidement. Je vous réfère
8 au document Rapport d'analyse C-ROÉE-0098 en date
9 du dix-huit (18) novembre deux mille vingt (2020)
10 déposé sous pli confidentiel. Est-ce que vous
11 l'adoptez pour valoir la portion écrite de votre
12 preuve dans la présente audience? On ne vous entend
13 pas.

14 R. Oui.

15 Q. **[107]** Pas de modification ou d'ajout?

16 R. Non.

17 Q. **[108]** Très bien. Maintenant, je vous réfère
18 également aux documents déposés par le ROÉE, le C-
19 ROÉE-102, 103, 104, 105, 106 et 107 déposés pour
20 fins notamment du contre-interrogatoire. Est-ce que
21 vous les adoptez... Non, ce n'est pas vous qui les
22 avez écrits. Mais est-ce que vous les adoptez comme
23 faisant partie de votre preuve? Ils sont presque
24 tous, je comprends bien, aussi déjà en note de bas
25 de page dans votre preuve que vous venez d'adopter.

1 R. Oui.

2 Q. [109] Alors, je vous invite à faire votre
3 présentation, Monsieur Finet.

4 R. Merci, Maître Gertler. Je n'ai pas préparé de
5 présentation PowerPoint en tant que telle. Je vais
6 juste passer rapidement les éléments clés du
7 rapport, mis à jour avec ce qui a été dit ce matin
8 et au cours des derniers jours.

9 Donc, en ce qui a trait aux
10 caractéristiques de l'entente, on réalise que c'est
11 un contrat qui a été conclu de gré à gré par
12 Énergir et [REDACTED], et que ça vise un petit
13 volume qui vise à combler la différence pour
14 atteindre le [REDACTED]
15 [REDACTED] deux mille vingt (2020). Et qu'on a
16 posé des questions par rapport à... Donc c'est ça.
17 On voit que ça respecte quand même ce qui a été
18 entendu, conclu par rapport au quinze dollars du
19 gigajoule (15 \$/GJ).

20 Est-ce que vous m'entendez bien? Je voulais
21 juste m'assurer que tout est correct, et que ça ne
22 fera pas un...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 On vous entend bien.

25

1 M. JEAN-PIERRE FINET :

2 R. Parce que là, j'ai un nouvel ordinateur. J'ai
3 arrêté les applications qui mangent trop de bande
4 passante. Parce que j'ai eu des problèmes,
5 auparavant, avec les audiences de la Régie via
6 Gotomeeting mais je veux juste qu'il n'y ait pas
7 d'inaudibles trop, trop. Bon, je vais poursuivre.

8 Donc, c'est un... ce n'est pas résultant
9 d'un appel d'offres, donc, c'est dur d'apprécier la
10 justesse du prix négocié. En plus, on a appris que,
11 bon... Dans la preuve, on disait qu'il y a certains
12 volumes qui étaient en entreposage chez le client.
13 Il y a la Régie, l'ACIG et nous qui avons posé des
14 questions par rapport au... pour calculer ce
15 volume-là et donc... dont Énergir, par les DDR et
16 il n'y avait pas de... ce n'était pas possible de
17 savoir.

18 Cependant, ce matin, là, il y aurait
19 environ [REDACTED]

20 [REDACTED]
21 [REDACTED] qui étaient entreposés en ce
22 moment. Moi, je ne suis pas un expert en
23 fonctionnalisation, mais je me rends compte que
24 c'est un traitement un peu différent des autres
25 approvisionnements, dans le sens que je ne le sais

1 pas si ça se... si le prix aurait été différent si
2 l'entreposage avait été fait à Dawn ou autre. Et
3 donc, c'est ça. La même chose concernant le
4 transport. Tout est « boundlé » dans le prix du
5 GNR.

6 Et donc, bien, c'est ça. On a constaté, là,
7 que le vingt-trois (23) octobre, bien qu'on l'ait
8 pris en compte, jugé que c'était assurément complet
9 pour le prendre en compte au quinze (15) juillet,
10 bien, on trouve que c'est pas mal à la dernière
11 minute, là, donc... Et qu'on se fait pousser un
12 peu, là, pour analyser ce concept-là, un peu... On
13 est pris de vitesse.

14 Maintenant, en ce qui concerne
15 l'approvisionnement entre les achats et la
16 commande, donc, c'est surtout l'enjeu du coût... du
17 double comptage, là, qui est... qui...
18 l'appariement, la problématique d'appariement entre
19 les achats et la demande. On a demandé à Énergir,
20 justement, par rapport à la procédure de
21 certification, mais... donc, qu'Énergir entendait
22 utiliser, on nous dit qu'on a une procédure qui est
23 en cours de finalisation. Un audit maison, en
24 passant, qui... Je sais que maître Thibodeau s'est
25 objecté plus tôt, là, quand maître Gertler contre-

1 interrogeait, mais c'est à la page 7 de la
2 présentation d'Énergir, ce matin, qu'on parle de
3 « audit maison ».

4 Et donc, nous... C'est ça, Énergir, suite à
5 ça, nous a répondu qu'ils ont retenu les services
6 de EcoEngineers pour utiliser les services de
7 vérification. On peut penser que... c'est du... ça
8 pourrait être du pareil au même, que ça soit une
9 procédure ou l'autre. Un, on trouve ça un peu
10 bizarre, là, de développer... de finalement,
11 dédoubler les efforts en faisant une procédure
12 d'audit maison, tandis qu'Énergir et [REDACTED]
13 [REDACTED] font partie du comité de travail d'une
14 norme de Green-e, qui en est à sa deuxième ébauche.
15 Et qui, donc, qui devrait être, normalement,
16 adoptée au cours des prochains mois, là.

17 Et donc... Et là, c'est important de dire
18 que les enjeux de double comptage ça ne résume pas
19 à vérifier, s'assurer que le gaz a bien été injecté
20 là-bas, chez le producteur, et que c'est dans le
21 tuyau et que les volumes sont respectés, là. Il y
22 a, comme vous pourrez voir, là, dans ce qu'on a
23 déposé, on parle de « double counting », « double
24 selling » et « double claiming ». Finalement, c'est
25 comme du berceau au cercueil, là, qu'il faut... il

1 faut s'assurer qu'il n'y a pas de double comptage
2 entre les doubles appropriations, donc, justement,
3 de cette molécule de GNR là. Donc... Parce que
4 c'est non seulement ce contrat-là, et tous les
5 autres contrats aussi, qui devraient être soumis à
6 cette procédure de vérification là.

7 Maître Gertler m'a posé des questions tout
8 à l'heure, là, par rapport à l'âge de... de cette
9 usine-là. La raison étant que ce n'est pas tous
10 les... ce n'est pas toutes les installations qui
11 peuvent être certifiables ou qui pourraient l'être,
12 là, certifiables. D'ailleurs, dans le cas des... de
13 l'électricité renouvelable, là, justement, il y a
14 une limite de temps, comme... qui est imposée.

15 Et donc, aussi, rapport aux intrants dans
16 ce qu'on a déposé, on dit qu'éventuellement cette
17 norme-là pourrait évoluer, que finalement on
18 pourrait se rendre compte qu'il y a des types de
19 sources de matière première pour la production de
20 GNR, qui pourraient s'avérer même pires en termes
21 de réduction de gaz à effet de serre. Et on parle
22 même, entre autres, on peut même donc référer tant
23 qu'à moi à l'agriculture intensive, là.

24 Donc, ça c'était pour en ce qui a trait à
25 l'appariement. Ensuite le risque par rapport au

1 nombre... au faible nombre de clients. Donc, nous,
2 on pense que ça a été... finalement, là, c'est...
3 Eux, Énergir, ont un peu induit en erreur la Régie
4 et les intervenants dans le sens qu'on a prétendu à
5 un engouement, là, pour la clientèle de cette
6 molécule-là. Et bien finalement le fait que ce soit
7 vingt-deux (22) clients plutôt que sept cent
8 quarante-quatre (744), là, c'est (inaudible). Et je
9 ne dirais pas seulement que c'est le risque des
10 clients au complet (inaudible).

11 Et là, je vais prendre un exemple précis
12 qui a été mentionné lundi dans l'audience avec
13 Énergir, où on parlait de L'Oréal. L'Oréal avait un
14 désir de carboneutralité et la seule raison, selon
15 ce qu'on a entendu, pour laquelle ils ne sont pas
16 allés à l'électricité, c'est parce qu'Hydro-Québec,
17 quelques heures par année, achète de l'électricité
18 sur les marchés interna... nord-américains qui...
19 où cette électricité-là pourrait avoir été produite
20 à partir de (inaudible) et donc qu'on ne pouvait
21 garantir cette carboneutralité-là.

22 Moi, j'ai été, là, très surpris
23 d'entendre... d'entendre ça. On jette le bébé avec
24 l'eau du bain. Si vraiment on avait voulu garantir
25 cette carboneutralité-là, on aurait pu dire au

1 client : bien écoutez, convertissez-vous à
2 l'électricité, oui, avec des thermopompes, des
3 systèmes par résidence et pour la pointe, si c'est
4 ça qui vous empêche, bien nous on est prêt à
5 justement vous fournir du gaz naturel renouvelable
6 pour cette pointe-là, pour vous assurer que
7 finalement vous allez être carboneutres.

8 Et donc... donc, c'est un peu incongru de
9 voir que d'un côté le client ne veut pas acheter de
10 l'électricité à cause de quelques heures par année,
11 ça viendrait de sources moins... Mais en même
12 temps, on n'est pas capable de certifier non plus
13 hors de tout doute la carboneutralité du GNR
14 autrement que par un protocole maison.

15 Et donc, c'est pas juste le nombre de
16 clients, c'est les volumes. Si jamais finalement
17 Énergir... parce que là c'est le far west, là, dans
18 la commercialisation du GNR. On nous a dit lundi
19 qu'on y allait... Énergir y allait de façon passive
20 et réactive, tandis que là on vient de nous avouer
21 tout à l'heure que d'ici les prochaines semaines on
22 va être plus proactifs dans la promotion du GNR.

23 Mais finalement, il ne faudrait pas que le
24 GNR vienne cannibaliser les efforts
25 d'électrification des bâtiments qui étaient

1 entrepris au Québec, là, et donc... Énergir, Gaz
2 Métro à l'époque, quand ça s'appelait Gaz Métro on
3 parlait d'utiliser la bonne énergie à la bonne
4 place. Là, on va avoir des... finalement, là, des
5 énergies... on fait concurrencer sur des clients où
6 on ne devrait pas.

7 Il y a eu une étude de faite par le CTGM...
8 pas le CTGM, HEC récemment qui disait que soixante-
9 dix-neuf pour cent (79 %) des volumes de gaz
10 naturel sont convertissables à l'électricité. Vingt
11 et un pour cent (21 %) de ces volumes-là c'est pas
12 convertissable à l'électricité parce que c'est des
13 propriétés industrielles et autres. Moi, je me dis,
14 là, si veut y aller de façon intelligente et avec
15 l'esprit d'intégrer des ressources, bien il
16 faudrait utiliser justement la bonne énergie à la
17 bonne place. Et si on veut garantir cette
18 carboneutralité-là, bien Énergir... d'ailleurs tout
19 comme c'était dans un article du Devoir il y a à
20 peu près deux semaines, on parlait qu'Hydro-Québec
21 et Énergir allaient collaborer de façon plus
22 intense pour justement la gestion de la pointe
23 d'électricité au Québec. Dans ce cas-là, ce serait
24 intelligent que le client se convertisse à
25 l'électricité et qu'on assure sa... la demande de

1 pointe avec le gaz naturel renouvelable, si on
2 peut. Et que le client participe au programme GDP
3 Affaires, qui a été... qui va être dans les tarifs
4 et qui existe encore. Donc, il n'y a pas de raison
5 pour laquelle, là, finalement on pourrait retarder
6 l'électrification (inaudible).

7 Donc, pour ces raisons-là et, entre
8 autres... J'ai parlé des risques associés à la
9 nature, l'empreinte environnementale et
10 l'acceptabilité sociale, la source du méthane.
11 Donc, oui, il y a des sources de méthane qui sont
12 peut-être moins environnementalement souhaitables
13 que d'autres, et même pour certains clients en plus
14 qui nécessairement que ça vienne d'une source
15 d'agriculture intensive par exemple.

16 Donc, pour ces raisons-là, c'est surtout
17 parce qu'on considère, bien jusqu'à tant
18 (inaudible) avec maître Gertler. Je vais laisser
19 maître Gertler adresser ça dans sa plaidoirie.
20 Mais, nous, puisqu'on considère que Énergir aurait
21 pu présenter cette demande-là plus tôt (inaudible).
22 Pour cette raison-là, on recommande de (inaudible)
23 aussi mais pour la fragilité (inaudible).

24 Excusez, je vais répéter. Donc, pour la
25 question de cette procédure-là qui est, à notre

1 avis, inutilement accélérée, donc Énergir aurait pu
2 déposer ça, à notre avis plus tôt et nous laisser
3 plus de temps et à la Régie d'étudier cette
4 demande-là et aussi pour les autres incertitudes
5 quant à la demande pour le GNR. Donc, nous, on
6 recommande justement de ne pas approuver ce
7 contrat-là. C'est terminé.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Ça met fin à la présentation. Et monsieur Finet est
10 frais dispo pour répondre à vos questions.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Maître Sicard, vous avez annoncé pas de
13 questions. En fait, il y avait maître Neuman qui
14 avait annoncé une dizaine de minutes ou qui se
15 réservait une dizaine de minutes de questions.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Je m'étais réservé cette possibilité, mais je
18 n'aurai pas de questions finalement.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Maître Thibodeau, avez-vous changé d'idée,
21 avez-vous des questions?

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 On va y aller avec la famille, on n'aura pas de
24 questions nous non plus.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Maître René?

3 Me SYLVIANE RENÉ :

4 Pas de questions non plus.

5 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Une seule question de ma part.

8 Q. **[110]** Vous affirmez... Je suis à la page 12 de 12,
9 enfin je pense. Vous dites que c'est un risque
10 important, la source d'énergie peut être un risque
11 important pour la diminution de la clientèle. C'est
12 une spéculation de votre part. Vous n'avez pas de
13 faits, vous n'avez pas de témoignages ou d'étude
14 qui fait en sorte que vous êtes capable de
15 quantifier d'une façon ou d'une autre ce risque-là?

16 R. Non, bien c'est-à-dire qu'il est de deux ordres. Il
17 est du côté de la demande, mais il pourrait y avoir
18 des clients qui... (inaudible) leur désir de
19 carboneutralité sont soucieux de l'impact
20 environnemental associé à la production de
21 (inaudible). Parce qu'il faut comprendre qu'en ce
22 moment...

23 Q. **[111]** Ma question c'était : C'est une spéculation
24 de votre part? Vous n'avez pas de données à cet
25 effet-là?

1 R. Non. Cependant, comme je vous dis, sur le côté de
2 l'offre, il pourrait y avoir des sources justement
3 de production qui ne seraient pas acceptables du
4 côté social et qui ne seraient pas certifiables sur
5 le plan environnemental. C'est aussi ça.

6 Q. **[112]** Parfait. Je vous remercie. Ça va être ma
7 seule question.

8 R. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Gertler, avez-vous un réinterrogatoire?

11 RÉINTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Oui. Brièvement.

13 Q. **[113]** Monsieur Finet, vous avez dit que ce serait
14 non certifiable. Pouvez-vous juste élaborer sur ce
15 point-là?

16 R. Dans la documentation qu'on a déposée de
17 l'organisme Green-e par exemple, justement dit que,
18 au fur et à mesure qu'on étudie les types de
19 production de GNR, qu'on pourrait se rendre compte
20 qu'il y a des types d'intrants qui vraiment ont un
21 impact environnemental pire que ce qu'est le remède
22 qu'est le GNR.

23 Q. **[114]** C'était mes questions, Madame la Présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Finet, de votre

1 participation et vous êtes maintenant libéré.
2 Merci. Maître Neuman, vous aviez... Il est onze
3 heures cinquante-deux (11 h 52). Vous aviez annoncé
4 une trentaine de minutes pour la présentation de
5 votre preuve. Est-ce que le trente (30) minutes
6 tient toujours?

7 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Ce sera un peu moins, mais je ne voudrais pas me
10 hasarder à dire une quantité de minutes. Nous avons
11 déposé une présentation PowerPoint,
12 confidentiellement, au greffe. Mais je ne sais pas
13 si elle est déjà disponible.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Vous l'avez déposée quand?

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Il y a quelques minutes.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. Elle n'est pas encore disponible. En tout cas,
20 ce n'est pas arrivé dans ma boîte. Alors, ce qu'on
21 va faire, c'est qu'on va vous entendre après la
22 pause lunch. On va revenir à treize heures (13 h).
23 Et puis on aura certainement votre présentation à
24 ce moment-là entre les mains.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Je vous remercie.

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 Avant d'aller en pause lunch, Madame la Présidente.

5 Maître Neuman, est-ce que la présentation dont vous

6 parlez confidentielle, est-ce que vous l'avez

7 envoyée à nous et aux participants?

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Non, je ne l'ai pas... D'accord. Je ne suis pas en

10 mesure d'encoder la présentation, mais ça va si je

11 vous la transmets par courriel ordinaire?

12 Me PHILIP THIBODEAU :

13 Je vais l'accepter sans code.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 D'accord. Je le fais de ce pas.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je vous remercie. Alors, on va se revoir à treize

18 heures (13 h).

19 SUSPENSION

20 (13 h 02)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Thibodeau, je vais profiter du fait qu'on

23 n'a pas commencé encore. Savez-vous si les

24 engagements 2 et 3 vont être déposés bientôt ou

25 sous peu par Énergir.

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 On a... pour l'instant, on a la réponse à
3 l'engagement 1 et 2. Pour ce qui est de
4 l'engagement 3, pour l'instant, c'est pas encore...
5 l'engagement 3 étant la durée de la
6 confidentialité, là. C'est le seul pour l'instant
7 qu'on n'a pas de réponse à vous fournir.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. Parce que, nous, on ne fait pas de
10 plaidoirie puis on n'a pas besoin d'avoir
11 l'engagement 3 pour notre plaidoirie. Est-ce que
12 vous voulez donner les réponses avant la...

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 C'est comme vous préférez. On peut y aller
15 maintenant si vous voulez ou on peut aller après
16 maître Neuman.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bien, en fait, si vous êtes capable de les donner
19 tout de suite, ça permettra parce que l'engagement
20 1 était avec maître Gertler. Alors, ça lui
21 permettra d'avoir l'information nécessaire pour sa
22 plaidoirie.

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 Excellent. Donc, on peut y aller d'abord par ordre
25 chronologique, l'engagement numéro 1. C'est

1 monsieur Duquette qui va pouvoir vous donner
2 l'explication.

3 M. RAPHAËL DUQUETTE :

4 R. Oui. Donc, pour répondre à l'engagement 1, on a
5 contacté nos... nos homologues ou, en tous cas, nos
6 contacts chez [REDACTED] puis on n'est pas en
7 mesure, là, d'avoir l'information sur l'année
8 exacte, là, qu'il y a le début de la production de
9 biogaz a commencé, là. Donc, on n'est pas en mesure
10 de trouver cette information-là.

11 Donc, voilà!

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Oui, ça va aller, Madame la Présidente, on ne va
14 pas insister là-dessus aujourd'hui. Mais, je suis,
15 par ailleurs, content de voir qu'on va en ordre
16 chronologique. Oui.

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Parfait.

19 M. RAPHAËL DUQUETTE :

20 Parfait.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Merci beaucoup.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vais faire...

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 O.K. Parfait. Évidemment, on a ce petit clin
3 d'oeil, j'aime beaucoup. En fait, on a fait les
4 vérifications parce que évidemment vous vouliez une
5 réponse rapidement, là. Donc, c'est sûr qu'il y a
6 d'autres démarches plus profondes qui auraient pu
7 être faites, mais je ne pense pas que... je suis
8 content de voir que ce n'est pas nécessaire.

9 Q. **[115]** Évidemment, on a la réponse pour l'engagement
10 numéro 2, madame Ratelle, ouvrez votre micro.

11 Mme ANICK RATELLE :

12 R. Oui. Pour ce qui est des... par segment, là, du
13 côté commercial, ça représente un pour cent (1 %)
14 des volumes sur la liste d'attente. L'industriel
15 représente quarante et un pour cent (41 %) des
16 volumes, l'institutionnel cinquante-huit pour cent
17 (58 %). Et le résidentiel, je suis obligée d'aller
18 à trois chiffres après la virgule, là, parce
19 qu'évidemment les volumes résidentiels sont plus
20 petits, ça fait qu'on parle de point zéro zéro deux
21 pour cent (0,002 %).

22 Q. **[116]** Merci beaucoup, Madame Ratelle.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 La durée des éléments confidentiels, j'imagine que,
25 ça, ça va arriver un petit peu plus tard. Mais, je

1 n'en ai pas besoin pour la plaidoirie, alors je...

2 Me PHILIP THIBODEAU :

3 Exact. Dès que possible on va vous revenir avec ça.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. Parce que c'est vous qui voulez une décision
6 rapide.

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 Exactement.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Alors, Maître Neuman, avec la réponse aux
11 engagements, on va être prêts pour entendre votre
12 preuve.

13

14 PREUVE DE SÉ-AQLPA-GIRAM

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Merci, Madame la Présidente, Madame, Monsieur les
17 Régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA-GIRAM.
18 Nous avons un témoin, monsieur Jean Schiettekatte
19 qui est prêt à être assermenté.

20

21 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce vingt-cinquième
22 (25e) jour du mois de novembre, A COMPARU :

23

24 JEAN SCHIETTEKATTE, consultant en énergie, ayant
25 une place d'affaires au 1463, Riverdale, Sainte-

1 La page suivante. Bon. Je vais aller assez
2 rapidement parce qu'on a certains des éléments qui
3 ont été présentés dans notre rapport par plusieurs
4 des intervenants. Je pense qu'il y a un point qui
5 est important. C'est que la capacité de cette
6 usine-là est de [REDACTED]

7 [REDACTED] Alors, ça,
8 c'est une donnée qui est très importante pour nous
9 pour pouvoir estimer les aspects de risque.

10 Et il y a un autre élément qui peut peut-
11 être intéresser la Régie et certains des
12 participants, que ce qu'on savait, nous, c'est que
13 l'usine produisait du biodiesel depuis le mois
14 d'avril deux mille huit (2008), et qu'ils
15 utilisaient aussi des huiles végétales dans cette
16 production-là. Je veux attirer votre attention que
17 la production de biodiesel et la production de
18 biogaz, ce n'est pas la même chose. C'est très
19 différent de manipuler des gaz ou des liquides.

20 Q. [123] Et le biométhane comme tel, le GNR?

21 R. Le biométhane, on va le voir un petit peu plus
22 loin, c'est depuis deux mille dix-sept (2017), en
23 fait en septembre deux mille dix-sept (2017) que
24 l'usine est en production. Comme il a été
25 mentionné, nous, on pense que c'est un très bon

1 contrat parce que le prix est très intéressant.
2 Mais il faut tenir compte qu'il y a une
3 caractéristique qui est non ferme.

4 Aussi, il y a un autre élément que je ne
5 voudrais pas dans la présentation, parce que je
6 sais que vous allez tous regarder notre rapport, je
7 vais insister sur des nouveaux points qui n'étaient
8 peut-être pas là, qu'il y a un point qui est
9 important, c'est que la [REDACTED] a annoncé des
10 travaux... en fait c'est depuis un certain temps
11 qu'ils en discutaient, mais ils ont annoncé qu'ils
12 ont finalement terminé leur « closing » financier
13 pour des travaux importants qui vont se réaliser en
14 deux mille vingt, deux mille vingt et un (2020-
15 2021). Alors, ça aussi ça pourrait affecter la
16 production de l'usine.

17 La page suivante. Alors, la caractéristique
18 du contrat : prix. Évidemment, on pense que c'est
19 une bonne occasion d'affaires, le prix à [REDACTED]
20 [REDACTED] qui est évidemment basé sur
21 un prix qui [REDACTED]
22 [REDACTED] On pense, en fait, que
23 le prix tient compte qu'il y a un caractère de
24 [REDACTED] de
25 l'approvisionnement pour donner ce prix-là, qui est

1 avantageux. On pense aussi que si le prix avait
2 été... le contrat avait été [REDACTED] bien que le prix
3 serait plus élevé. Alors la question ici c'est : la
4 caractéristique du prix de ce contrat mérite-t-elle
5 d'être approuvée par la Régie? Le... la page
6 suivante.

7 La caractéristique du contrat : durée. La
8 durée du contrat d'approvisionnement est de **treize**
9 **(13) mois.** On comprend que **ça peut être prolongé.**
10 La question encore c'est : est-ce que la
11 caractéristique de la durée de ce contrat mérite-t-
12 elle d'être approuvée par la Régie?

13 Q. **[124]** Oui, et quelle est votre réponse? Et quelle
14 est votre réponse?

15 R. Oui. Notre réponse c'est que, oui, elle mérite
16 nettement d'être approuvée par la Régie ou un...
17 parce que c'est un contrat hors Québec
18 premièrement. Et elle permet à Énergir de maintenir
19 apte à acheter du GNR québécois lorsque celui-ci
20 deviendra disponible. Alors on trouve très
21 intéressant que c'est **pas un engagement à long**
22 **terme.** La page suivante.

23 La caractéristique du contrat ou volume.
24 Alors le volume contracté et [REDACTED]

■ [REDACTED] Les parties

1 contractantes ont convenu [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

4 Le volume contracté semble apparenté à un bassin
5 suffisant de clients du GNR. Bon, on a vu aussi le
6 graphique qui a été présenté ce matin, je pense que
7 c'est la page 5, qui nous... qui nous éclairait sur
8 ça.

9 Q. [125] Oui. Mais pour référence est-ce que vous
10 pouvez indiquer c'est la page 5 de quelle chose?

11 R. De la présentation d'Énergir ce matin.

12 Q. [126] O.K. Merci.

13 R. L'on ignore si ses clients, bon, accepteraient tous
14 un service non ferme ou si c'était, au contraire,
15 du GNR service qui serait compatible, mais je pense
16 que ce matin on a... on a eu une réponse dans ce
17 sens-là, de la part d'Énergir. On va y revenir un
18 petit peu plus tard. Par rapport à la question
19 encore, ce serait la caractéristique volume de ce
20 contrat-là mérite-t-elle d'être approuvée par la
21 Régie?

22 Q. [127] Oui, et votre réponse?

23 R. Et la réponse ça dépend de l'approbation ou non de
24 la Régie des caractéristiques d'approvisionnement,
25 sur le caractère [REDACTED] de cet

1 approvisionnement. Alors on verra ça un petit peu
2 plus loin dans la section 6.

3 Bon. Et il y avait un point aussi, je
4 pense, qui était important, qui a été discuté
5 encore une fois ce matin, c'était la vérification
6 si le gaz acheté est du GNR ou pas. Alors dans sa
7 preuve Gaz Métro 1, Document 28, pièce B-0405, à la
8 page 6, aux lignes 12 à 16, Énergir confirme que le
9 GNR sera certifié par un consultant indépendant. On
10 pense que c'est une... c'est une caractéristique
11 suffisante pour nous, surtout que ce... ce
12 consultant-là a été... en fait est sur la liste de
13 l'EPA comme un consultant certifié. Alors on vous a
14 mis la référence qui est là. Alors on a quand même
15 une inquiétude par rapport à la tardivité de cette
16 certification-là, c'est-à-dire après le début des
17 livraisons, surtout s'il y a une partie du GNR qui
18 va déjà être stockée en quelque part.

19 Une recommandation qu'on fait, puis je
20 tiens à la souligner ici, je pense qu'une copie
21 caviardée de cet audit-là ou de cette
22 certification-là pourrait être déposée sur le site
23 d'Énergir ou de la Régie pour que les acheteurs
24 volontaires puissent vérifier les caractéristiques,
25 les attributs du GNR qu'ils achètent. On a un

1 débat : est-ce qu'il va respecter un certain
2 standard ou pas? Au moins que les gens puissent le
3 voir en quelque part ce qui a été certifiée, bien
4 ils vont avoir une claire idée de ce qu'ils vont
5 acheter.

6 Alors... puis bon, aussi ça montre que même
7 si on l'achète sur une autre juridiction sur
8 laquelle la Régie n'a pas d'autorité, on démontre
9 qu'Énergir a fait un travail pour assurer les
10 attributs... les attributs environnementaux
11 équivalents. Page suivante.

12 Alors ici je voudrais parler de la
13 caractéristique du contrat d'approvisionnement non
14 ferme et de la fiabilité de cet approvisionnement.
15 Le mot « fiabilité » est important ici. Le
16 caractère [REDACTED] de l'approvisionnement est à
17 [REDACTED] Alors on a...
18 on sait que le contrat a un volume de [REDACTED]
19 [REDACTED] par année.

20 Il y a seulement [REDACTED]
21 [REDACTED]
22 [REDACTED]
23 [REDACTED]
24 [REDACTED]

25 On a aussi, on sait que les parties se sont

1 entendues [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] Ça aussi, c'est un
7 point qu'on a noté dans ce contrat-là.

8 La page suivante. La caractéristique
9 encore, là, du contrat d'approvisionnement et de
10 fiabilité de cet approvisionnement-là, c'est
11 surtout ce qui nous inquiète un petit peu, c'est
12 les risques quant à la fiabilité de
13 l'approvisionnement pour Énergir. Ces risques
14 existent bel et bien et ils ne sont pas
15 négligeables.

16 Alors, c'est ce que je vais vous présenter,
17 dans les prochaines pages. Je vais quand même aller
18 assez vite, parce que c'est dans le rapport, mais
19 on a rajouté un petit peu des mises à jour des
20 données.

21 Alors, le...

22 Q. [128] Donc, vous avez parlé de trois risques?

23 R. Oui, c'est ça, on va parler de trois risques, ici,
24 mais les risques, c'est des risques quant à la
25 fiabilité de l'approvisionnement pour Énergir.

1 Alors, le premier risque, c'est la
2 nouveauté de la production de GNR à l'usine de

3

4 Le deuxième, c'est les travaux de
5 remplacement qui sont prévus pour vingt vingt et un
6 (2021), justement dans la période de livraison, à
7 cette usine-là.

8 Et ensuite de ça, un point qui est aussi
9 important, c'est la fin prévue en deux mille vingt
10 et un (2021), de l'obligation de production
11 alimentaire de la pandémie, qui a été en fait mise
12 en place pour la pandémie, à l'usine de

13 Alors, ça, ça va augmenter le risque par
14 rapport à la livraison. On va voir chacun de ces
15 éléments-là dans les pages suivantes.

16 Le premier point, bien, on en a parlé un
17 petit peu au début, mais...

18 Q. [129] Donc, le premier point, c'est...

19 R. Oui. La production ici, c'est du biodiésel, ce
20 n'est pas du biogaz. Au deuxième point, là, c'est
21 du biogaz pour la... qui a été utilisé, ce qu'on
22 comprend, pour la chauffe de ses installations.

23 Il n'y avait pas, à cette époque-là, au
24 début, avant deux mille dix-sept (2017), là, que ça
25 rentre en production en septembre, de production de

1 gaz. Et le système de traitement de ce gaz-là, de
2 purification du gaz, et caetera.

3 L'usine de biométhanisation a une capacité
4 de [REDACTED]

5 [REDACTED] Donc, Énergir s'engage à acheter

6 [REDACTED]

7 [REDACTED] de la capacité totale de cette usine-là,
8 c'est-à-dire qu'il devient un acheteur important,
9 c'est-à-dire que c'est [REDACTED] de la
10 production de l'usine qui serait vendue à Énergir.

11 Alors, on sait, on l'a vu dans certains
12 dossiers quand il y a une nouvelle usine, ça peut
13 avoir des difficultés puis des interruptions. On
14 l'a vu à l'usine de Saint-Hyacinthe qui a eu des
15 problèmes avec l'hiver et en [REDACTED] il fait
16 froid l'hiver puis il y a de la neige et surtout
17 dans cette région-là du « panhandle » qui est assez
18 importante, reconnue pour ses tempêtes de neige.

19 Q. [130] Pour les fins de la sténographie, vous avez
20 dit le « panhandle », c'est bien ça?

21 R. Oui, c'est comme la... il y a un petit bout, là,
22 c'est comme une... une poêle pour cuisiner, là,
23 c'est un petit bout de l'état qui est complètement
24 au bout.

25 Q. [131] Non, c'est simplement pour que le sténographe

1 comprenne bien le mot.

2 R. Oui. Alors, la page suivante. Ça aussi, c'est un
3 article, je ne vais pas le traduire en entier, mais
4 c'est qui confirme : faites attention, ce n'est pas
5 le onze (11) février vingt vingt (2020), c'est une
6 erreur, c'est le deux (2) novembre vingt vingt
7 (2020), c'est-à-dire que c'est il n'y a pas
8 longtemps que [REDACTED], la maison-mère a
9 annoncé qu'ils avaient complété leur financement de
10 cinq millions (5 M) pour faire les rénovations à
11 cette usine-là. Ils vont faire des rénovations puis
12 ils vont obliger la fermeture, là, de l'usine,
13 pendant un certain temps, de certains des services.

14 Alors, je voulais juste attirer votre
15 attention sur ce point-là, qui est important.

16 La page suivante. Donc, ça c'est un point
17 donc qui est dû aux élections. Je vais aussi vous
18 parler ici de la fin prévue au début deux mille
19 vingt et un (2021) de l'obligation de production
20 alimentaire, malgré la pandémie, à l'usine de

21 [REDACTED]

22 Alors, je ne veux pas aller dans le détail,
23 là, de chacun des éléments, mais il y avait une
24 ordonnance de production alimentaire forcée qui a
25 été émise par le président Trump le vingt-huit (28)

1 un petit peu, pour dire que la réglementation
2 américaine est différente, parce qu'ils ont donné
3 des « wavers » aux normes de travail.

4 À la page suivante. Ça, c'est une cotation,
5 là, sur le « waver » lui-même. Alors, la page 16...
6 Alors, la fin prévue, au début deux mille vingt et
7 un (2021), de l'ordonnance de production forcée du
8 vingt-huit (28) avril deux mille vingt (2020).
9 Alors, il existe une forte probabilité que ce
10 régime artificiel de production forcé prenne fin
11 bientôt. Il pourrait être réduit, voire supprimé
12 après la passation des pouvoirs au quarante-sixième
13 (46e) président des États-Unis, monsieur Biden, le
14 vingt (20) janvier deux mille vingt et un (2021).

15 Alors, je vais vous référer, vous allez le
16 voir aux pages suivantes, là, il y a eu des
17 déclarations assez claires du nouveau... du
18 président élu, qui a trouvé que c'était inhumain,
19 indécent, les mesures de sécurité dans ces usines-
20 là et le maintien forcé des opérations, malgré des
21 éclosions multiples durant la pandémie. Et il... On
22 s'attend à ce qu'il rende obligatoires ces
23 directives-là qui ont été comme suspendues.

24 Alors, à la page suivante. C'est assez
25 clair, là. Je n'aurai pas besoin de vous lire, là,

1 juste lire les titres.

2 Q. [132] Est-ce que vous pouvez laisser l'écran juste
3 quelques instants, s'il vous plaît?

4 R. Oui. Juste... Vous allez voir les titres, là,
5 que... Le président élu, bien, il fait des
6 déclarations assez claires sur les conditions de
7 travail dans ces usines-là. Alors, on s'attend à ce
8 que son nouveau directeur pour OSHA prenne d'autres
9 directions.

10 La page suivante. Le risque de fiabilité
11 d'approvisionnement de GNR, en cas de fin de
12 l'ordonnance de production alimentaire forcée du
13 vingt-huit (28) avril deux mille vingt (2020).
14 Alors, le niveau d'infection au virus augmente de
15 façon importante en [REDACTED] comme on le voit, là,
16 dans les nouvelles aux États-Unis. Et le comté de
17 [REDACTED] dont... [REDACTED] fait partie, où
18 le siège... l'usine est située, est parmi les zones
19 rouges de cette zone-là.

20 Alors, si on regarde la page suivante - je
21 vous demanderais de la laisser - 19, on va voir le
22 fameux... Ah, O.K. Bien, ça, c'est un graphique qui
23 montre... C'est une mise à jour, là, par rapport à
24 notre preuve. On voit que ça continue à monter
25 d'une façon exponentielle.

1 Q. **[133]** Qu'est-ce qui monte? Juste pour les fins de
2 la sténographie.

3 R. Le niveau d'infection au virus monte. Alors, dans
4 notre rapport, on avait présenté la version de la
5 semaine d'avant ou quelques jours avant. Là, on
6 voit que cette tendance-là continue à se maintenir.
7 Si on regarde la page suivante encore, on voit
8 l'évolution, là... Ce qui était dans notre rapport,
9 dans notre mémoire, c'était le graphique qui était
10 en bas à gauche. On voit le « panhandle », là, qui
11 est le bout de la poêle. Oups! Revenez en arrière.
12 Et on voit le côté - très bien - que le comté de
13 [REDACTED] là, il est toujours resté rouge, puis que
14 les cas augmentent. Alors, dans ce cas-là, on voit
15 qu'on est dans une zone où on a des dangers, là,
16 d'avoir encore des éclosions.

17 Q. **[134]** Ça fait que vous...

18 R. La page suivante.

19 Q. **[135]** Vous dites rouge, pas du point de vue
20 politique, mais du point de vue de la pandémie.

21 R. Du point de vue du virus.

22 Q. **[136]** Oui. Oui.

23 R. Alors, encore une fois, le risque de fiabilité
24 d'approvisionnement, à cause de l'ordonnance, ça
25 mène à des... Bon. Ce qui nous amène à... on remet

1 un petit peu en question les propos rassurants
2 d'Énergie quant à la stabilité et la fiabilité de
3 son producteur. C'est juste un point que je pense
4 qu'Énergir le reconnaît un petit peu.

5 Ils ont, dans la réponse confidentielle 4.2
6 de la demande de renseignements de l'ACEF, ils
7 justifient que le contrat soit [REDACTED]
8 [REDACTED] par leur souci
9 justement de gérer le risque de livraison. Alors,
10 on a la chose à la page suivante.

11 Q. [137] En raison des enjeux de la pandémie, c'est
12 bien ça?

13 R. Oui. Exactement.

14 Q. [138] Oui.

15 R. Alors, à la page suivante, donc les travaux aussi
16 qu'ils vont se faire pour un ensemble de raisons,
17 mais dans ce cas-ci, on parle du risque par rapport
18 à la pandémie...

19 Bon. Là les clients volontaires, est-ce
20 qu'ils accepteraient un service GNR non ferme? Les
21 Conditions de service et de tarifs d'Énergir, bon,
22 ils sont ici à l'article 11.1.3(5), bon, qui a été
23 invoqué par Énergir dans la pièce B-0405, Gaz
24 Métro-1, Document 28, Version caviardée, page 7,
25 lignes 6 à 10 qui disait :

1 Dans l'éventualité où le distributeur
2 ne peut rencontrer le pourcentage de
3 gaz naturel [...]
4 renouvelé
5 ... visé par le client, le
6 distributeur peut transférer une
7 partie de la consommation du client au
8 tarif de gaz naturel et régler la
9 différence de prix par...
10 un
11 ... règlement financier.
12 Madame Pouliot d'Énergir, dans le dossier 4008-
13 2017, à la pièce A-0196, le Volume 17 (sic) du
14 vingt-trois (23) novembre, à la page 73 ...
15 Q. [139] Je pense, c'est le volume 19...
16 R. ... le volume 17 ou 19 a dit :
17 Ils...
18 bon, c'était le client volontaire [REDACTED]
19 ... avaient exploré plusieurs options.
20 La carboneutralité était importante
21 pour eux. Mais, je vous dirais que
22 [...] cette notion de carboneutralité
23 [...]
24 ce n'est pas
25 ... qu'est-ce que ça veut dire, le

1 client s'éduquait là-dessus et ses
2 intentions changeaient au fil du
3 temps.

4 Alors, on est passé de « je veux
5 du GNR » à « je veux cent pour cent
6 (100 %) de GNR [...] »

7 Je pense qu'on en a un peu parlé ce matin dans
8 l'audience. Alors, il indique, Énergir nous a
9 indiqué qu'il était le seul client volontaire à
10 avoir posé une telle exigence. Alors, ça nous a été
11 confirmé ce matin.

12 À la page suivante, bon, est-ce que les
13 clients volontaires accepteraient-ils un service de
14 GNR non ferme, compte tenu du caractère court terme
15 de ce contrat-là? Cette réponse nous satisfait.
16 Mais, il demeure important de comprendre que le
17 risque de fiabilité du présent contrat
18 d'approvisionnement en GNR est bien réel.
19 L'expérience du présent contrat permettra
20 clairement de déterminer si d'autres occasions
21 d'affaires offertes par de tels contrats à bas
22 prix, [REDACTED] méritent d'être saisies à
23 l'avenir également.

24 Au besoin, notre groupe pourrait explorer
25 avec la Régie et Énergir, à l'étape C, la phase 1

1 du dossier, la possibilité d'édicter un tarif GNR
2 non ferme à taux moindre que le tarif GNR ferme, ce
3 qui permettrait à la fois de répondre aux attentes
4 éventuelles d'approvisionnement de divers clients
5 volontaires tout en permettant de saisir des
6 occasions d'affaires semblables. On pense que le
7 prix, on revient encore à ça, c'est un prix
8 intéressant.

9 Alors, à la page suivante, notre
10 conclusion. Les caractéristiques du contrat, prix
11 pour un [REDACTED]

12 [REDACTED]
13 [REDACTED]
14 [REDACTED] méritent-elles
15 d'être approuvées par la Régie?

16 Q. [140] Et votre réponse.

17 R. La réponse, c'est oui, dans le présent contexte
18 exploratoire de ce contrat de treize (13) mois qui
19 demeure une occasion d'affaires. Les résultats
20 étant sujets à l'examen plus approfondi ultérieur,
21 les fruits de cette expérience-là et d'une
22 éventuelle adaptation possible tarifaire à l'étape
23 C. Merci.

24 Q. [141] Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur
25 Schiettekatte. Notre témoin est prêt à répondre à

1 d'autres questions.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Maître Sicard, avez-vous des questions?

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Non. On n'en avait pas annoncé. On n'en a pas.

6 C'était très clair. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Maître Gertler?

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Non, je n'ai pas de questions, Madame la
11 Présidente.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Maître Thibodeau?

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Pas de questions de notre côté.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Maître René?

18 Me SYLVIANE RENÉ :

19 Pas de questions non plus.

20 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[142]** Je vais en poser juste une, Monsieur
23 Schiettekatte. Je comprends que votre
24 caractéristique XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX dans le fond,
25 c'est une sous-caractéristique du volume. Mais

1 malgré le caractère [REDACTED]
2 [REDACTED] vous ne recommandez tout
3 de même pas ou recommandez-vous en fait de réduire
4 la quantité ou le volume contracté recherché par
5 Énergir qui est à [REDACTED]

6 [REDACTED]
7 R. Je recommanderais de le garder. Parce que s'il se
8 prolonge dans le temps, on sait que les prix du GNR
9 vont monter dans le temps. Alors, c'est un avantage
10 d'avoir sécurisé ce contrat-là. Moi, je
11 recommanderais d'aller de l'avant, surtout, encore
12 une fois, face au graphique qu'a présenté Énergir
13 ce matin dans sa présentation à la page 5 où on
14 voit que ça reste un pourcentage raisonnable, puis
15 que l'année suivante, de toute façon, ils ont
16 encore besoin plus de GNR. Mais je tiens à
17 souligner le contexte aussi. On vise à favoriser de
18 l'approvisionnement québécois. Alors, l'aspect
19 court terme de ce contrat-là est aussi important.

20 Q. [143] Parfait. Je vous remercie beaucoup. Ça va
21 être l'ensemble de nos questions.
22 Je ne sais pas si vous avez un réinterrogatoire,
23 Maître Neuman? Il n'y a pas eu beaucoup de
24 questions.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Je vous remercie beaucoup, Madame la Présidente.

3 Votre question ne m'a pas pris par surprise. Donc,

4 je n'ai pas de nouvelles questions à monsieur

5 Schiettekatte.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Alors je vous remercie. Monsieur

8 Schiettekatte, merci beaucoup pour votre témoignage

9 et vous êtes maintenant libéré.

10 R. C'est moi qui vous remercie.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Thibodeau, m'annoncez-vous une contre-

13 preuve?

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Il n'y a pas de surprise ici. Il n'y aura pas de

16 contre-preuve de notre côté.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. À ce moment-là, on va libérer vos témoins.

19 Et puis je vous remercie beaucoup tous de votre

20 participation. Et, Maître Thibodeau, êtes-vous prêt

21 à commencer à plaider ou vous souhaitez une courte

22 pause?

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 De mon côté, je regarde autour de moi si des gens

25 avaient des choses à ajouter. Mais non, de mon

1 côté, je serais prêt à procéder quand ça fonctionne
2 pour la Régie. On peut prendre une pause si vous
3 voulez ou sinon je peux aller dès maintenant, comme
4 vous voulez.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Non, on est prêt à fonctionner, mais je voulais
7 vous offrir la possibilité de prendre un cinq
8 minutes si vous en aviez besoin.

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Non, ce n'est pas nécessaire.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors on va vous écouter.

13 PLAIDOIRIE PAR Me PHILIP THIBODEAU :

14 Super! De toute façon, ce n'est pas... c'est peut-
15 être la bonne nouvelle de la journée, ma plaidoirie
16 va être relativement courte. Évidemment, je n'ai
17 pas l'intention de répéter tout ce qui est dans la
18 preuve déjà et tout ce qui a été mentionné ce matin
19 par les témoins d'Énergir. Vous savez, la semaine
20 prochaine, vous allez avoir la grande chance de
21 nous entendre plaider en long et en large sur les
22 principes réglementaires et sur la jurisprudence en
23 matière de rétroactivité tarifaire. Mais je vous
24 sou mets que la question de l'approbation du contrat
25 [REDACTED] ici est beaucoup plus simple.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, vous allez revenir à votre rôle de
3 surligneur humain.

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Exactement. J'y vais avec ça. Il faut dire que
6 c'est le premier contrat, évidemment, qu'on demande
7 l'approbation depuis la décision D-2020-57 qui a
8 été rendue dans le cadre de l'étape B, donc,
9 évidemment, on s'est assuré, nous, de couvrir
10 l'ensemble des éléments par la Régie qui avaient
11 été couverts dans la lettre procédurale en 636.

12 Rapidement, au niveau des caractéristiques,
13 je pense, j'écoutais les représentations d'un peu
14 tout le monde, je pense que tout le monde s'entend
15 pour dire que les caractéristiques en tant que
16 telles du contrat sont avantageuses, on a le prix
17 de l'estimé de [REDACTED]
18 le volume de [REDACTED] la durée
19 d'environ treize (13) mois. Donc, je ne pense pas
20 que ça pose problème.

21 Au niveau du prix pour évaluer ...
22 avantageux du prix, on a évidemment le bénéfice
23 d'avoir eu plutôt cette année l'étape B du dossier,
24 qui traitait notamment de la valeur du GNR sur le
25 marché. Et ce qui nous permet de constater, c'est

1 que le prix qui a été négocié par Énergir ici est
2 un excellent prix En fait, j'allais dire un
3 excellent prix pour un contrat **spot**. Mais en fait
4 c'est un excellent prix, point, pour tout type de
5 contrat confondu.

6 Donc, quand on compare avec l'état du
7 marché qui était discuté dans l'étape B, donc on
8 avait regardé les prix sur le marché américain, on
9 avait regardé les prix sur les autres entités
10 réglementées, les prix obtenus par Énergir au
11 Québec. Puis aussi évidemment on se rappelle, il y
12 avait eu l'appel d'offres qui avait été effectué à
13 la fin deux mille dix-neuf (2019) par Énergir. Bien
14 on se rend compte que le prix obtenu par Énergir
15 pour le contrat **[REDACTED]** se situe
16 clairement dans le bas de la fourchette de ce qui
17 est disponible sur le marché. Et on le constate
18 également quand on regarde l'impact de ce contrat-
19 là sur le prix moyen, donc quand on ajoute le
20 contrat **[REDACTED]** à la liste des contrats
21 qui sont inclus dans le un pour cent (1 %), bien on
22 constate que le coût moyen demeure en dessous de
23 **[REDACTED]**

24 Au niveau de la durée, encore une fois
25 c'est un... c'est un aspect, selon nous, qui est

1 très avantageux et pour deux raisons. Donc, d'une
2 part, bien ça permet à Énergir d'avoir des volumes
3 rapidement pour la clientèle volontaire qui en
4 demande. Mais aussi, d'une autre part, on l'a vu,
5 la fin du contrat d'Element Markets coïnciderait
6 avec le début des injections qui sont plus
7 importantes, qui sont prévues à la fin vingt-vingt
8 et un (2021). Donc, en termes de « timing » ça
9 pourrait difficilement être mieux pour un premier
10 contrat, là, qu'on dépose à la pièce après la
11 décision de l'étape B.

12 Et l'autre point, c'est-à-dire au niveau
13 des volumes et de l'appariement, on comprend... on
14 comprend évidemment que c'est un élément qui est
15 important pour la Régie, là, surtout d'ici à ce que
16 l'étape C du dossier soit traitée. Donc, notamment
17 la question des unités invendues. Et c'est pour ça
18 qu'Énergir s'est assurée de démontrer que non
19 seulement il y avait un appariement ici, entre les
20 approvisionnements d'Énergir et la demande de la
21 clientèle volontaire. Mais qu'en fait que la
22 demande était beaucoup plus élevée que les
23 approvisionnements d'Énergir. Et là, on l'a vu, là,
24 pour la prochaine année tarifaire, c'est assez
25 frappant, mais la colonne de gauche on avait... si

1 on considérerait tous les contrats
2 d'approvisionnement qui sont déjà conclus plus le
3 contrat [REDACTED] On parlait d'environ
4 douze millions de mètres cubes (12 Mm3) de GNR dans
5 le réseau, alors que la colonne de droite, quand on
6 tient compte de la consommation actuelle de quatre
7 point neuf millions de mètres cubes (4,9 Mm3) et de
8 la liste d'attente de soixante-quatre point huit
9 (64,8), bien là on prévoit une demande, pour la
10 même période, d'environ soixante-dix millions de
11 mètres cubes (70 Mm3). Donc, autrement dit, pour
12 qu'on se retrouve avec des unités invendues, là,
13 quand on parle de « risques », bien il faudrait
14 qu'Énergir perde la presque totalité des clients
15 sur sa liste d'attente, donc pour se retrouver avec
16 une demande qui est en bas de douze millions de
17 mètres cubes (12 Mm3).

18 Donc, ce que les témoins d'Énergir sont
19 venus vous dire ce matin c'est : non seulement on
20 est confiants sur la demande de soixante-dix
21 millions de mètres cubes (70 Mm3), mais on prévoit
22 même que cette demande-là va aller en augmentant au
23 cours des prochains mois. Et vous savez, je fais
24 une parenthèse, on a vu... on vous a souvent dit
25 depuis le début du dossier GNR, depuis le début du

1 dossier 4008 qu'un des problèmes qu'Énergir faisait
2 face avec le GNR, bien c'est qu'il n'y avait tout
3 simplement pas assez d'offres pour rencontrer la...
4 la demande d'Énergir. Et évidemment, c'est pas
5 uniquement avec le contrat [REDACTED] qu'on
6 va régler le problème, mais à tout le moins
7 c'est... on vous soumet que c'est un pas dans la
8 bonne direction. Et c'est certain qu'on va devoir
9 déposer plusieurs autres contrats, pour
10 éventuellement arriver à un appariement entre
11 l'offre et la demande. Mais ce que je vous soumets,
12 c'est qu'à ce stade-ci du dossier la question de
13 l'appariement n'est tout simplement pas un enjeu,
14 tellement la disparité est importante entre l'offre
15 et la demande.

16 Deux... ceci étant dit pour les
17 caractéristiques du contrat, je veux revenir
18 rapidement sur deux éléments qui ont été soulevés
19 par les... par les intervenants. D'abord, au niveau
20 de la certification. Encore une fois, selon nous,
21 ce n'est... ce n'est pas un enjeu pour... dans le
22 cadre de la présente demande. Et c'est vous-même
23 qui l'avez soulevé, Madame la Présidente, c'est-à-
24 dire la question de la certification n'est pas
25 une... c'est pas une condition qui est requise en

1 vertu de la CST et ni qui est requise en vertu de
2 la décision D-2020-057 de l'étape B.

3 Malgré tout, Énergir a jugé prudent de
4 mettre en place un système de certification pour
5 différentes raisons qui ont été évoquées. Et là,
6 les témoins d'Énergir sont venus vous expliquer
7 qu'il y a un processus rigoureux qui a été mis en
8 place, il y a un appel d'offres qui a été effectué
9 pour trouver une firme qui serait en mesure de
10 répondre aux besoins d'Énergir. On retenu les
11 services d'une firme reconnue et réputée, qui est
12 EcoEngineers, pour exécuter les services de
13 vérification. Et puis je vous réfère à la preuve
14 d'Énergir qui a été déposée, où on explique que
15 cette procédure-là qui est en train de se
16 développer, qui est sur le point d'être complétée,
17 s'inspire des meilleures pratiques de certification
18 en Amérique du Nord. Et il s'agit surtout d'une
19 procédure qui est adaptée aux besoins de conformité
20 d'Énergir.

21 Et vous l'avez vu, on a le ROEE qui suggère
22 plutôt d'y aller avec la firme Green-e, qui est une
23 autre alternative dans le marché. Donc, non
24 seulement d'ailleurs pour ce contrat-ci, mais pour
25 tous les contrats futurs de... de GNR, là. Énergir

1 est bien au fait de Green-e, ils ont été impliqués
2 dans le développement. Ce que les témoins d'Énergir
3 sont venus vous dire, c'est qu'à ce stade-ci la
4 procédure de Greene-e n'est tout simplement pas
5 assez avancée, il y a de la spéculation. Et Énergir
6 est d'avis que la procédure qui est établie par
7 EcoEngineers est plus adaptée.

8 Et un débat quant au type de certification
9 requise qui pourrait avoir lieu à une date
10 ultérieure du dossier, notamment, quand la
11 procédure de Green-e sera finalisée, mais pour
12 l'instant, là, je vous sou mets que la procédure qui
13 est envisagée par Énergir avec EcoEngineers est
14 plus qu'adéquate.

15 Et le dernier élément dont je voulais
16 discuter, c'est la... ce qui était, au départ, une
17 proposition de SÉ-AQLPA, je comprends qu'on parle
18 plus de reporter la question à l'étape C, c'est-à-
19 dire le risque qui est souligné par SÉ-AQLPA quant
20 à la fiabilité d'approvisionnement et d'où la
21 proposition initiale de SÉ-AQLPA-GIRAM de scinder
22 le service GNR en deux services distincts. On
23 parlait d'un service GNR ferme et non ferme.

24 Trois éléments simplement que je voudrais
25 porter à votre attention là-dessus, là. D'abord, au

1 niveau des craintes, je pense que ce matin, on est
2 venu nuancer les craintes qui étaient soulevées par
3 rapport à la fiabilité ou à la source. Évidemment,
4 il y a un prix plancher, mais ce que les témoins
5 d'Énergir sont venus dire, c'est qu'il y a déjà, en
6 stockage, une quantité supérieure au minimum prévu
7 au contrat qui est dédié exclusivement à Énergir.

8 Donc, dans le pire scénario, si demain
9 matin, toute production arrêta, on aurait tout de
10 même [REDACTED]
11 qui serait disponible, en vertu de ce contrat-là
12 pour Énergir, je comprends plutôt que [REDACTED]
13 [REDACTED] maximal prévu au
14 contrat, me souligne que ce n'est pas, selon moi,
15 la différence entre les deux ne constitue pas un
16 enjeu qui justifie, dès maintenant, des créations
17 d'un service ferme, non ferme.

18 Vous l'avez mentionné également, il y a
19 l'article... les témoins l'ont mentionné, l'article
20 11.1.3.5 des CST qui prévoit d'ailleurs que les
21 approvisionnements en GNR ne sont pas garantis et
22 je l'ai mentionné tout à l'heure en... je crois que
23 c'était sous la forme d'une objection, mais qu'on
24 considère que ce n'est pas le forum approprié
25 présentement, le contrat, la conversion du contrat

1 [REDACTED] pour traiter de la question de la
2 création d'un nouveau service de GNR ferme et non
3 ferme, donc, si la Régie juge que c'est pertinent,
4 bien la question pourrait toujours être traitée
5 dans une étape ultérieure du dossier, là, que ce
6 soit l'étape C ou l'étape D, mais je vous soumetts
7 que ce n'est pas dans le cadre du contrat [REDACTED]
8 [REDACTED] où on devrait trancher cette question-là, à
9 tout le moins.

10 Donc, sous réserve, évidemment, des
11 questions que vous pourriez avoir, moi, ça
12 compléterait de notre côté pour notre
13 argumentation.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Excusez-moi, je vérifiais auprès des collègues.

16 Alors, La Formation n'aura pas de questions, Maître
17 Thibodeau.

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Excellent, je vous remercie.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 J'espère que vous n'êtes pas déçu.

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 C'est rare, c'est rare. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, je vous remercie. Maître Sicard?

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Ah, j'essayais d'ajuster le son. Est-ce que ça
3 fonctionne?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui, je vous entends très bien.

6 PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

7 Merci. Alors, ça va être très bref.

8 Vous avez entendu monsieur Blain. C'est une
9 décision qui, je pense, est très factuelle. On
10 recommande que vous approuviez ce contrat. On a
11 posé des questions, là, sur la certification. Je
12 comprends que les autres contrats, monsieur l'a
13 bien dit, n'ont pas été certifiés, mais c'était
14 plutôt pour s'assurer que c'est bien du GNR.

15 Alors, évidemment, on nous dit que c'est du
16 GNR, parfait. Ça aurait été bien d'avoir cette
17 certification avant que les livraisons ne
18 commencent, mais on n'en fait pas un point de refus
19 ou on ne fait pas de ça un point important à ce
20 stade-ci.

21 Donc, notre recommandation demeure. La
22 seule réserve, vous avez une décision qui est
23 pendante sur l'ordonnancement des contrats qui ont
24 été signés et qui seraient, entre guillemets, des
25 contrats préapprouvés. Considérant les volumes dans

1 les contrats, lorsqu'on suit l'ordre chronologique,
2 ça nous suggérerait que ce contrat n'aurait, si on
3 suit l'ordre chronologique, aurait pas eu besoin
4 d'une approbation, alors qu'il aurait pu passer
5 dans les contrats préapprouvés.

6 Alors, lorsque vous rendrez votre décision,
7 si vous approuvez ce contrat, ce qu'on recommande,
8 quand même mettre une réserve que ça ne vient pas
9 porter préjudice à la décision à venir que vous
10 devez rendre sur le sens de la décision 2020-057,
11 si je ne me trompe, quant à l'ordonnancement des
12 contrats chronologiques. Et c'est tout. Merci.

13 Et je présume que vous n'avez pas de
14 questions.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Non, effectivement, on n'a pas de questions. Merci,
17 Maître Sicard. Maître Gertler?

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Vous m'entendez?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Absolument.

22 PLAIDOIRIE PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Parfait. C'est une fois sur deux, je n'ai pas de
24 son. Peut-être que la population souhaiterait ça
25 chez les avocats en général, mais ça, c'est un

1 autre débat.

2 Alors, bonjour, Monsieur, Mesdames les
3 Régisseurs. Franklin Gertler pour la ROÉÉ. Ce sera
4 moins bref que maître Sicard, mais je vais essayer
5 de faire ça rondement quand même.

6 Je veux juste dire, de manière liminaire,
7 que j'ai bien noté, puis je pensais bien puis là,
8 je sais que l'expert me l'a confirmé, maître
9 Thibodeau, que c'est le premier contrat - des fois,
10 ça peut être difficile à suivre - mais c'est le
11 premier contrat qui est présenté sous la nouvelle
12 procédure ou sous la procédure accélérée. Et dans
13 ce contexte-là, je pense que ça vient intensifier
14 un peu le... l'examen. Et les éléments que la Régie
15 devrait également regarder. Le contrat s'inscrit
16 évidemment aussi dans le contexte de l'article 5 de
17 votre loi. Et évidemment, c'est l'aspect
18 développement durable, d'où la justification de la
19 vérification de la réalité du gain environnemental
20 associé aux contrats et à la filière.

21 Mais l'autre chose, monsieur Finet l'a
22 mentionné, il y a une certaine... En tout cas. En
23 vertu de votre... vos responsabilités, au niveau
24 des politiques énergétiques du Québec, il y a,
25 certes... Pas parce qu'on le souhaite, mais c'est

1 sûr qu'il y a un certain support pour la notion que
2 le GNR devrait faire partie de l'avenir. Mais aussi
3 celle de l'électrification. Alors, vous, vous devez
4 dans vos décisions de jongler avec ces différents
5 aspects. Je vous le soumetts. Alors, ce n'est pas
6 juste une question de... avec respect, de prix du
7 volume et des dates de livraison et quelques autres
8 paramètres.

9 Maintenant, sur la question du processus,
10 justement, je veux m'attarder un tout petit peu,
11 parce que je remarque... Dans la décision,
12 justement... Excusez, un instant. Dans la décision
13 057... Je vais trouver ma page, excusez-moi. En
14 tout cas, j'ai dû la mettre de côté et ce n'est pas
15 grave. Mais dans la décision 057, vous avez bien
16 précisé... O.K. Je l'ai trouvé. Excusez-moi. Dans
17 le processus accéléré... Puis, là, je suis à la
18 page 123, puis c'est le paragraphe 499.

19 Bon, après avoir discuté de la décision D-
20 2019-120, vous dites :

21 Afin de minimiser le recours à
22 l'urgence, Énergir devrait prévoir
23 avec ses éventuels co-contractants un
24 délai raisonnable dévolu au traitement
25 d'un dossier spécifique par la Régie.

1 Alors, je comprends qu'avec la durée du contrat et
2 le... les dates du dépôt, Énergir respecte la
3 lettre minimale du procédure que vous avez mis en
4 place. Mais je pense que la Régie doit se
5 préoccuper, puis devrait commenter le fait que
6 depuis le quinze (15) juillet, on est pas mal au
7 fait du volume et du tri.

8 Et en regard du contrat, qu'on aurait dû
9 faire les efforts pour le déposer plus tôt. Parce
10 qu'on sait qu'aujourd'hui, on fait ce dossier-là,
11 puis, bon, on a tous déplacé nos calendriers, on
12 fait ça rapidement. On déplace d'autres audiences.
13 Alors, je vous soumetts que ça ne devrait pas...
14 c'est comme aller à l'urgence à chaque fois qu'on a
15 une petite fièvre. Alors c'est la même chose. On
16 devrait... On ne fait pas les critères de
17 l'injonction interlocutoire mais on fait quand même
18 un processus qui est passablement inconfortable par
19 moment.

20 Puis ce n'est pas une question, je vous
21 soumetts, parce qu'il y a eu des questions, Madame
22 la Présidente, ce n'est pas une question de
23 l'intention, je vous dis, on n'a pas besoin de
24 dire, moi, je peux avoir mes soupçons mais on n'a
25 pas besoin de démontrer qu'il y a eu du « gaming

1 the system », qu'Énergir fait exprès pour arriver à
2 la dernière minute pour... Mais ça ne change rien
3 les faits sont qu'ils avaient en main déjà les
4 éléments. Puis des fois ils pourraient d'exiger
5 d'eux qu'ils repoussent un peu sur les
6 contreparties, discuter, là : nous, on ne veut pas
7 faire ça à la dernière minute, on veut avoir un
8 contrat, puis on fait les efforts nécessaires pour
9 arriver avant. Je vous sou mets, c'est des choses
10 que vous devez prendre en considération.

11 Maintenant... Je reçois des « emergency
12 alert ». C'est mon cellulaire. Mais c'est juste un
13 test ça a l'air. Maintenant, il y avait aussi à la
14 question... une question que je veux traiter, c'est
15 la question du risque accru à une... puis, ça,
16 c'est un risque qui devient financier finalement,
17 d'une perte, ou pire une perte mensuelle du nombre
18 de clients, parce que comme c'est confirmé dans la
19 réponse 2.7 aux pages 14, 15 dans la DDR, les
20 réponses aux DDR numéro 11 de la Régie, moi, je
21 suis dans la version caviardée, pour être plus
22 facile, c'est le B-0448 où, justement on vous
23 confirme qu'on est rendu... on est vingt-deux (22)
24 clients en attente et non pas sept cent quarante-
25 quatre (744) ou un grand nombre. Ça, c'est une

1 affaire bien réelle dont vous devez tenir compte,
2 je vous soumets.

3 Au niveau de l'appariement entre les achats
4 et la demande. Et, là, je vous réfère dans notre
5 preuve à C-ROEÉ-0098 où on en traite. Monsieur
6 Finet parle du danger relié à la vérification. Là,
7 je vous réfère au document C-ROEÉ-0105 et dans sa
8 version confidentielle j'y référerai, c'est le...
9 ce document Second Comment Period Draft. Et c'est
10 l'affaire de Green-e. Et je vous réfère plus
11 particulièrement aux pages 13 et 14 de ce document-
12 là où on parle du problème ou des dangers, non pas
13 seulement de double comptage, mais « double
14 counting », « double selling » et « double
15 claiming ». C'est des choses bien réelles.

16 Et on ne vous a pas fait la preuve que
17 l'audit maison qu'on vous propose avec les
18 consultants d'Énergir va couvrir convenablement ces
19 risques-là. Pour mes clients c'est très important
20 parce qu'on pointe le GNR comme étant le porte de
21 salut finalement du gaz naturel pour qu'il soit
22 acceptable au niveau du climat. Nous, on prétend
23 que non, parce que c'est associé à quatre-vingt-dix
24 pour cent (90 %) de gaz de schiste et peut-être
25 éventuellement, si on vide les paysages de toute

1 matière organique, on va avoir dix pour cent
2 (10 %), dans un horizon vingt-trente (20-30), de
3 gaz naturel renouvelable. Alors les questions de
4 « double counting », « double selling and double
5 claiming », je vous le soumets, vous devez vous
6 assurer. Puis si on vous donne un... finalement on
7 dit : bien on va voir... on a un processus qui s'en
8 vient puis ça va être fantastique, là. Il y a un
9 autre qui a dit que les choses seraient
10 fantastiques. « It's gonna be great. » Mais
11 maintenant... alors on ne vous a pas fait la preuve
12 que EcoEngineers va couvrir cet aspect-là.

13 Maintenant dans le même document, puis
14 maître... monsieur Finet l'avait mentionné
15 également, puis là je suis à la page 9, toujours
16 dans le C-ROEÉ-015. Puis là, on parle du « carbon
17 intensity ». Alors ils disent, entre autres, à la
18 fin... là, je ne veux pas vous lire tout ça, je
19 vous invite d'en prendre connaissance, de toutes
20 les rubriques « carbon intensity ». Mais on dit,
21 entre autres, que... à la fin du paragraphe :

22 The carbon intensity of the renewable
23 fuels must be disclose to customers in
24 accordance with the green renewable
25 fuels code of conduct.

1 Autrement dit, c'est pas juste assez de dire : bien
2 c'est du GNR, mais est-ce que le GNR procure
3 vraiment une carboneutralité pour le gain qui
4 est... qui est escompté? Je pense que ce sont des
5 questions importantes.

6 Puis je comprends que... là, on va me dire
7 que, bon, c'est juste un contrat, ça... la demande
8 est déjà là, ça... c'est pas toute la filière qui
9 est en train de passer, mais si on fait ça en
10 pièces détachées à un moment donné il faut se poser
11 ces questions-là. Il faut avoir des fois des
12 changements de paradigme.

13 Bon. Maintenant au niveau... au niveau
14 justement de la nature de la matière organique.
15 Dans la présentation de ce matin, qui est... là, il
16 va falloir que j'essaye de l'afficher, mais c'est
17 ça... Un instant s'il vous plaît. C'est ça. À la
18 page 4 de la présentation d'Énergir de ce matin,
19 qui est le GM-01, Document 2, la cote Régie
20 m'échappe, excusez-moi, mais on dit que l'usine...
21 l'usine de [REDACTED] produit du biogaz depuis plus de
22 dix (10) ans et du GNR depuis deux mille dix-sept
23 (2017) à partir des résidus d'élevage et d'abattage
24 de transformations de porcs. Alors... puis quand
25 j'ai questionné également les témoins d'Hydro... de

1 Gaz Métro, excusez-moi, là-dessus, ils ont confirmé
2 aussi qu'il va y avoir des... des... finalement des
3 morceaux de... des morceaux de carcasse et des
4 choses comme ça dans le... dans le flux de matière
5 organique.

6 Et là-dessus je mentionnerais, c'est pas...
7 c'est pas... on n'imagine pas le problème. Alors si
8 je vais dans le même document, C-ROÉÉ-0105, puis là
9 je suis à la page 7. Puis, Madame la Greffière, je
10 ne sais pas si vous pouvez l'afficher s'il vous
11 plaît? C'est ça, excusez-moi. Alors justement, si
12 on va, puis on comprend très bien qu'il s'agit d'un
13 document de travail, mais on voit que justement,
14 puis c'est quelque chose qui a été déposé au trente
15 et un (31) août deux mille vingt (2020), alors,
16 c'est extrêmement actuel puis on voit qu'on a... on
17 a radié « animal waste », ce n'est pas dans ce qui
18 est proposé, on ne dit pas « waste water »
19 d'abattoir, mais « municipal waste water », puis,
20 là, on dit :

21 The organic component of municipal
22 solid waste when separated out prior
23 to landfilling.

24 Puis, là :

25 Other organic waste from biogenic

1 origin.

2 Puis, ils l'ont barré. Puis ensuite, ils
3 disent :

4 Food waste, example, e.g. from
5 municipal composting facilities.

6 Ce n'est vraiment pas, ce n'est pas des
7 carcasses de porc, c'est certain. Puis ensuite, on
8 dit :

9 Vegetative mater, such as yard waste,
10 shrub, or chaparral, that is removed
11 within two hundred feet (200 ft) or
12 less of homes, built infrastructure
13 and other man-made structures.

14 Puis, là, bon, le reste est des ratures
15 puis je veux juste aller voir l'autre portion
16 agricole, c'est à l'autre page après, s'il vous
17 plaît, la rubrique 5. Alors, on dit :

18 Crop residue.

19 Agricultural crop residue that is
20 unmerchantable as food or as animal
21 feed.

22 Alors, je pense que c'est assez clair que
23 c'est loin d'être certain que le GNR, et ça, c'est
24 une norme nord-américaine, [REDACTED] et Énergir
25 participent à son... parce que, là, je n'ai pas le

1 temps, mais il font partie de ceux qui participent
2 à son élaboration.

3 Puis, là, je pense que vous, vous avez un
4 devoir de vous assurer que dans le... avec
5 l'engouement de verdure, de verdir le gaz naturel,
6 on ne devient pas une espèce de dumping ground,
7 alors, pour du GNR qu'ils ne sont pas capables de
8 le vendre, par exemple, je ne sais pas, je ne
9 connais pas, mais peut-être en Californie, ça ne
10 serait pas acceptable.

11 Et, là, la chose qu'on vous a dite, dans
12 notre... excusez-moi. L'autre chose, puis je pense
13 que c'est de connaissance officielle de la Régie
14 que la promotion, c'est probablement dans notre
15 dossier, à quelque part, je ne sais pas où, mais
16 c'est justement quand on fait ça, des choses avec
17 une courte période, on ne fait pas toutes les
18 recherches, mais c'est de votre connaissance
19 officielle, je vous soumetts, la Régie, qu'Énergir
20 tente de démontrer son virage vert.

21 Et par ailleurs, sous la rubrique GNR, il
22 fait des annonces qui parlent de pelures de bananes
23 puis de coeurs de pommes puis de boose de vaches,
24 oui, et des restes du jardinage, mais on ne parle
25 pas des carcasses de porcs.

1 Et là, j'ai bien compris, Madame la
2 présidente, que, je n'étais pas d'accord, mais que
3 vous avez limité, pour le moment, la discussion sur
4 l'origine, puis pour nous, par exemple, le fait de
5 prendre des matières organiques pour faire de
6 l'énergie comme ça, avant d'avoir respecté les 3RV
7 est vraiment problématique, mais vous n'avez pas
8 besoin de décider que c'est environnementalement
9 inacceptable que d'avoir recours à ces sources-là
10 de matières organiques pour vos fins à vous.

11 C'est simplement en raison du type de
12 promotion ou de mise en marché qu'Énergir a choisi,
13 c'est-à-dire avec des clients volontaires, bien là,
14 vous, vous devez vous inquiéter du... la fragilité
15 de ce marché-là.

16 Par définition, nous avons affaire, ou
17 Énergir a affaire avec les clients les plus... puis
18 L'Oréal, c'est celui qu'on connaît, on ne connaît
19 pas tous les noms, mais des clients extrêmement
20 préoccupés par des questions environnementales,
21 éthiques, et autres et moi... vous, vous devez vous
22 poser la question si ça se savait, est-ce que
23 L'Oréal serait content, par exemple, d'acheter du
24 gaz naturel renouvelable, à partir d'une source
25 comme celle-là?

1 Je ne pense pas qu'ils pourraient dire à
2 leur clientèle, qui sont végétaliennes et ils se
3 promènent avec leur tapis de yoga, que « c'est
4 chouette, notre compagnie, chez qui on achète nos
5 cosmétiques ils ont une énergie, parce qu'il ne
6 veut pas avoir un tout petit peu de... un ajout en
7 pointe qui pourrait être fossile, ils achètent ça à
8 partir... fait à partir des abattoirs de porc.

9 Alors, ça, c'est quelque chose de... un
10 véritable risque qui devrait être regardé. Puis,
11 vous, vous avez dit, en questionnant monsieur
12 Finet : « C'est des spéculations. » Mais avec
13 respect, ce n'est pas à nous de faire la
14 démonstration de la... solidité de la clientèle
15 d'Énergir, mais bien à eux de le démontrer.

16 Puis, quand on les a questionnés, puis
17 c'est dans nos DDR, c'est le numéro 4, les réponses
18 à nos DDR numéro 4, le B-0434, c'est
19 essentiellement du « don't ask, don't tell ». Ils
20 disent, d'une manière générale, et je vous sou mets
21 avec leur poudre aux yeux des cueilleurs de bananes
22 que c'est une merveille, le GNR. Mais ils disent :
23 « Si quelqu'un pose la question, on va les diriger
24 vers le... l'achat direct. Mais « they tell the
25 truth, but not the all truth. » Alors, il y a des

1 choses qu'ils retiennent. Ils ne disent pas qu'est-
2 ce qui... qu'est-ce que la véritable nature du
3 produit.

4 Et c'est... Je comprends, c'est une
5 bataille pour avoir le part du marché. On l'a vu,
6 l'autre jour, dans le dossier **L'Oréal**, où ils
7 disent : Bien on avait peur qu'ils s'en aillent à
8 l'électricité. Mais ça, ce n'est pas nécessairement
9 quelque chose que vous, vous devez vous préoccuper
10 pour approuver des achats et la mise en marché d'un
11 produit finalement qui se veut vert, vert, vert,
12 mais qui ne l'est pas vraiment.

13 Alors, dans tout ce contexte-là, on vous
14 soumet que... Bien, on a nos recommandations dans
15 notre... dans la preuve déposée par le ROÉÉ, qui
16 est le C-ROÉÉ-0098. Mais... Et vous avez,
17 notamment, les recommandations à la page... Bien,
18 je n'ai pas la page du PDF, mais la page 9 sur 10
19 en pagination papier. Et notamment, la
20 recommandation de ne pas approuver le contrat. Et
21 d'autres, plus de nature réglementaire, sur comment
22 le... les... cette filière et les contrats de cette
23 nature-là devraient être traités.

24 Alors, c'est pour toutes ces raisons,
25 soumis respectueusement, je serais maintenant prêt

1 à vos questions, si questions il y a.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Une petite question, Maître Gertler.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Dans la... On n'a posé la question, ce matin,
8 spécifiquement à Énergir, pour dire : « Quelles
9 sont les conclusions que vous voulez que la Régie
10 approuve? » Et ils nous sont revenus avec la
11 conclusion prix/volume/durée. Et donc, il n'y
12 aurait pas de conclusion sur la certification ou
13 les attributs environnementaux. Est-ce que c'est
14 quelque chose qui vous conforte, avec ce contrat-
15 ci, dans le sens où la Régie ne se prononcerait pas
16 sur cette caractéristique du contrat? Et... Donc,
17 ça, c'est ma première question, j'aurai une sous-
18 question par la suite.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Bien, là, je ne sais pas, c'est un peu... C'est un
21 peu comme The Price is Right. C'est qu'est-ce qui
22 est derrière la porte, on ne le sait pas encore, on
23 ne nous pas encore dit qu'est-ce qu'il y a dans
24 leur outil maison. Puis, c'est bien les mots qu'ils
25 utilisent. Alors, on ne le sait pas. Mais ça ne me

1 réconforte pas beaucoup. Moi, je pense... Je ne
2 sais pas quel... qu'est-ce que vous pouvez faire.
3 Peut-être c'est une approbation avec un suivi, mais
4 un suivi public, quelque chose comme ça. Mais c'est
5 parce que...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bien, l'approbation de ce qui est derrière la porte
8 serait à l'étape C. Parce qu'Énergir a demandé,
9 dans ses CST, dans ses Conditions de service,
10 d'ajouter... En fait, c'est une clause qui vient du
11 dossier 4119, là, qui est un dossier tarifaire, qui
12 a été relancé dans notre dossier, qui était de
13 mettre, je vais dire, une clause, c'est peut-être
14 pas le bon terme, mais un article aux Conditions de
15 service qui était pour la certification requise des
16 clients pour dire que c'était des achats directs.

17 Alors, toute cette question-là de la
18 certification et quelle certification va être
19 discutée, j'imagine, amplement à l'étape C. Alors,
20 si vous voulez participer à cette discussion-là à
21 ce moment-là, je pense que c'est peut-être la
22 première fois où la Régie va devoir trancher cette
23 question-là de la certification.

24 Mais en attendant, la Régie, comme on a
25 précisé ce matin avec Énergir, Énergir ne requiert

1 pas qu'elle se prononce sur la certification. Est-
2 ce que c'est quelque chose qui... Donc, compte tenu
3 de ce contexte-là, est-ce que c'est quelque chose
4 qui vous conforte?

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Mais, moi, pas vraiment, parce que... Évidemment,
7 je vous avoue, des fois, l'étape C, c'est un peu
8 comme la Sainte-Trinité, là. C'est partout et nulle
9 part. Ou le bon Dieu. Je ne sais pas. Mais on ne
10 sait pas qu'est-ce qui va vraiment être là-dedans.
11 Et je ne suis pas sûr... Là, vous dites que la
12 certification quand on est en achats directs, je ne
13 suis pas sûr d'avoir parfaitement suivi comment la
14 question a été abordée, parce que, là, on parle
15 bien du tarif et non pas de l'approvisionnement
16 dans ce contexte-là. Si j'ai bien compris...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est parce qu'on pourrait croire que Énergir se
19 mettrait les mêmes obligations qu'il demanderait à
20 ses propres clients en achats directs, on ne
21 verrait pas pourquoi Énergir requerrait des
22 certifications plus contraignantes pour ses clients
23 en achats directs qu'il s'imposerait pour son
24 propre tarif GNR. En tout cas, on verra bien à
25 l'étape C dans cette Sainte-Trinité mais, là, je

1 vais... c'est une question qui va être regardée.

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Mais qu'est-ce qui m'inquiète, c'est que, bon, il y
4 a toutes sortes d'arrangement commercial aussi.
5 Est-ce que c'est... C'est beaucoup de millage
6 aujourd'hui. C'est un peu comme The Wizard of Oz,
7 on ne voit pas qui est derrière l'écran. Ensuite,
8 il y a un courtier puis, après, bien, il y a le
9 producteur, puis, bon. Alors, est-ce qu'on va être
10 capable vraiment d'avoir la bonne discussion puis
11 poser les bonnes questions.

12 Mais une chose que... Là, je ne sais pas
13 quelle question vous me posez vraiment. Mais le
14 fait que... Si on ne demande pas de conclusion à
15 cet effet-là, combien ... toute la preuve à cet
16 effet-là dans le dossier d'Énergir parce qu'ils
17 veulent colorer le dossier avec le fait que : on a
18 une preuve, on vous dit que c'est fantastique, mais
19 parlez pas de ça. Ça, je trouve ça un peu, un peu
20 inquiétant comme façon de faire. C'est une chose
21 que je pourrais vous dire.

22 Là, je ne sais pas quelle est votre
23 deuxième question. Si je n'ai pas répondu à la
24 première, alors vous allez me priver de la
25 deuxième.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non, non. La deuxième étant en fait si ça vous
3 confortait le fait qu'on a regardé à l'étape C.
4 Mais je vous l'ai posée comme en contexte. Juste un
5 instant s'il vous plaît.

6 Alors, ça va être l'ensemble de nos
7 questions, Maître Gertler. Je vous remercie
8 beaucoup.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Merci beaucoup de votre écoute. Je voulais juste
11 vous dire que, je vais faire tout mon possible,
12 mais je vous ai mentionné dans ma lettre de
13 planification que j'ai un horaire sur les chapeaux
14 de roue. Alors, ça se peut que je m'absente pour
15 une partie de l'audience de demain. Je sais que ce
16 n'est pas la même demande, mais c'est le même banc,
17 le même dossier. Alors, je mentionne puis je vous
18 demanderais de me pardonner si je ne suis pas
19 capable d'être là.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je comprends très, très bien. Et puis je ferais
22 juste un commentaire sur votre passage sur le
23 traitement accéléré. Écoutez, on essaie
24 d'accommoder le plus possible les participants à
25 nos dossiers réglementaires. C'est sûr que si cette

1 année il y avait eu des dossiers tarifaires
2 électriques, que ce soit le Distributeur ou le
3 Transporteur, ça aurait été encore plus difficile
4 de tenir l'audience en ce moment. Alors, c'est sûr
5 que le risque appartient à Énergir dans le sens où
6 on va essayer d'accommoder dans la mesure du
7 possible, mais ce n'est pas toujours possible.
8 Alors, cette fois-ci, on essaie très fort tout le
9 monde d'accommoder la demande. Mais à quelque part,
10 ça leur appartient aussi de gérer ce risque de
11 disponibilité ou de manque de disponibilité là de
12 la part de... du calendrier réglementaire.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 O.K. Merci beaucoup et bon délibéré.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Ça va être court au moins, le délibéré. Ça ne va
19 pas vous pendre au bout du nez à Noël, là.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bien il y a toujours la possibilité du motif à
22 suivre.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Ah. O.K. Bon, bien là c'est... ça, ça vous
25 appartient. Mais là-dessus, je vais vous souhaiter

1 des bonnes vacances, dans la mesure où elles sont
2 permises.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Alors, Maître Neuman, c'est rendu à vous.

5 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Rebonjour, Madame la Présidente, Madame, Monsieur
7 les Régisseurs. Alors je vais faire un petit peu...
8 je vais me situer un petit peu en suivi de la
9 question de la Sainte Trinité, puisque nous parlons
10 non pas de la flamme bleue, mais des langues de feu
11 qui, dans le présent cas, sont le GNR qui brûle et
12 qui permet de générer de l'énergie.

13 Alors pour situer juridiquement le présent
14 dossier, la présente approbation est un sous-
15 ensemble du... de l'exercice par la Régie de sa
16 juridiction d'approuver le Plan d'approvisionnement
17 d'Énergir. Et à l'intérieur de cet ensemble il y a
18 le sous-ensemble GNR. Et à l'intérieur de ça, il y
19 a le présent contrat, dont la Régie doit, selon
20 l'article 72, approuver les caractéristiques. C'est
21 la Régie qui décide quelles sont les
22 caractéristiques qu'elle choisit de considérer pour
23 les fins de son approbation. Énergir a mentionné le
24 volume, le prix et la durée.

25 Sur la question de la certification, en

1 fait c'est... c'est un faux problème puisque le
2 sujet sur lequel elle approuve les contrats c'est
3 les contrats de GNR, donc il est nécessaire d'avoir
4 au moins la base, à savoir qu'il soit établi que
5 c'est bien du GNR. Et je vais commencer par... par
6 cet aspect-là et d'après nous c'est établi, c'est
7 manifeste.

8 Il est... même sans certification qui soit
9 disponible avant le début des livraisons, comme
10 monsieur Schiettekatte l'a indiqué, c'est dommage
11 que la certification ne puisse pas être obtenue
12 d'avance, avant le début des livraisons. Et ni même
13 avant le début... bien en fait du stockage
14 puisqu'une partie du GNR livré serait du GNR déjà
15 stocké, mais il ne fait aucun doute que c'est bel
16 et bien du GNR, c'est-à-dire que c'est un gaz de
17 source biologique. Et la seule appara... la seule
18 source d'approvisionnement en matière première
19 apparente de cette usine à [REDACTED] - je m'excuse, il
20 y avait une erreur à plusieurs reprises qui a été
21 reproduite, qui... la municipalité c'est de [REDACTED]
22 [REDACTED] - les seules sources
23 d'approvisionnement en matières premières, ce sont
24 des... des résidus animaux. Donc, ça correspond à
25 la définition d'une des choses qui peut devenir du

1 GNR.

2 Et comme on avait discuté à de nombreuses
3 autres phases plus générales du présent dossier, le
4 GNR peut être soit de source... provenir de résidus
5 urbains, de résidus végétaux, de résidus animaux,
6 de résidus forestiers.

7 Et j'ai vu le document qu'a présenté mon
8 confrère pour le ROEE, qui montre qu'il y a
9 certaines... qu'il y aurait certaines
10 certifications plus spécialisées qui seraient plus
11 exigeantes et donc qui excluraient certains...
12 certains types de... de résidus forestiers,
13 certains types de résidus animaux, certains types
14 de résidus végétaux. Donc, ça se peut qu'à l'étape
15 C, qu'on discute de ça davantage, d'autant plus
16 qu'Énergir a exprimé un objectif plus politique,
17 plus général de... d'achat responsable en matière
18 de gaz.

19 Donc, ça se peut qu'on discute de ces
20 aspects-là, de cette certification plus poussée à
21 l'étape C, mais à la présente étape, surtout qu'il
22 s'agit d'un seul contrat, nous sommes satisfaits
23 que c'est bel et bien du GNR. Donc, quant à nous
24 cet aspect-là de recevabilité est réglé.

25 Quant aux trois... trois autres conditions,

1 je fais une parenthèse sur une remarque que madame
2 la présidente a faite à savoir la question du
3 caractère [REDACTED] est-ce que c'est une
4 condition supplémen... une caractéristique
5 supplémentaire ou est-ce que c'est un sous-ensemble
6 de la caractéristique volume? Je vous... je vous
7 laisse en décider, que ce soit l'un ou l'autre,
8 c'est un élément que je vous sou mets que vous
9 devriez examiner aux fins de l'approbation des
10 caractéristiques du présent contrat.

11 Mais on peut s'en sortir en disant que ça
12 fait partie des trois conditions, des trois
13 caractéristiques énoncées par Énergir, mais vous
14 pouvez fort bien décider que la caractéristique [REDACTED]
15 [REDACTED] que c'est une quatrième caractéristique que
16 vous auriez approuvée.

17 Je vais passer en revue d'abord la
18 caractéristique simple : la durée. Nous sommes très
19 favorables à ce que cette caractéristiques soit
20 approuvée, puisque, bien comme ça a été mentionné
21 dans la preuve écrite et orale, il s'agit d'un
22 contrat d'approvisionnement GNR hors Québec et il
23 existe des politiques énergétiques et un décret de
24 deux mille quatorze (2014) du Gouvernement du
25 Québec, qui favorise l'achat ou la production de

1 GNR au Québec.

2 Donc, ce contrat, ce contrat américain ne
3 viendra pas porter ombrage à la capacité d'Énergir
4 d'acquérir du GNR québécois, lorsque les contrats
5 de GNR québécois, eux, seront prêts à débiter.

6 J'ajoute même qu'il aurait peut-être été
7 possible de considérer que même un contrat à long
8 terme aux États-Unis aurait été acceptable si on
9 prend pour acquis qu'Énergir doit acheter de plus
10 en plus de GNR.

11 Donc, ça se peut qu'on aurait pu considérer
12 que même s'il y avait eu un contrat américain à
13 long terme, qu'on aurait pu quand même continuer
14 d'acheter du GNR au Québec et d'acheter même tout
15 le GNR qui aurait pu être produit au Québec.

16 Mais, et on en a parlé lors de l'examen
17 d'un contrat antérieur par la Régie, contrat qui,
18 finalement, n'a pas été approuvé.

19 Mais, donc, ce que je vous dis, c'est que
20 ce n'est pas une condition sine qua non pour de
21 l'achat de GNR aux États-Unis, qu'il soit à court
22 terme, vu qu'on est en achat constant et en
23 recherche constante de nouveaux contrats.

24 Et le fait que le contrat, le contrat à
25 **Guymon** soit... puisse être **prolongé** donne à Énergir

1 la flexibilité de le prolonger, si jamais pour une
2 raison quelconque, les contrats québécois étaient
3 retardés, enfin, la mise en service de ces contrats
4 québécois était retardée.

5 Pour ce qui est de l'autre caractéristique,
6 la caractéristique suivante, le prix. Le prix,
7 c'est un prix qui littéralement défie toute
8 concurrence et qui est rendu possible,
9 manifestement, seulement parce que c'est de
10 l'approvisionnement [REDACTED].

11 Manifestement, si Énergir avait insisté
12 pour avoir un approvisionnement ferme, c'est-à-dire
13 pour exiger que le fournisseur remplace ou paye le
14 remplacement de tout GNR qu'il n'est pas capable de
15 livrer, c'est certain que ça se serait traduit dans
16 le prix qui serait probablement beaucoup plus
17 proche des autres prix qu'on voit sur le marché.

18 Donc, tel que ce produit existe, donc, le
19 produit qui est acheté est un produit moins cher,
20 parce qu'il est [REDACTED] et donc nous sommes très
21 satisfaits du prix, puisque ça permet de continuer
22 de maintenir la moyenne des coûts
23 d'approvisionnement du GNR en bas de quinze dollars
24 le gigajoule (15 \$/GJ), un jour, ça va le dépasser,
25 mais pour l'instant, on continue de rester en bas

1 du quinze dollars le gigajoule (15 \$/GJ). Mais,
2 avec la réserve suivante, à savoir : est-ce que
3 c'est acceptable? Est-ce que c'est une
4 caractéristique que la Régie souhaite approuver,
5 que ce soit un volume [REDACTED]

6 Donc, ce qui m'amène à la dernière, au haut
7 des dernières caractéristiques que sont le volume
8 et son caractère [REDACTED].

9 Donc, le volume lui-même, c'est un volume
10 important, donc, qui va, qui... comme il y a des
11 clients volontaires qui, semble-t-il attendent en
12 ligne de pouvoir adhérer au tarif GNR, donc, c'est
13 un volume important et c'est souhaitable qu'Énergir
14 ait pu se procurer ce volume important, mais il est
15 certifié, il est [REDACTED]

16 [REDACTED] et je tiens à féliciter, on tient à
17 féliciter Énergir d'avoir fait passer ce caractère
18 [REDACTED] qui, semble-t-il,
19 avait été initialement envisagé, au tout début des
20 négociations, [REDACTED]

21 O.K. Mais le fait que ça soit [REDACTED]
22 cela signifie qu'il y a un risque de fiabilité
23 d'approvisionnement qu'Énergir prend et ce n'est
24 pas seulement un risque sur papier. Notre témoin a
25 amplement fait la démonstration que le risque est

1 bel et bien réel. Au moins, quant à trois aspects
2 qu'il a énumérés, notamment dans sa présentation
3 PowerPoint.

4 Donc, il y a bel et bien un risque que
5 l'approvisionnement ne soit pas au rendez-vous. Et
6 on ne parle pas simplement d'une heure ou d'une
7 journée qui serait manquantes. Puisque... Bien, les
8 trois éléments, c'est... D'une part, l'usine est
9 relativement neuve. L'usine de biométhanisation
10 date de deux mille dix-sept (2017). Elle ne date
11 pas d'il y a dix (10) ans. Il y a dix (10) ans,
12 c'était autre chose que le producteur faisait. Il
13 ne faisait pas de biométhanisation. Il faisait
14 soit... Il récupérait soit du biogaz, mais non
15 traité, soit faisait du bio... du biocarburant, ça
16 a été mentionné par monsieur Schiettekatte. Et ça
17 se trouve mentionné dans différentes sources.

18 Mais ce qu'il fait maintenant, il ne le
19 faisait pas avant deux mille dix-sept (2017). Est-
20 ce que trois ans d'expérience, est-ce que c'est
21 assez pour être rassuré sur la technologie? Et
22 c'est... En passant, c'est la même chose pour tous
23 les contrats de GNR que la Régie ou enfin, de la
24 grande majorité des contrats de GNR que la Régie
25 va... a approuvé et va approuver, à commencer par

1 celui de Saint-Hyacinthe. On a vu qu'il y a eu des
2 interruptions, ça a été mentionné à une autre étape
3 du dossier. Il y a eu des pannes longues et
4 plusieurs d'entre elles, de plusieurs mois, à
5 Saint-Hyacinthe. Donc, on n'est pas assuré qu'il
6 n'y en aura pas de nouveaux, à cette nouvelle usine
7 de biométhanisation, mais ça fait partie du risque.
8 Un risque qui existe aussi déjà dans le
9 portefeuille de GNR qu'Énergir acquière.

10 Deuxième source de risque, c'est les
11 travaux majeurs, y compris - si on regarde le texte
12 qui a été soumis dans une des pages de la
13 présentation d'aujourd'hui - y compris, on parle de
14 remplacement... On ne parle pas de... dans les
15 travaux majeurs à [REDACTED] On ne parle pas seulement
16 d'ajouter un deuxième « building ». On parle de
17 remplacer des équipements qui existent déjà. Donc,
18 manifestement, ça amène non seulement le risque,
19 mais presque la certitude, qu'il y aura des
20 interruptions de production, contre lesquelles
21 [REDACTED] est protégée. Puisque si elle ne livre
22 pas, tout ce qu'elle a à faire, c'est livrer ce qui
23 a manqué une année ultérieure. Mais du point de vue
24 d'Énergir, c'est un risque de... c'est un risque de
25 fiabilité.

1 Et le troisième risque sur lequel je ne
2 vais pas élaborer, ce thème, il a été très
3 longuement élaboré dans la preuve écrite et orale.
4 C'est que... L'usine de [REDACTED] à [REDACTED] est
5 sous... Je ne sais pas comment le dire. Pas sous
6 respirateur artificiel, dans les deux sens du mot,
7 mais qu'elle est sous ordonnance de production
8 forcée depuis avril deux mille vingt (2020). Et
9 possiblement jusqu'à la fin de janvier deux mille
10 vingt et un (2021). Et on sait qu'avant qu'elle ait
11 été sous ordonnance de production forcée, il y
12 avait des problèmes. Il y avait des interruptions
13 de production, très forte... de très forte... de la
14 contamination à l'intérieur de l'usine, il y avait
15 un très fort taux d'absentéisme, qui a mené à
16 cinquante-cinq pour cent (55 %) de réduction de la
17 production.

18 On ne sait pas ce qui s'en vient après le
19 vingt et un (21) janvier... après le vingt (20)
20 janvier deux mille vingt et un (2021) aux États-
21 Unis, en [REDACTED] dans ce comté. Mais on sait que
22 [REDACTED] est en crise pandémique très forte,
23 bien, comme plusieurs autres états, elle est en
24 très forte croissance des cas de pandémie, comme
25 l'illustre un des graphiques que nous avons

1 présenté. Et qu'il y a beaucoup de comtés qui sont
2 considérés... comtés à l'intérieur de l'État
3 [REDACTED] qui sont considérés rouges, rouges du
4 point de vue de la pandémie.

5 Il y en a de plus en plus dans l'État
6 [REDACTED] et en plus, le comté où se trouve
7 l'usine qui, semble-t-il, est peut-être l'une des
8 entreprises importantes de ce comté, le comté qui
9 s'appelle « [REDACTED] », en [REDACTED] que ce comté a
10 toujours été rouge. Enfin, a été rouge depuis
11 septembre, selon les... un autre tableau qui vous
12 avait été présenté dans la preuve écrite.

13 Donc, il semble, à moins que par miracle,
14 tout se règle d'ici le vingt (20) janvier, que
15 lorsque l'ordonnance de production forcée sera
16 alésée ou peut-être éliminée, que la production est
17 à risque d'être ralentie et/ou suspendue ou
18 arrêtée, puisqu'il n'y aura plus d'obligation de
19 fonctionner, malgré les normes de santé et
20 sécurité, ce qui, incidemment, est très déplorable
21 comme organismes... comme organismes
22 environnementaux et socialement impliqués, nous
23 déplorons très fortement que des gens soient
24 capables... soient forcés de travailler sans
25 véritable protection de santé et sécurité. Et ces

1 protections de santé et sécurité renaîtront et ça
2 pourrait amener une réduction de la production de
3 GNR, dont Énergir bénéficierait selon ce contrat.

4 Et encore le contrat protège [REDACTED] parce
5 que si... s'ils ne livrent pas en deux mille vingt
6 et un (2021), bien ils vont livrer en deux mille
7 vingt-deux (2022).

8 Donc, ça amène... ce risque va... et on
9 n'en a pas parlé... on n'a pas voulu élaborer
10 davantage dans les questions que j'ai posées tout à
11 l'heure, puisque nous ne sommes pas à l'étape C, où
12 ces questions seront plus examinées. Mais c'est
13 bien beau de dire que, oui, il y a la clause 15
14 point... la clause qui a été citée par Énergir, qui
15 lie tout client volontaire de GNR selon lequel,
16 oui, le client accepte le risque d'une non
17 livraison. Et dans ce cas, il y a... il va recevoir
18 du gaz naturel ordinaire. Et il y aura un
19 ajustement de prix en conséquence. Tout ça, sauf
20 [REDACTED] et je ne sais pas ce qui... j'ai pas voulu
21 élaborer dans cette voie puisqu'il semblait que la
22 Formation ne souhaitait pas que je le fasse. Mais
23 je ne sais pas comment [REDACTED] qui, elle, a dit
24 qu'elle veut, elle, vraiment, vraiment, vraiment
25 beaucoup, cent pour cent (100 %) de GNR et pas une

1 goutte d'autre chose, je ne sais pas est-ce que ça
2 veut dire que [REDACTED] ne... sera comme... ne se
3 fera pas appliquer cette clause... cette clause
4 d'exception et que tous les autres clients le
5 seront? Je ne le sais pas, mais tout ça pour dire
6 que ce sera un problème... ce sera un problème à
7 gérer pour Énergir.

8 Dans ce contexte-là, est-ce que, au motif
9 de l'incertitude, du risque de fiabilité, est-ce
10 que le contrat mérite d'être... est-ce que les
11 caractéristiques du contrat méritent d'être non
12 approuvées par la Régie? Nous ne le pensons pas
13 parce que c'est quand même mieux que l'alternative,
14 qui est de... de ne pas avoir ces volumes en GNR du
15 tout, d'avoir du gaz naturel ordinaire, qui est en
16 très forte proportion composé de gaz de schiste.
17 Donc, c'est mieux d'avoir un petit peu plus de GNR,
18 peut-être [REDACTED] que pas du tout. Donc... donc,
19 nous sommes favorables... nous sommes favorables à
20 ce que ce contrat avec ses caractéristiques soit
21 approuvé.

22 Nous avons pensé peut-être... je ne sais
23 pas, peut-être de façon trop optimiste, qu'on
24 pourrait essayer de régler en même temps une
25 manière de gérer ce risque de fiabilité en parlant

1 tout de suite d'une option tarifaire ferme ou non
2 ferme pour le tarif de GNR. Bien le message... le
3 message de la Régie a été très clair au début... au
4 début de la journée aujourd'hui. Donc, ce sera à
5 l'étape C que nous en parlerons. Nous avons même
6 adapté notre présentation là-dessus. Et je... et je
7 tiens à souligner que les propos d'Énergir qui
8 commentaient cet aspect étaient hors sujet puisque
9 ce sujet ne fait pas partie de la présente phase.
10 Donc, ce sera à l'étape C qu'on en discutera
11 éventuellement. Donc, nous n'avons pas aujourd'hui
12 ces variations tarifaires que nous avons tenté de
13 commencer à explorer.

14 Mais malgré ça, nous pensons que c'est...
15 ce contrat vaut la peine. D'une certaine manière,
16 il fera partie de la courbe d'apprentissage
17 puisqu'on aura... Énergir aura à gérer pendant un
18 an un contrat d'approvisionnement qui est
19 clairement [REDACTED] au départ. Et c'est pas une
20 surprise, comme à Saint-Hyacinthe où il y a eu des
21 interruptions partielles ou totales de service.
22 Mais là, [REDACTED] et on
23 verra comment... et il y a un risque réel, donc on
24 verra si ce... si ce risque se matérialise ou non
25 pendant les treize (13) mois et la Régie aura à

1 gérer.

2 Et de là, cet apprentissage, nous... nous
3 éclairera tous et permettra peut-être de... d'être
4 plus conscient de ce qu'il faudrait peut-être faire
5 à l'étape C, si jamais on pense que c'est une
6 option tarifaire qui serait la solution pour
7 pouvoir à la fois continuer de bénéficier de bonnes
8 occasions d'affaires sans aller à l'encontre des
9 attentes des clients... en fait, des différents
10 clients, ceux qui le veulent ferme, ceux qui...
11 ceux qui n'ont pas besoin de l'avoir ferme.
12 Donc, on verra à l'avenir ce qu'il en ressortira.

13 Donc, tout ça pour dire que nous
14 approuvons... donc nous recommandons à la Régie
15 d'approuver les caractéristiques, de considérer que
16 c'est du GNR, oui, et d'approuver les trois
17 caractéristiques, y compris la sous-caractéristique
18 ou caractéristique additionnelle qu'est le
19 caractère non ferme. Ça fait que ça complète nos
20 représentations.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est plus un commentaire qu'une question.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, sur le ferme et le non ferme, je vous
3 suggérerais peut-être, Maître Neuman, parce que
4 c'est le premier contrat, faire un tarif avec du
5 non ferme quand il n'y a pas beaucoup de non ferme,
6 il n'y aura pas beaucoup de clients à ce tarif non
7 ferme là, pour l'instant à tout le moins, si vous
8 voulez vous assurer de la chose, je vous
9 orienterais plus sur une clause sur comment qu'on
10 gère lorsqu'il y a... qui on ferme, à qui on ferme
11 l'approvisionnement lorsqu'il manque
12 d'approvisionnement. Alors, en électricité, en
13 transport, ils fonctionnent au prorata. Je vous
14 laisse à votre imagination sur quelle proposition
15 vous pourriez faire à Énergir, à la phase C, sur
16 comment ça pourrait être géré à ce moment-là dans
17 les clauses, dans les contrats non fermes.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Absolument. Je suis tout à fait d'accord. Et si je
20 peux me permettre, si je comprends bien la clause,
21 Énergir semble avoir la discrétion de choisir quel
22 client elle interrompra en GNR. Il me semble que
23 c'est...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bien, la clause est muette à cet égard.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui, c'est ça.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 La clause fait juste dire que s'il y a un manque
5 d'approvisionnement...

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... il y a un règlement financier. Mais la
10 clause...

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... ne précise pas quels clients seront ou
15 cesseront d'être alimentés.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, est-ce que c'est au prorata? Est-ce que
20 c'est en ordre chronologique? Il y a plein de
21 façons de faire. Alors, je vous laisse y réfléchir
22 et puis vous pourrez en parler avec Énergir...

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Parfait.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... dans le cadre du dossier à l'étape C.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Oui, c'est ça. Et nous verrons aussi comment
5 Énergir elle-même gèrera ça. Peut-être qu'elle
6 choisira d'elle-même qu'un de ses clients ne sera
7 pas interrompu et que les autres le seront et c'est
8 ce qu'on verra.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bien, en fait, madame Dallaire nous disait lundi...

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... que les cent pour cent (100 %) seraient
15 privilégiés par rapport aux autres...

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Oui, oui. Tout à fait.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... mais ça ne serait pas... Mais, disons que c'est
20 pas précisé pour l'instant aux Conditions de
21 service.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Je vous remercie beaucoup.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, je vous remercie à vous aussi. Maître

1 Thibodeau, avez-vous une réplique?

2 Me PHILIP THIBODEAU :

3 Elle est très courte.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Et voulez-vous une petite pause?

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 Bien, en fait, oui, je vais avoir... Oui, je vais
8 avoir une courte réplique. Par contre, je
9 voudrais... en fait, j'aurais besoin d'un deux,
10 trois minutes. Je veux faire des vérifications à
11 savoir si on va être en mesure de fournir la
12 réponse à l'engagement numéro 3. Ça peut être un
13 deux, trois minutes ou si vous voulez prendre une
14 pause de X minutes aussi là, c'est à votre
15 discrétion.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Moi, je peux attendre, mais c'est pour vous, là,
18 c'est... c'est...

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Donc, je suggère peut-être seulement je vais fermer
21 la caméra, je vais avoir la discussion puis je vous
22 reviens rapidement.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Excellent. Merci.

25 SUSPENSION

1 RÉPLIQUE PAR Me PHILIP THIBODEAU :

2 Alors, rebonjour. Je constate qu'il... Je pense
3 qu'il manque des joueurs.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Ça a été rapide.

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 Oui. Oui, je l'avais promis. Oui, en fait, on a eu
8 des discussions, là, justement pour savoir avec
9 quoi... avec quoi on s'arrête... Le questionnement,
10 c'est non seulement avec les parties contractantes,
11 mais aussi, la raison principale, qui est demandée
12 dans la confidentialité, c'est de... pour ne pas
13 nuire aux négociations à venir au cours des
14 prochaines années. Avec d'autres fournisseurs qui
15 pourraient se référer à ces prix-là ou aux
16 conditions qui étaient offertes.

17 Ce qu'on suggérerait, c'est d'y aller...
18 Évidemment, chaque contrat ont des durées
19 différentes, là, donc c'est difficile d'aller avec
20 un... quelque chose d'uniforme partout. Donc, on
21 suggérerait d'y aller avec cinq ans après la fin du
22 terme du contrat. Donc, par exemple, pour [REDACTED]
23 [REDACTED] on parlerait de cinq ans après décembre
24 deux mille vingt et un (2021)... pour ce contrat-
25 là.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait, je vous remercie beaucoup.

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 Super. Sinon... À moins que vous aviez d'autres
5 questions, là, j'irais rapidement avec les... deux
6 petits points en réplique, là.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Allez-y.

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Excellent. En fait, c'est... des éléments qui
11 étaient soulevés par le ROEÉ, là. D'abord, au
12 niveau de la certification, on a le ROEÉ qui vous a
13 dit... Bien, là, tu sais, je paraphrase peut-être,
14 là, mais en disant : « Si ce n'est pas une
15 condition qui est requise, là, qu'on la retire de
16 la preuve, là. Qu'Énergir la retire de la preuve. »

17 En fait, pour répondre à la question du
18 ROEÉ, si on inclut dans la preuve, là, la question
19 de la certification, bien, c'est tout simplement
20 parce que c'était une des informations qui étaient
21 demandées par la Régie, dans la lettre procédurale
22 A-136, là. Mais il demeure que ce n'est pas une
23 caractéristique qui doit être approuvée par la
24 Régie. Donc, c'était la distinction que je voulais
25 apporter à l'attention de la Régie et du ROEÉ.

1 Le deuxième élément dont je voulais parler,
2 c'est la question du délai. Parce que là, le ROEE,
3 à nouveau, en a parlé, là. Il vous dit, tu sais :
4 « Mais voyons, pourquoi Énergir n'a pas déposé le
5 contrat dès juillet deux mille vingt (2020) », là.
6 Et d'ailleurs, dans la preuve du ROEE, là, on
7 voyait... Le ROEE s'offusque, là, il parle du choix
8 d'Énergir de soumettre inutilement la demande sous
9 processus sommaire de trente (30) jours, là.

10 Écoutez, là-dessus, ce n'est pas compliqué.
11 En juillet deux mille vingt (2020), il n'y avait
12 tout simplement pas encore de contrat à déposer.
13 Alors, oui, on l'a dit, on était relativement
14 confiant, là, qu'on allait en arriver à une
15 entente, mais on n'avait pas encore d'entente. Et
16 comme de fait, d'ailleurs, on l'a vu, ça a pris
17 encore trois mois de négociations avant d'en
18 arriver à une entente avec [REDACTED].

19 Et on vous en parle, parce que c'est un peu
20 ironique, parce qu'on... La dernière fois, c'est-à-
21 dire en décembre deux mille dix-neuf (2019), là, on
22 se rappelle, Énergir voulait faire approuver trois
23 contrats d'achats de GNR. Et pour être en mesure de
24 déposer rapidement les demandes à la Régie, bien,
25 Énergir avait conclue et avait déposé des

1 « termsheets » avec les fournisseurs, qui étaient -
2 là, je n'ai pas le terme français - mais
3 « non-binding ». Et puis, on s'était fait
4 reprocher, à ce moment-là, par les intervenants, de
5 déposer des ententes qui n'étaient pas finales et
6 qui étaient encore sujettes à modifications.

7 Alors, ici, pour le contrat [REDACTED]
8 [REDACTED] bien, on se fait reprocher, au contraire,
9 d'avoir attendu d'avoir un contrat ferme, là, avant
10 de déposer à la Régie, là.

11 Donc... Écoutez, je réitère. Ici, Énergir
12 s'est assurée d'avoir... d'agir le plus rapidement
13 possible, dès que le contrat a été conclu avec
14 [REDACTED] pour procéder au dépôt de sa
15 demande à la Régie. Et surtout, on s'est assuré,
16 comme vous l'avez souligné, de respecter la
17 procédure qui a été fixée par la Régie dans la
18 lettre procédurale A-136.

19 Donc, écoutez, je n'ai pas l'intention de
20 déchirer ma chemise davantage quant aux allégations
21 du ROÉÉ, mais disons que je jugeais pertinent de
22 déchirer deux gros boutons pour rectifier les
23 faits. Donc, ça compléterait de notre côté.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Juste une... Je me suis... Ce n'est pas

1 vrai, j'ai un petit commentaire ou une petite
2 question pour vous sur la durée des éléments
3 confidentiels.

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Donc, ce serait cinq ans de la fin du contrat. Mais
8 lorsqu'il y a des pièces qui sont un amalgame, là,
9 je pense entre autres à la B-0386, là. Les tableaux
10 Excel, là, qui sont un amalgame de tous les
11 contrats. J'imagine qu'à ce moment-là, on mettrait
12 cinq ans de la fin du plus long contrat?

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 Oui. Bien, ça, c'est... Oui. Oui, oui. Puis, c'est
15 un très bon point que vous soulevez, là, parce que
16 c'est plus que sensible, cette information-là, puis
17 ça contient des informations sur tous les autres
18 contrats. Donc, écoutez, je... Est-ce que ça
19 pourrait être cinq ans, à partir de la fin du
20 contrat, pour les informations confidentielles
21 relatives à ce contrat, là? Puis, s'il y a des
22 informations relatives à d'autres contrats, bien,
23 c'est par rapport au plus long délai du contrat,
24 comme...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 (inaudible)

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 C'est ça. Exactement.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Puis ça, ça serait satisfaisant pour Énergir?

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 Tout à fait. Là, je regarde autour de moi, je vois
9 des hochements de têtes, donc oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K. Juste un instant, s'il vous plaît. Excusez-
12 moi. Des détails, encore une fois. Alors...

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Dans les contrats où il y a une possibilité de
17 prolongation, comme celui [REDACTED], est-ce
18 qu'on mettrait ça cinq ans de la dernière période
19 de prolongation? Parce que, dans ce cas-ci, il y
20 aurait... ça se terminerait le trente et un (31)
21 décembre vingt vingt, vingt vingt et un (2020-
22 2021), en prolongeant d'un an, ça se terminerait le
23 trente et un (31) décembre vingt vingt-deux (2022),
24 donc on mettrait cinq ans du trente et un (31)
25 décembre vingt vingt-deux (2022). Et si jamais vous

1 voulez aller plus loin parce qu'ils vous devraient
2 des... en vertu du contrat, des volumes...

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 Des non livrés, là, oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... bien, ce serait à vous de nous demander de
7 prolonger la période de confidentialité à ce
8 moment-là?

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Je vais... je veux simplement, avant de vous
11 revenir, poser une question, ça ne sera pas bien
12 long.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K.

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Bon. De toute évidence, on fait le chemin en
17 marchant ici. Bien, c'est un autre excellent point
18 que vous soulevez. Puis effectivement, avec...

19 surtout avec le contrat [REDACTED] puis je
20 pense que la même problématique va se présenter
21 avec EDL, là, c'est-à-dire c'est une option aux
22 mêmes conditions que celles prévues au contrat.

23 Donc, effectivement, dans ce cas-là, on
24 demanderait le cinq ans à partir du terme du... de
25 l'option d'achat, donc du deuxième délai.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. C'est excellent. Et puis je pense que ça
3 couvre à peu près tous les angles. Et puis avec ça,
4 je pense que ça va clore la journée.

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 Excellent.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, si jamais j'ai oublié de libérer quelqu'un,
9 vous êtes tous libérés. Et on va se revoir demain,
10 pas pour... Évidemment, ça clôt avec cette portion-
11 ci sur la preuve pour [REDACTED] le contrat
12 avec [REDACTED] On va se revoir demain dans
13 le cadre de la rétroactivité.

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Exact.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Comme mentionné, on va essayer de vous répondre le
18 plus rapidement possible sur les contrats.

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Est-ce que je comprends pour [REDACTED] qu'on
21 peut s'attendre à une décision, que ce soit avec ou
22 sans motif, mais une décision avant l'expiration du
23 délai, là, qui était prévu?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 On fait tous les efforts en ce sens pour que vous

1 ayez les réponses d'ici lundi ou, enfin, dans la
2 journée de lundi, avec ou sans motif, là, mais...

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 Exact.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... vous allez avoir une réponse d'ici lundi.

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 C'est très apprécié. Merci beaucoup.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Passez une bonne journée.

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Au revoir!

13 AJOURNEMENT

14

15

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque d'une retransmission en

8

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7